



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ 2020 /



**CAP** /// PRÉVOYANCE

VALORISONS VOTRE AVENIR

Afin de simplifier la rédaction et faciliter la lecture de ce rapport d'activité, les principes suivants ont été adoptés:

- *CAP Prévoyance* pour désigner la « Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement ».
- *CPI « villes et communes »* pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés de la Ville de Genève, des communes genevoises et des autres employeurs affiliés conventionnellement.
- *CPI « SIG »* pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés des Services industriels de Genève.

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.

# SOMMAIRE /

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 /

<b>02</b>	MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION
<b>04</b>	CHIFFRES CLÉS
<b>06</b>	CONSEIL DE FONDATION
<b>08</b>	PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION
<b>12</b>	GESTION DE LA FORTUNE
<b>26</b>	PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

## COMPTES /

<b>40</b>	BILAN
<b>42</b>	COMPTE D'EXPLOITATION
<b>44</b>	ANNEXE AUX COMPTES
<b>44</b>	1. BASES ET ORGANISATION
<b>49</b>	2. MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS
<b>50</b>	3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT
<b>51</b>	4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE
<b>52</b>	5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉS DE COUVERTURE
<b>56</b>	6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AUX RÉSULTATS NETS DES PLACEMENTS
<b>74</b>	7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION
<b>79</b>	8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE
<b>79</b>	9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE
<b>79</b>	10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN



## APPENDICES /

<b>82</b>	1. RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS LISTE DES GÉRANT-E-S ET AGRÉMENTS
<b>86</b>	2. DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES
<b>89</b>	3. LISTE DES RÉGIES

## ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE ET RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION /

<b>92</b>	ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE
<b>94</b>	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

# MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION /



## 2020 – une année complexe et déconcertante

---

Marquée par la pandémie de COVID-19, l'année 2020 nous a toutes et tous confronté-e-s à de nouveaux défis. Nos modes de vie, de travail, ainsi que nos relations sociales ont dû s'ajuster à des contraintes sans précédent.

Cette pandémie a fait ressortir la fragilité des plus défavorisé-e-s, mais aussi le dévouement de celles et ceux « au front ». Elle a aussi montré l'importance d'avoir des structures publiques suffisamment fortes pour assurer des services médicaux solides et des soutiens économiques.

Face à cette crise sanitaire mondiale, l'économie a d'abord connu un brusque arrêt, faisant craindre le pire, avant de se reprendre grâce aux mesures étatiques mises en œuvre. Cependant, cette reprise a été et reste très inégale selon les secteurs. Des pans entiers de l'activité ont été mis à l'arrêt, et n'ont repris que partiellement, tandis que d'autres ont connu une accélération de leur croissance. L'équilibre économique reste donc fragile et dépendra de la capacité de résistance des secteurs les plus touchés. Il est encore impossible d'évaluer pleinement les répercussions à plus long terme de cette pandémie.

Dans cet environnement, après avoir très bien démarré l'année, les marchés financiers ont connu une brutale dépréciation en février et mars, avant de rebondir sous l'effet des mesures mises en place par les gouvernements et les banques centrales. Les apports financiers et les mesures monétaires, ainsi que l'annonce des vaccins, ont rassuré les marchés financiers qui finalement ont terminé l'année à des niveaux positifs inespérés au début de la crise, cela malgré une économie encore vulnérable.

Pour son parc immobilier détenu en direct, CAP Prévoyance a pris très tôt la décision de soutenir ses locataires, en particulier de surfaces commerciales, notamment en adhérant aux différents dispositifs et protocoles mis en œuvre par les autorités.

Dans ce contexte inédit, les résultats de CAP Prévoyance au 31 décembre 2020 sont bons, avec une performance nette de +4.56% pour la CPI « villes et communes » et +4.17% pour la CPI « SIG », et des degrés de couverture à 81.36% pour la CPI « villes et communes » et 116% pour la CPI « SIG ».

Durant l'année écoulée, la votation du 29 novembre 2020 sur la responsabilité sociale des multinationales a mis en lumière les différents sujets sociaux relatifs à l'éthique, au respect des droits humains et à l'environnement. Les enjeux climatiques sont devenus l'un des enjeux majeurs tant pour la société que pour l'économie, avec la mise en place d'actions gouvernementales et la nécessité pour les entreprises d'en tenir compte. Le déni climatique n'est plus accepté. Les investisseurs y sont désormais attentifs; l'avenir est aux sociétés qui ont la capacité de se développer avec des solutions respectueuses du climat et de l'environnement.

Comme vous pourrez le lire dans le présent rapport, qui y dédie un chapitre, l'investissement responsable est un sujet très sérieusement pris en compte par CAP Prévoyance. Ainsi, en 2020, une analyse de la qualité des investissements responsables en valeurs mobilières a été réalisée. Cette analyse a démontré que le portefeuille consolidé des valeurs mobilières présentait une qualité ESG supérieure à son indice de référence. Elle a permis également d'identifier les potentielles améliorations permettant d'ajuster encore le profil d'investisseur responsable que CAP Prévoyance entend assumer. Confirmant cette volonté, la Charte révisée a été approuvée fin 2020 et le travail se poursuit pour définir les objectifs, notamment en matière d'empreinte carbone, avec comme enjeu majeur le parc immobilier. Pour ce dernier, il faudra trouver un équilibre entre les mesures à réaliser pour améliorer son efficacité énergétique et la nécessité d'obtenir des rendements en adéquation avec les engagements de prévoyance. Ce travail s'intégrera aux études qui vont définir les prochaines stratégies de placement des CPI, prévues en 2021.

Pour conclure ce message, il faut encore relever le travail accompli par notre Fondation, qui a su adapter son fonctionnement pour garantir la poursuite de ses activités. Les membres des instances se sont particulièrement mobilisés au plus fort de la crise pour suivre au plus près la situation. Les collaboratrices et collaborateurs se sont rapidement adaptés-e-s aux nouveaux processus et modalités de travail mis en œuvre pour respecter les mesures sanitaires imposées.

Grâce à cette mobilisation, l'activité s'est maintenue sans interruption tout en préservant la santé de chacune et de chacun. Un grand merci aux membres des instances pour leur disponibilité, aux collaboratrices et collaborateurs pour leur flexibilité, et à toutes et tous pour leur engagement. Nous remercions également tous les membres affiliés pour la confiance qu'ils nous accordent et leur compréhension face aux contraintes imposées pour les contacts.

Dans ces circonstances particulières, même si les défis de cette pandémie sont encore loin d'être réglés et que de nombreuses incertitudes demeurent sur ses conséquences, c'est avec satisfaction que le Conseil de Fondation a clôturé l'année 2020 au vu des résultats financiers positifs et de la capacité de la Fondation à s'adapter. Nous vous invitons à lire dans le présent rapport les résultats détaillés – consolidés et par CPI – de l'exercice 2020.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Au nom du Conseil de Fondation



**Marcel Goehring**  
Président



**Norma Magri**  
Directrice

Genève, le 18 juin 2021

# CHIFFRES CLÉS

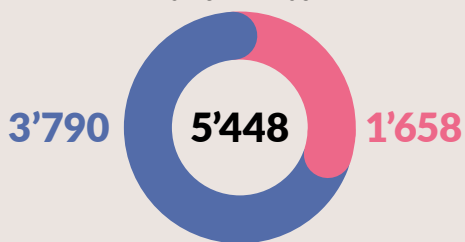
AU 31 DÉCEMBRE 2020

- CPI « villes et communes »
- Consolidé CAP Prévoyance
- CPI « SIG »

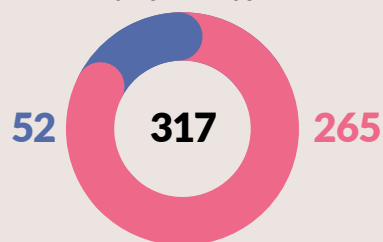
**Bilan**  
en CHF mios



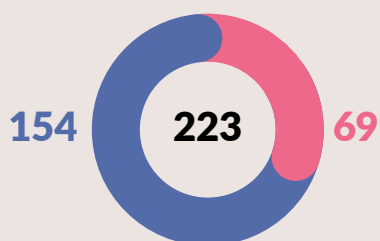
**Engagements  
de prévoyance**  
en CHF mios



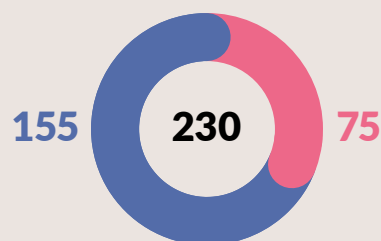
**Réserve de fluctuation  
de valeurs**  
en CHF mios



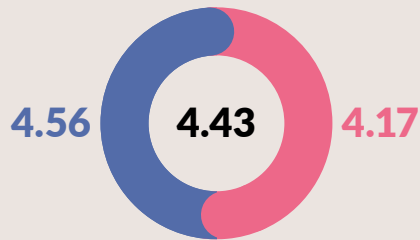
**Cotisations et prestations  
d'entrée encaissées**  
en CHF mios



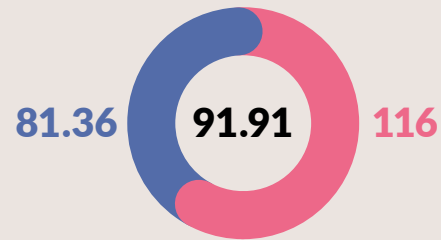
**Prestations versées**  
en CHF mios



**Rendement global  
de la fortune**  
en %



**Degré  
de couverture**  
en %



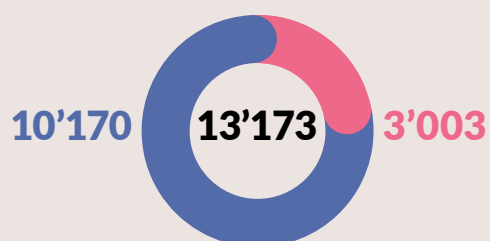
**Membres  
actifs**



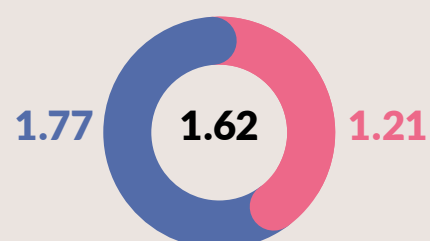
**Membres  
pensionnés**



**Effectif  
total**



**Rapport démographique**  
membres actifs / pensionnés



**Frais d'administration  
par membre (actif et pensionné) en CHF**  
**187.28**

# CONSEIL DE FONDATION /

**Robert  
Monin**



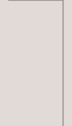
**Jean-Marie  
Favre**



**Dalcinda  
Bertola-Garrido**



**David  
Pittet**



**Marcel  
Goehring**



**Alfonso  
Gomez**



**Louis  
Carminati**



**Christine  
Luzzatto**





**Daniel  
Devaud**

**Fernand  
Savigny**

**Simon-Pierre  
Keller**

**Fabien  
Fivaz**

**Alexandre  
Genolet**

**Mauro  
Martella**

**Jean-Lou  
Tabourin**

**Patrick  
Ruettimann**



**M. Philippe Krebs ne figure pas sur la photo.**

# PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION /

CAP Prévoyance gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), la CPI « villes et communes » et la CPI « SIG ».

La CPI « villes et communes » applique un système de financement en capitalisation partielle et est au bénéfice d'une garantie des communes.

La CPI « SIG » applique un système de financement en capitalisation complète.

Le règlement d'organisation précise les rôles et les compétences de chaque organe.

La représentation est paritaire au sein des diverses instances. Les membres pensionnés sont représentés (voix consultative) au sein du Conseil de Fondation et des Comités de gestion des CPI.

Les procédures d'élection des représentant-e-s des membres actifs pour une mandature de 5 ans sont respectivement menées par la Ville de Genève, par les SIG et par l'Association des communes genevoises.

Le Conseil administratif de la Ville de Genève, le Conseil d'administration des Services industriels de Genève et l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises désignent leurs représentant-e-s employeurs.

Enfin, l'URCAP désigne ses représentant-e-s des membres pensionnés.

## Mandature 2019-2023

À la suite des élections municipales et de démissions, les nouveaux membres désignés en 2020 (noms par ordre alphabétique) sont les suivants :

### Au sein du Conseil de Fondation

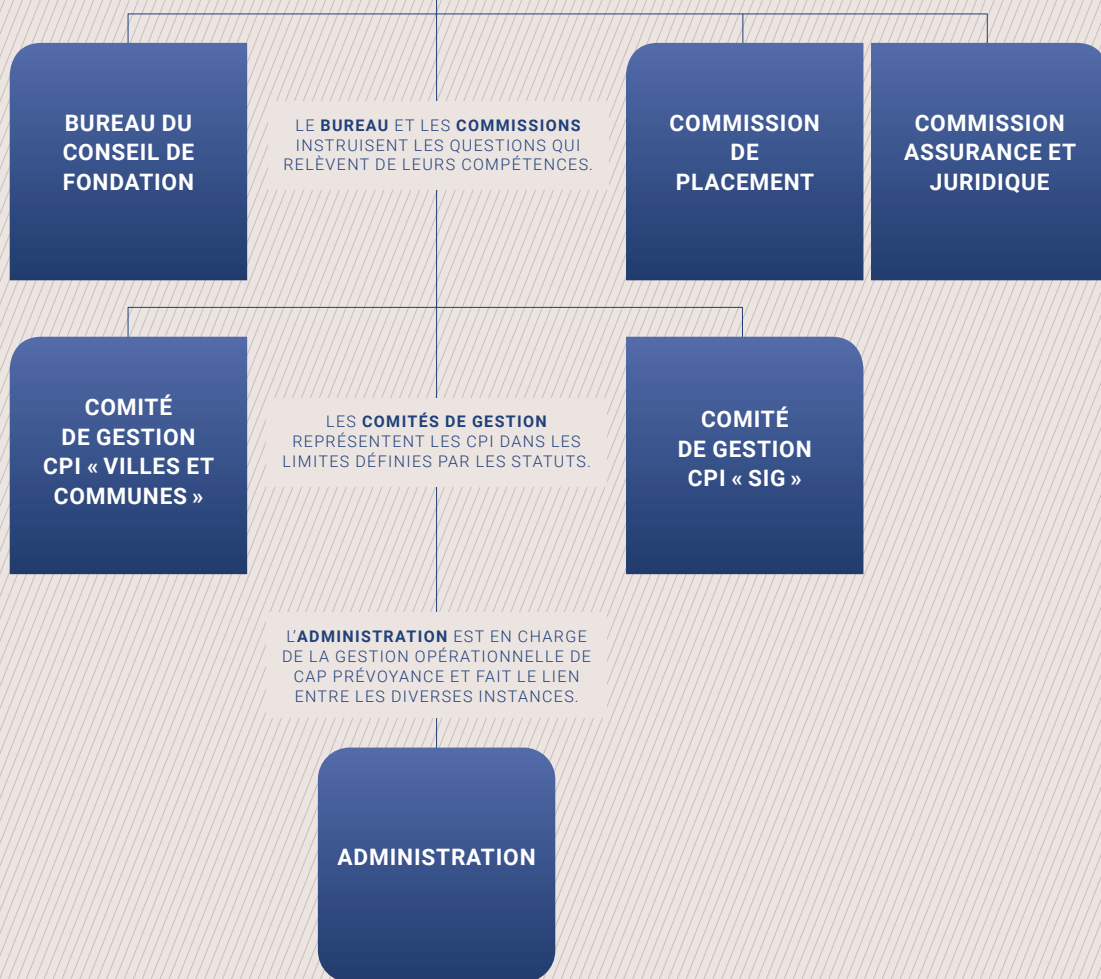
- MM. Gomez et Pittet, représentants de l'employeur « Ville de Genève », ont remplacé M. Pagani et Mme Salerno.
- M. Savigny, représentant des employeurs « communes », a remplacé M. Mumenthaler.

### Au sein du Comité de gestion de la CPI « villes et communes »

- MM. Gomez et Pittet, représentants de l'employeur « Ville de Genève », ont remplacé M. Pagani et Mme Salerno.
- M. Savigny, représentant des employeurs « communes », a remplacé M. Mumenthaler.
- M. Scheffre, représentant des membres actifs « Ville de Genève », a remplacé Mme Zein.
- Mme Alegria, représentante des membres actifs « communes » a remplacé M. Lavanchy.

# CONSEIL DE FONDATION

LE CONSEIL DE FONDATION EST L'ORGANE SUPRÊME QUI DÉFINIT L'ORGANISATION ET LA CONDUITE STRATÉGIQUE DE CAP PRÉVOYANCE.



La liste intégrale des représentant-e-s au sein des différentes instances figure au point 1.D de l'annexe aux comptes.

Les instances de CAP Prévoyance se réunissent aussi souvent que nécessaire.

En 2020, les instances se sont réunies 36 fois :

- **6 séances** pour le Conseil de Fondation ;
- **5 séances** pour le Bureau ;
- **4 séances** pour la Commission assurance et juridique ;
- **15 séances** pour la Commission de placement\* ;
- **3 séances** pour le Comité de gestion de la CPI « villes et communes » ;
- **3 séances** pour le Comité de gestion de la CPI « SIG ».

Par ailleurs, le groupe de travail constitué afin d'élaborer un statut du personnel propre à CAP Prévoyance, réunissant des membres du Conseil de Fondation ainsi qu'une représentation de la Direction et du personnel de l'Administration, a poursuivi ses travaux (5 séances en 2020).


\* Ce nombre de séances s'explique par la crise liée à la pandémie.

## Organigramme au 31 décembre 2020

### JURIDIQUE




**Norma Magri**  
Directrice




**Maria Diaz-Dominguez**  
Juriste


### ASSURANCE ET SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION




**Mauro Camozzato**  
Directeur adjoint




**Carla Iuliano**  
Coordinatrice-gestionnaire en prévoyance




**Virginie Isard**  
Gestionnaire en prévoyance




**Fabienne Noël**  
Gestionnaire en prévoyance



**Cristina Quiblier**  
Gestionnaire en prévoyance




**Vanessa Teminian**  
Gestionnaire en prévoyance




**Chrystelle Maier**  
Gestionnaire en prévoyance

### FINANCES ET PLACEMENT



**Nicolas Nussbaum**  
Directeur adjoint



**Jean-Charles Bevilacqua**  
Responsable comptabilité

## IMMOBILIER



## SERVICES GÉNÉRAUX



# GESTION DE LA FORTUNE /

## Contexte général – performances des marchés

Dans le contexte marqué par la pandémie de la COVID-19, les marchés financiers ont connu des situations extrêmes en 2020. L'année a plutôt bien commencé dans le sillage de 2019, et les marchés ont atteint des sommets au début du mois de février. Puis, à la suite du choc provoqué par les premières mesures de confinement, les marchés se sont écroulés avant d'atteindre un point bas vers la moitié du mois de mars. En quelques semaines, les performances des portefeuilles des CPI ont baissé de près de -15%. Puis, grâce aux mesures financières et économiques mises en place par les banques centrales et les gouvernements, les marchés se sont progressivement ressaisis et se sont retrouvés en zone positive durant les deux derniers mois de l'année.

Pour sa part, la Banque nationale suisse (BNS) a conservé sa politique des taux négatifs, qui sont restés au niveau de -0.76% pour les placements en liquidités en franc suisse en fin d'année. Les taux des emprunts de la Confédération sont également demeurés en terrain négatif avec, pour les emprunts à 10 ans, un taux de -0.55% à fin décembre. Enfin, l'évolution annuelle de l'indice genevois des prix à la consommation a été négative, de -0.7%, entre décembre 2019 et décembre 2020.

Mis à part les liquidités et l'immobilier international indirect, toutes les classes d'actifs ont réalisé des résultats positifs en 2020.

Les obligations en franc suisse ont connu un résultat de +1.11% et les obligations en devises étrangères, calculées en franc suisse, +2.22%.

Les actions ont généré des performances particulièrement positives. Les actions suisses ont connu une hausse de +3.92% dans leur ensemble, les actions suisses de petites et moyennes capitalisations +7.97%, les actions étrangères +4.70% et les actions des pays émergents +7.99%.

Pour leur part, les devises ont enregistré des baisses par rapport au franc suisse, toujours considéré comme valeur refuge. Le dollar (-8.72%), l'euro (-0.50%), le yen (-3.92%) ont connu des baisses, tout comme la livre sterling en baisse de -5.81% suite au Brexit. Au niveau des matières premières, le prix du pétrole a connu une évolution de -27.85%.

Enfin, le marché immobilier géré en direct en Suisse a continué de bénéficier de taux d'intérêts hypothécaires bas, ce qui a également profité à l'indice des fonds de placement immobilier CH, en hausse de +10.81%. En raison du décalage dans les évaluations, l'immobilier étranger indirect a terminé l'année en zone négative.

## Rendement global de la fortune

Le rendement global de la fortune est de :

**4.56%** pour la CPI  
«villes et communes»  
(indice stratégique **4.26%**)

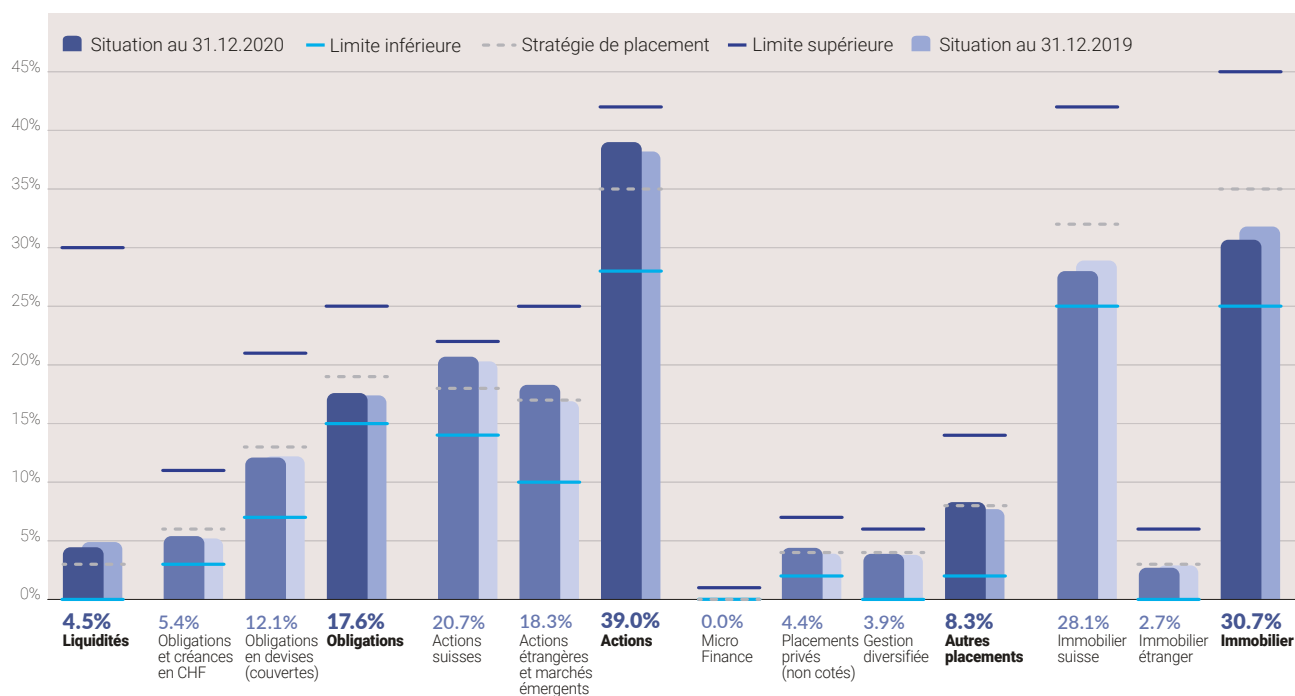
**4.17%** pour la CPI «SIG»  
(indice stratégique **4.38%**)

La CPI «villes et communes» a obtenu une performance meilleure que son indice stratégique, ce qui n'est pas le cas pour la CPI «SIG» qui était plus exposée à l'immobilier international indirect, cette classe d'actifs ayant enregistré un résultat négatif au 31 décembre 2020. Le rendement global des CPI est meilleur que l'indice Pictet LPP25 (+3.12%) et que l'indice LPP40 (+4.01%).

## Répartition de la fortune au 31 décembre 2020

### CPI « VILLES ET COMMUNES »

Catégories de placement	Situation au 31.12.2020	Limite inférieure	Stratégie de placement	Limite supérieure	Situation au 31.12.2019
Liquidités et réalisables à court terme	4.5%	0.0%	3.0%	30.0%	4.9%
<b>Liquidités</b>	<b>4.5%</b>	<b>0.0%</b>	<b>3.0%</b>	<b>30.0%</b>	<b>4.9%</b>
Obligations et créances en CHF	5.4%	3.0%	6.0%	11.0%	5.2%
Obligations en devises (couvertes)	12.1%	7.0%	13.0%	21.0%	12.2%
<b>Obligations</b>	<b>17.6%</b>	<b>15.0%</b>	<b>19.0%</b>	<b>25.0%</b>	<b>17.4%</b>
Actions suisses	20.7%	14.0%	18.0%	22.0%	20.3%
Actions étrangères et marchés émergents	18.3%	10.0%	17.0%	25.0%	17.9%
<b>Actions</b>	<b>39.0%</b>	<b>28.0%</b>	<b>35.0%</b>	<b>42.0%</b>	<b>38.2%</b>
Micro Finance	0.0%	0.0%	0.0%	1.0%	0.0%
Placements privés (non cotés)	4.4%	2.0%	4.0%	7.0%	3.9%
Gestion diversifiée	3.9%	0.0%	4.0%	6.0%	3.8%
<b>Autres placements</b>	<b>8.3%</b>	<b>2.0%</b>	<b>8.0%</b>	<b>14.0%</b>	<b>7.7%</b>
Immobilier suisse	28.1%	25.0%	32.0%	42.0%	28.9%
Immobilier étranger	2.7%	0.0%	3.0%	6.0%	2.9%
<b>Immobilier</b>	<b>30.7%</b>	<b>25.0%</b>	<b>35.0%</b>	<b>45.0%</b>	<b>31.8%</b>
<b>Total</b>	<b>100.00%</b>		<b>100.00%</b>		<b>100.0%</b>

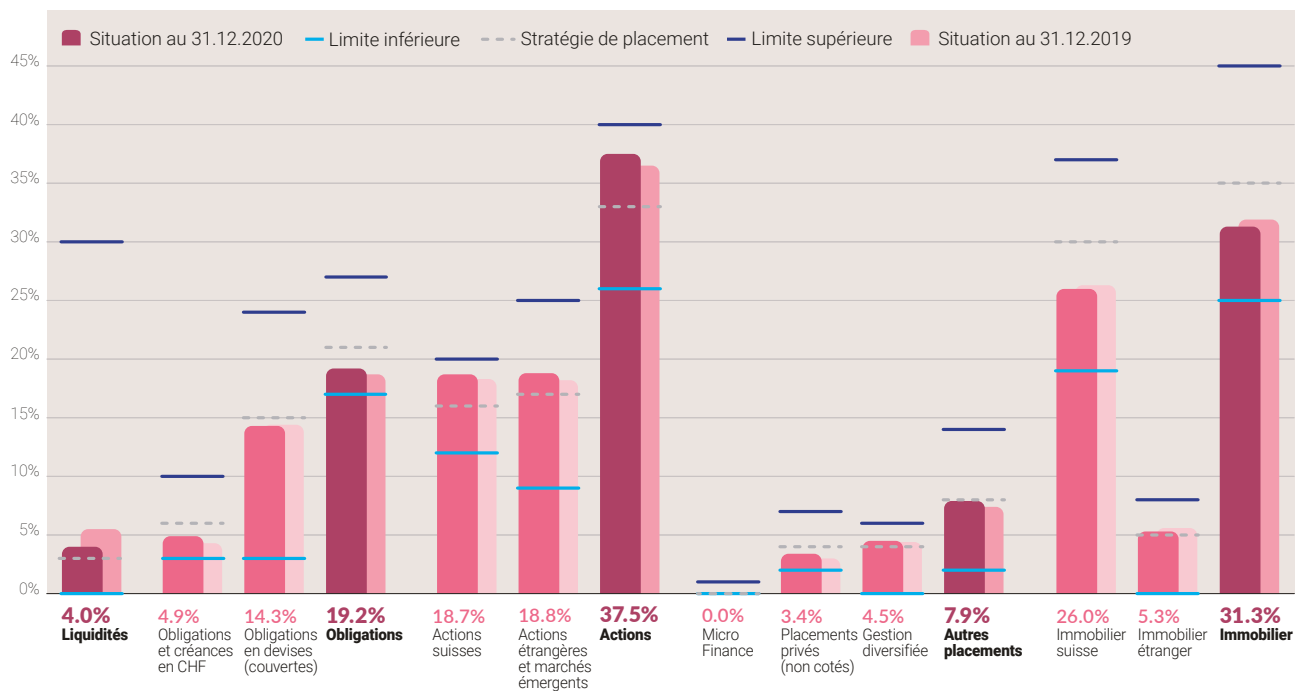


## CPI « SIG »

Catégories de placement	Situation au 31.12.2020	Limite inférieure	Stratégie de placement	Limite supérieure	Situation au 31.12.2019
Liquidités et réalisables à court terme	4.0%	0.0%	3.0%	30.0%	5.5%
<b>Liquidités</b>	<b>4.0%</b>	<b>0.0%</b>	<b>3.0%</b>	<b>30.0%</b>	<b>5.5%</b>
Obligations et créances en CHF	4.9%	3.0%	6.0%	10.0%	4.3%
Obligations en devises (couvertes)	14.3%	3.0%	15.0%	24.0%	14.4%
<b>Obligations</b>	<b>19.2%</b>	<b>17.0%</b>	<b>21.0%</b>	<b>27.0%</b>	<b>18.7%</b>
Actions suisses	18.7%	12.0%	16.0%	20.0%	18.3%
Actions étrangères et marchés émergents	18.8%	9.0%	17.0%	25.0%	18.2%
<b>Actions</b>	<b>37.5%</b>	<b>26.0%</b>	<b>33.0%</b>	<b>40.0%</b>	<b>36.5%</b>
Micro Finance	0.0%	0.0%	0.0%	1.0%	0.0%
Placements privés (non cotés)	3.4%	2.0%	4.0%	7.0%	3.0%
Gestion diversifiée	4.5%	0.0%	4.0%	6.0%	4.4%
<b>Autres placements</b>	<b>7.9%</b>	<b>2.0%</b>	<b>8.0%</b>	<b>14.0%</b>	<b>7.4%</b>
Immobilier suisse	26.0%	19.0%	30.0%	37.0%	26.3%
Immobilier étranger	5.3%	0.0%	5.0%	8.0%	5.6%
<b>Immobilier</b>	<b>31.3%</b>	<b>25.0%</b>	<b>35.0%</b>	<b>45.0%</b>	<b>31.9%</b>
<b>Total</b>	<b>100.00%</b>		<b>100.00%</b>		<b>100.0%</b>



14



À fin 2020, toutes les classes d'actifs se situaient dans les limites définies par les stratégies de placement.

Les liquidités, les actions et les autres placements (placements privés et gestion diversifiée) se trouvaient au-dessus des cibles pour les 2 CPI.

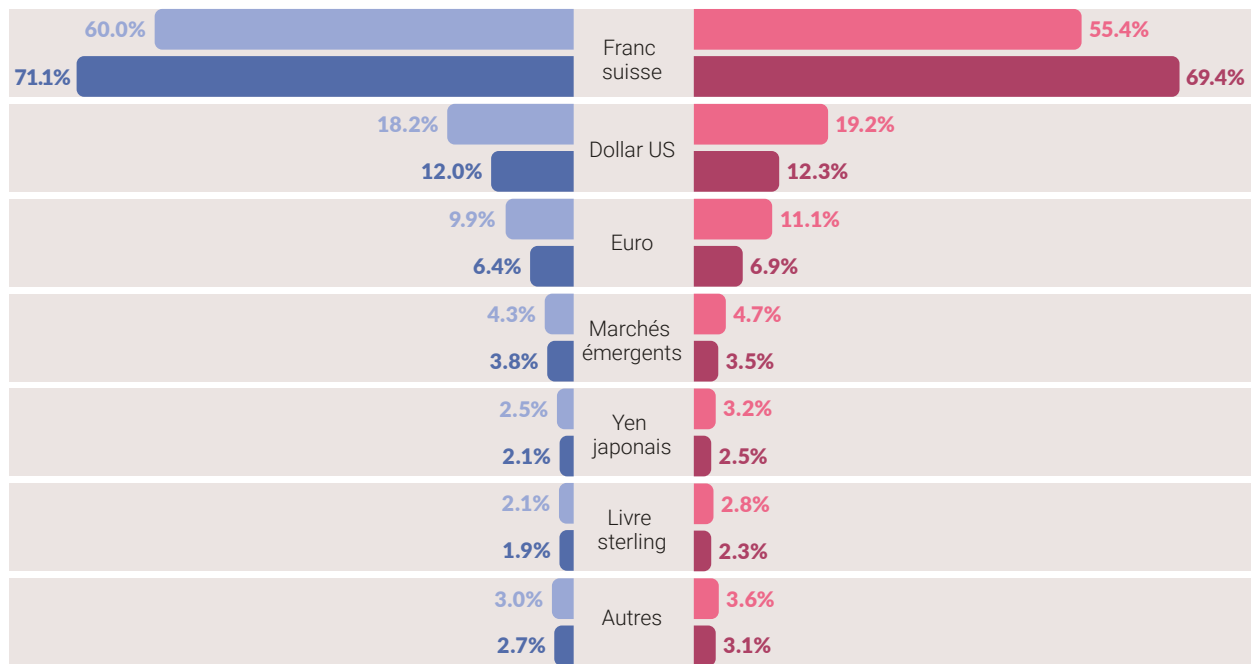
Toutes les pondérations des autres classes d'actifs étaient en dessous des cibles concernées.



## Répartition monétaire au 31 décembre 2020

### CPI « VILLES ET COMMUNES »

- Avant gestion du risque de change
- Après gestion du risque de change



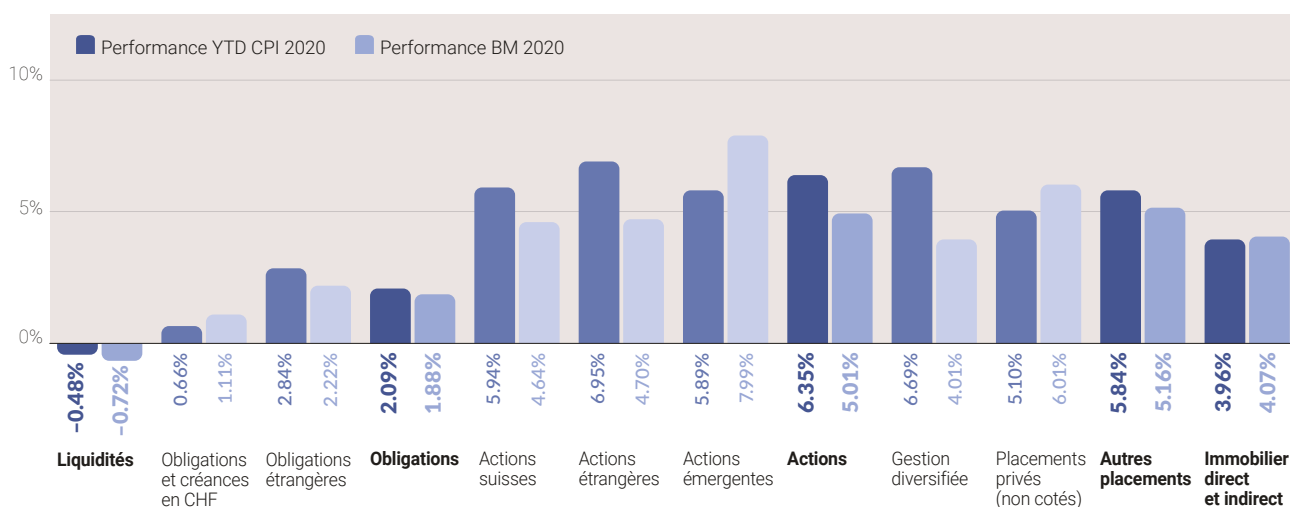
Suite à la gestion des risques de change, les allocations des CPI en franc suisse se situaient respectivement à 71.1% et 69.4%. Pour la CPI « SIG », la part des devises dépassait légèrement le seuil de 30%.

## Performances des valeurs mobilières au 31 décembre 2020

### 4.89% pour la CPI «villes et communes»

Ces performances sont calculées en tenant compte de l'écart en pourcent entre les valeurs boursières des portefeuilles au 31 décembre 2019 et 2020, ainsi que des nouveaux investissements effectués, toutes valeurs et tous gestionnaires confondus.

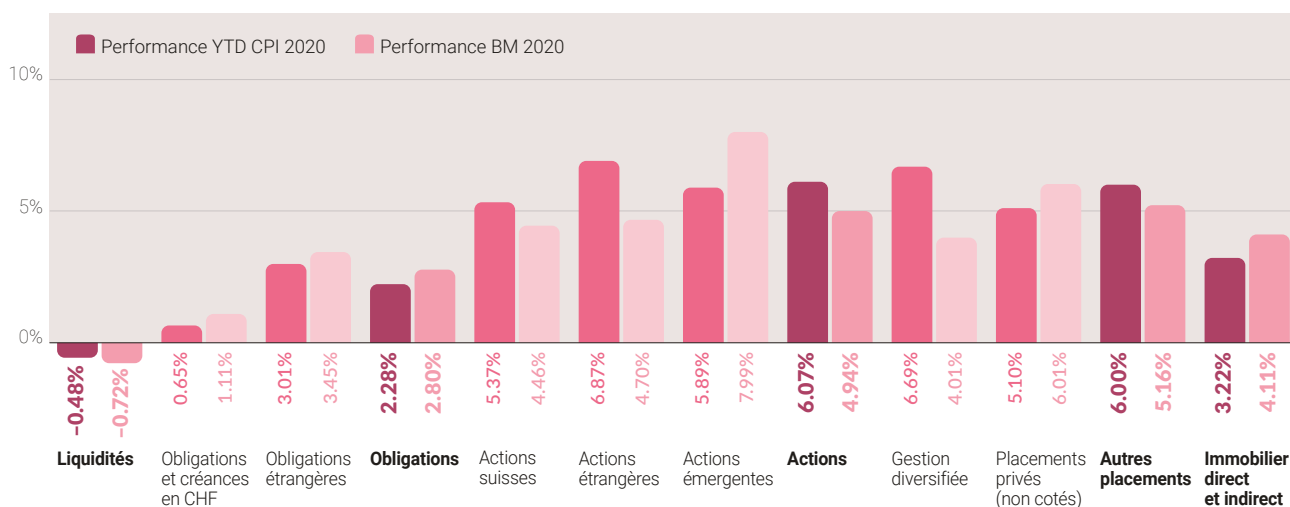
#### CPI « VILLES ET COMMUNES »



### 4.05% pour la CPI «SIG»

La différence de résultat entre CPI s'explique notamment par l'effet des pondérations différentes en immobilier et par la plus grande proportion d'immobilier international indirect détenu par la CPI «SIG».

#### CPI « SIG »



Les éléments suivants expliquent notamment ces performances :

### **Liquidités**

Les placements en liquidités ont été impactés de manière limitée par les taux d'intérêts négatifs (CHF 149'063.--), car CAP Prévoyance a bénéficié d'accords avec ses partenaires qui ont permis d'en atténuer les effets. Ainsi, le taux moyen appliqué a été de -0.07%, soit un taux réduit par rapport au taux d'intérêts négatifs de -0.73% imposé par la BNS et appliqué par les banques partenaires avant négociations.

### **Obligations et créances en CHF, obligations en devises**

Pour les deux CPI, les performances des obligations en CHF et en devises ont été inférieures à celles des indices de référence en raison d'un positionnement défensif (duration plus courte que celle des indices).

### **Actions**

Les performances des actions ont été globalement supérieures à celles des indices de référence, particulièrement pour les actions suisses, les actions suisses de petites et moyennes capitalisations et les actions étrangères. Ces bonnes performances relatives ont permis de compenser les résultats inférieurs des portefeuilles en actions des pays émergents.

### **Autres placements**

Les placements privés (non cotés) ont obtenu une performance positive mais inférieure à leur indice de référence. En revanche, la gestion diversifiée a obtenu des résultats bien supérieurs à l'indice de référence. De manière consolidée, les performances ont donc été meilleures que les indices de référence.

### **Devises**

Les programmes de gestion active ont permis de compenser partiellement les baisses des devises, et en particulier celle du dollar. De plus, ces programmes ont permis de réduire la volatilité globale des classes d'actifs concernées.

### **Immobilier indirect**

Seule la CPI « SIG » était investie dans de l'immobilier suisse indirect, et les résultats obtenus ont été inférieurs à l'indice de référence en raison du positionnement défensif de ces investissements.

Les valorisations des investissements en immobilier étranger indirect ont été particulièrement affectées par le contexte de la pandémie. De plus, compte tenu des mécanismes de réévaluation trimestrielle, qui ont un décalage d'un trimestre, les évaluations comptabilisées au 31 décembre, négatives, ne prennent pas en compte les améliorations constatées au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2020.



**« Votre avenir compte.  
Voilà pourquoi nous  
investissons de manière  
responsable. »**

## Investissement responsable

### CHARTRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

CAP Prévoyance investit de manière responsable, avec une vision à long terme, en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (critères dits « ESG ») dans sa gestion du patrimoine, afin de contribuer à une économie durable susceptible d'accroître la valeur du capital, sur une base de risques ajustés.



20

La charte relative aux principes d'investissement responsable, qui fait partie intégrante du règlement de placement, préconise les éléments suivants :

- intégration des facteurs ESG dans la gestion des actifs mobiliers et immobiliers ;
- exercice des droits de vote et dialogue actionnarial ;
- exclusion des sociétés actives dans l'armement et la pornographie ;
- pas d'investissements dans les matières premières et les « hedge funds ».

La mise en œuvre de la charte s'inscrit dans une logique financière saine et rigoureuse afin de ne pas pénaliser les intérêts financiers de CAP Prévoyance à long terme, c'est-à-dire la rentabilité de ses placements. Les gérant-e-s externes mandaté-e-s doivent être en mesure d'offrir des solutions compatibles avec la charte. À défaut, ils ou elles sont écarté-e-s.

### Test de compatibilité climatique 2020

En signant les accords de Paris sur le climat, que la Suisse a ratifiés en 2017, la communauté internationale s'est notamment fixée pour objectif de rendre les flux financiers compatibles avec les enjeux climatiques.

Dans ce cadre, à l'invitation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), CAP Prévoyance a, pour la deuxième fois, participé au test de compatibilité climatique fondé sur le modèle PACTA (« Paris Agreement Capital Transition Assessment »). Le premier test avait eu lieu en 2017.

La participation de CAP Prévoyance a été limitée aux valeurs mobilières et cette analyse a principalement concerné les portefeuilles investis en obligations d'entreprises, en actions suisses et internationales.

Les résultats ont montré que CAP Prévoyance se compare favorablement à ses pairs, c'est-à-dire à l'univers des caisses de pensions ayant participé au test. Par rapport aux objectifs visés, il reste une marge de progression.

Cela étant, les risques de pertes de valeur dans les secteurs concernés par ce test de compatibilité climatique sont limités pour CAP Prévoyance et certains ajustements ont déjà pu être réalisés en cours d'année dans les portefeuilles, en particulier en ce qui concerne les obligations d'entreprises.

## Évaluation de la qualité durable des investissements en valeurs mobilières

Avec l'aide d'un consultant externe spécialisé, une analyse des portefeuilles des valeurs mobilières a été réalisée en 2020. L'objectif était de vérifier le bon profil de durabilité et le respect des directives d'investissements y relatives, notamment en matière d'exclusions sectorielles et de réduction de l'impact carbone.

Le consultant a procédé à une analyse complète des positions des classes d'actifs concernées. Le processus d'évaluation a permis d'analyser et de comparer les divers mandats, de recenser les progrès, les points d'amélioration en matière ESG et de disposer du positionnement des différents mandats.

L'évaluation a permis également d'ajuster si nécessaire certains portefeuilles.

Au niveau de la conformité avec la charte de CAP Prévoyance :

- **Critères de durabilité** : globalement, le portefeuille consolidé démontre une qualité ESG supérieure à son indice de référence et peut être considéré conforme aux exigences de la charte. Au niveau de certains mandats spécifiques, les résultats sont plus nuancés (note variant de A+ à C), ce qui offre une marge de manœuvre pour des améliorations ;
- **Exclusions** : au niveau consolidé, les exclusions sectorielles, telles que spécifiées dans la charte, notamment l'armement et la pornographie, ont été respectées. En revanche, certains sous-fonds contiennent encore des sociétés actives dans l'armement conventionnel et des discussions ont été engagées avec les gérant-e-s concerné-e-s ;
- **Thèmes durables** : cette partie reste encore modeste, en ligne avec l'indice de référence, et offre un potentiel de renforcement.

Au niveau de l'évaluation globale du portefeuille :

Le portefeuille consolidé affiche une note de durabilité, à savoir une qualité globale ESG moyenne au-delà de B+. Ce niveau est supérieur à celui de l'indice de référence (B). Cette qualité favorable est due à une forte allocation dans les actions et les obligations suisses, mais également à une sélection diligente. D'ailleurs, la majorité des classes d'actifs présente une note supérieure par rapport à leur indice de référence spécifique, à l'exception des obligations étrangères, notamment en lien avec l'exposition à la dette des pays émergents.

Comme indiqué précédemment, les exclusions sont respectées au niveau du portefeuille global, qui ne présente pas non plus d'expositions significatives aux controverses majeures. De manière très marginale, certains fonds présentent encore des traces de sociétés actives dans l'armement. Des discussions ont été engagées avec les gérant-e-s concerné-e-s.

Les investissements liés aux thèmes durables, bien qu'en augmentation, restent relativement modestes pour le portefeuille global (moins de 5%). Les principaux thèmes concernés sont les énergies propres, l'eau, les obligations vertes et les obligations durables.

Finalement, en termes d'impact climatique, la mesure des émissions du CO<sub>2</sub> liées au portefeuille est inférieure de près de -21% à l'indice de référence. Des expositions résiduelles, bien qu'inférieures à l'indice de référence, sont encore constatées dans les domaines des énergies fossiles (2.1%) et du charbon (0.6%), notamment dans le cadre des actions et obligations internationales.

En conclusion, le consultant a considéré que la mise en œuvre des principes ESG de manière progressive et pragmatique, avec peu d'exclusions, avait abouti à un portefeuille consolidé des valeurs mobilières majoritairement en ligne avec les principes définis dans la charte. Il a fait part d'un certain nombre de recommandations pour définir des prochaines étapes concernant les sujets suivants :

- Qualité ESG ;
- Exclusions ;
- Thèmes durables ;
- Climat.

Le Conseil de Fondation a pris acte des conclusions de cette analyse, ainsi que de celles du test de compatibilité climatique, et les a intégrées aux travaux de révision de la charte et des directives de placements.

### Révision de la charte d'investissement responsable

En 2020, les travaux de révision de la charte se sont poursuivis et les instances ont confirmé leur volonté d'intégrer le plus largement possible les critères ESG, notamment en s'engageant davantage contre le réchauffement climatique, ceci afin de contribuer à la transition énergétique et la réduction des émissions de carbone.

Cet accent, mis sur la prise en compte des risques climatiques, comprend le désengagement progressif des investissements dans le segment des énergies fossiles et la réduction de la consommation énergétique dans le domaine de l'immobilier. Ce dernier volet représentera dans les années à venir l'un des principaux enjeux à relever dans le cadre de la gestion du parc immobilier détenu en direct.

Dans ce cadre, la révision de la charte a conduit à une simplification du texte, avec une nouvelle version qui met en avant la mission et les valeurs, et décrit particulièrement les principes d'investissement qui vont guider CAP Prévoyance.

En ce qui concerne les placements mobiliers et immobiliers indirects, la mise en œuvre s'effectue par une sélection de gérants aptes à répondre aux principes d'investissement définis, notamment ESG, et sur un engagement actif (gouvernance des placements) en qualité d'actionnaire ou de détenteur d'actifs.

Pour les placements en immobilier direct, la charte met l'accent sur les points qui feront l'objet d'une attention particulière, comme notamment la transition énergétique ou une exploitation efficiente des immeubles.

Les éléments liés à la gestion opérationnelle de mise en œuvre de la charte ne sont plus mentionnés. Ils seront intégrés dans les directives de gestion mobilière et immobilière en cours de révision.

Enfin, une évaluation de la mise en œuvre de la charte, notamment par des partenaires externes spécialisés est prévue.

La nouvelle charte d'investissement socialement responsable révisée a été adoptée par le Conseil de Fondation en décembre 2020 et est disponible sur le site internet de CAP Prévoyance.

La révision des directives de gestion mobilière et immobilière se poursuit pour fixer les objectifs et définir les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la charte.



## EXERCICE DES DROITS D'ACTIONNAIRE

CAP Prévoyance exerce le plus largement possible ses droits d'actionnaire. Les détails de cet exercice sont explicités au point 6.L de l'annexe aux comptes.

## ENGAGEMENT ACTIF

CAP Prévoyance fait partie d'«Ethos Engagement Pool Suisse» qui regroupe près de 150 caisses de pensions suisses, pour un total de plus de CHF 260 milliards de fortune. «Ethos Engagement Pool Suisse» permet de participer de manière active, conjointement avec d'autres entités institutionnelles, au développement du tissu économique suisse par le biais d'un dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés cotées. Les thèmes abordés en 2020 ont principalement concerné la gouvernance des entreprises, les codes de conduite, la transparence des rémunérations des instances dirigeantes, la responsabilité environnementale et sociale, les stratégies face aux changements climatiques, les responsabilités fiscales, ainsi que les conditions de travail et le respect des droits humains.

Depuis 2017, CAP Prévoyance participe à «Ethos Engagement Pool international» – dont elle est un membre fondateur – et qui vise les sociétés cotées hors Suisse.

Dans ce cas, le dialogue est notamment engagé sous la forme de participations à des initiatives internationales d'engagement collectif. Ainsi, les membres du pool profitent d'un réseau international avec lequel Ethos collabore étroitement depuis de nombreuses années.

Après près de quatre années d'existence, ce pool a connu un grand succès et regroupe près de 70 caisses de pensions, pour un total d'environ CHF 190 milliards de fortune. Les principales activités du pool en 2020 ont concerné les questions environnementales (émissions carbone), sociales (droit du travail), de gouvernement d'entreprise (défense des droits d'actionnaires, rémunération), ainsi que des initiatives ciblant les législations, notamment au niveau européen.

Au travers de ces démarches au niveau international, CAP Prévoyance est notamment devenue signataire du «Climate Action 100+» qui vise un engagement actif sur les questions climatiques et d'émissions carbone auprès des 100 principaux émetteurs de gaz à effets de serre ainsi que d'un certain nombre de sociétés considérées comme représentant les plus grands risques dans les portefeuilles. Les activités de ce regroupement d'investisseurs ont été importantes en 2020.

## IMMOBILIER DIRECT

Pour son parc immobilier détenu en direct, CAP Prévoyance est également soucieuse de mener une gestion durable, notamment en mettant en œuvre une juste utilisation des ressources et des énergies. Les réseaux de chauffage à distance sont privilégiés lorsque cela est possible, les chaudières à mazout sont progressivement remplacées, et des installations solaires en toiture sont posées.

CAP Prévoyance met également en application des programmes appelés «Eco 21» depuis plusieurs années afin de réduire progressivement les consommations électriques, et suit les installations de production de chaleur et d'eau chaude afin d'optimiser les consommations. Dans le cadre de la révision de la charte d'investissement responsable, et comme déjà relevé, un accent particulier a été mis sur le parc immobilier détenu en direct, pour lequel des ressources financières importantes seront nécessaires dans les années à venir pour répondre aux enjeux climatiques et réduire les émissions carbone.

## Gestion immobilière

### PARC IMMOBILIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

Chaque CPI dispose d'une quote-part du parc immobilier de CAP Prévoyance, composé de :

197 immeubles (allées)
3'653 appartements
3'042 places de parking et garages
13'495 m <sup>2</sup> d'arcades
15'706 m <sup>2</sup> de bureaux – locaux artisanaux
10'469 m <sup>2</sup> de dépôts

### RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

Recettes	CHF
Loyers encaissés	74'668'345.--
Variation du correctif de valeur sur loyers à encaisser	91'160.--
Subventions reçues	116'727.--
	<b>74'876'232.--</b>
Charges	
Intérêts hypothécaires	522'500.--
Charges d'exploitation courantes et entretien	23'544'493.--
	<b>24'066'993.--</b>
<b>Résultat net</b>	<b>50'809'239.--</b>

Les charges d'exploitation courantes et entretien sont ventilées comme suit :

	CHF
Entretien des logements et des immeubles	7'816'082.--
Frais de gestion	5'676'433.--
Frais de conciergerie	3'601'293.--
Impôts	2'823'440.--
Eau et électricité	2'662'730.--
Assurances	666'669.--
Publicité et contentieux	297'846.--

### TRAVAUX À PLUS-VALUES ET « GROS TRAVAUX »

Le coût global des travaux comptabilisés s'établit à CHF 9.65 mios en 2020, soit CHF 6.01 mios portés en plus-values et CHF 3.64 mios en « Gros Travaux » (voir appendice 2).

### RÉSULTAT D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

Le résultat d'exploitation net (avant coût des réparations prélevé sur le compte « Chantier Rénovation », déduction faite des dettes hypothécaires, correspond à un taux de rendement calculé sur la valeur économique figurant au bilan de 3.92%.

### ACQUISITIONS ET CONSTRUCTIONS

Malgré l'analyse d'un certain nombre de dossiers de vente et les offres déposées, CAP Prévoyance n'a procédé à aucune acquisition en 2020.

### ÉTUDES EN COURS

#### Chemin Frank-Thomas 20-22 / avenue de Rosemont 1-3-3A

Un projet de plan localisé de quartier, initié par la Ville de Genève et qui englobe les parcelles sur lesquelles se situent ces immeubles, est en cours d'instruction.

Ce projet prévoit la réalisation, sur la parcelle de CAP Prévoyance, d'un nouvel immeuble offrant 79 logements, dont une proportion de logements à loyers contrôlés. Ce projet implique la démolition des immeubles actuels comptant 59 logements.

En l'état, il n'est pas encore possible de présenter un calendrier.

#### Chemin Gilbert-Troliet 2-4-6-8

Une demande préalable d'autorisation de construire a été délivrée par les autorités compétentes, en vue de la surélévation de 2 niveaux des immeubles actuels, ce qui représente environ 18 appartements supplémentaires, pour un total de 76 pièces.

En parallèle, le projet en cours vise également l'amélioration de l'enveloppe des immeubles existants, par l'atteinte d'un standard global de haute performance énergétique, comprenant également le raccordement au réseau de chauffage à distance.

Sous réserve de l'obtention des autorisations définitives, les travaux devraient démarrer en 2022.

#### Rue de l'Athénée 44

Une demande préalable d'autorisation de construire est en cours d'instruction, en vue de la surélévation de 2 à 3 niveaux de l'immeuble actuel, ce qui pourrait représenter jusqu'à 9 appartements supplémentaires.

En l'état, il n'est pas encore possible de présenter un calendrier.

#### Rue des Pâquis 43-45-47 / place d'Armes 12-14-16

Les études préliminaires effectuées sur les immeubles précités ont démontré leur potentiel de surélévation de 2 niveaux. Les demandes d'autorisation de construire seront déposées en 2021.

En l'état, il n'est pas encore possible de présenter un calendrier.

## ÉVOLUTION DES LOCATIONS

Par rapport à l'exercice précédent, le montant total des loyers encaissés a augmenté de 0.42%, soit CHF 313'672.--.

Une interface entre le site internet de CAP Prévoyance et l'application informatique interne CAPIMMO a été développée et permet, depuis janvier 2020, de remplir en ligne un formulaire de « demande de location de logement ». Ainsi, 1'080 demandes de location d'appartements ont été enregistrées. 200 logements ont été attribués en 2020, la période de pandémie COVID-19 n'a pas eu d'impact sur le nombre de rotations de locataires.

En ce qui concerne les affectations commerciales, 14 locaux commerciaux ainsi que 161 places de parking ou garages ont été attribués. Les surfaces commerciales relouées en 2020 sont principalement de type « dépôt », au nombre de 10 objets, auxquels s'ajoutent 1 bureau et 3 arcades.

La situation locative peut, de manière générale, être qualifiée de stable.

## MANQUE À GAGNER SUR L'ÉTAT LOCATIF

Pour l'ensemble du parc immobilier et toutes affectations confondues, le manque à gagner représente 2.39% de l'état locatif, soit un montant de CHF 1'807'927.--. Le 38% des vacants concerne l'affectation commerciale, 37% se concentre sur l'affectation logement, et le 25% restant concerne les parkings.

Par rapport à 2019, le manque à gagner a diminué d'environ 17%. La relocation de surfaces commerciales dans les immeubles sis rue de Lyon 93-97 a en effet contribué à réduire le manque à gagner sur l'état locatif commercial, impactant le résultat global.

Cette tendance à la baisse risque cependant de ne pas se confirmer. À des bureaux encore vacants situés dans le quartier des Charmilles vont s'ajouter des surfaces qui seront restituées mi-2022, ainsi que près de 900 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux qui seront vacants dès mi-2021 dans les immeubles sis rue de la Corratierie 10-12-14.

Par ailleurs, pour les besoins d'immeubles en rénovation, certains logements ne seront momentanément pas remis en location et induiront des périodes de vacance.

Dans le cadre des conséquences induites par la pandémie COVID-19, CAP Prévoyance s'est ralliée aux différents dispositifs mis en œuvre par les autorités afin de soutenir notamment les locataires de surfaces commerciales, appliquant les divers protocoles Vesta, accordant également des suspensions de loyer et veillant, avec l'appui des régies, au maintien des locataires en place.

Elle a ainsi renoncé en 2020 à l'encaissement de loyers de surfaces commerciales pour un montant de CHF 326'429.--. D'autre part, des suspensions de loyer à hauteur de CHF 275'468.-- ont été accordées, les plans de remboursement étant d'ores et déjà convenus et ces créances – arriérés de loyers – en cours d'apurement.

L'abandon de loyers commerciaux – au motif de soutien aux locataires en période de pandémie COVID-19 – représente 3.09% de l'état locatif commercial, et 0.43% de l'état locatif global.

# PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE /

## Adaptation des pensions à l'évolution des prix

Les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation se prononcent chaque année sur l'adaptation des pensions à l'évolution des prix, en fonction des possibilités financières des CPI. Le règlement de prévoyance de chaque CPI précise les éléments qui doivent notamment être pris en compte pour cette décision.

En décembre 2020, les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation ont pris acte de la variation négative de l'évolution de l'indice genveois des prix à la consommation sur les 12 derniers mois, entraînant l'impossibilité d'indexer les rentes.

## Situation actuarielle

Au 31 décembre 2020, la situation actuarielle de chaque CPI a été déterminée selon les bases techniques<sup>1</sup> VZ 2015 (P2017)<sup>2</sup> au taux d'intérêt technique<sup>3</sup> de 2.5%.

Une provision pour adaptation des bases techniques, destinée notamment à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie, est augmentée chaque année de 0.35% des prestations de libre passage nettes, et de 0.35% des valeurs actuelles des rentes en cours (réserves mathématiques).

Une provision pour cas d'invalidité est également dotée afin de prendre en charge le coût des cas d'incapacité de gain de 6 mois ou plus, connus ou attendus en fonction de l'expérience des CPI, à la date du bilan, mais dont le versement des rentes n'a pas débuté.

Enfin, considérant les nouvelles recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle concernant le taux d'intérêt technique des CPI, le Conseil de Fondation a décidé d'attribuer les montants de respectivement CHF 151.5 mios pour la CPI « villes et communes » et de CHF 40.9 mios pour la CPI « SIG » à la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique » de sorte à pouvoir faire face aux prochains changements qu'il sera, le cas échéant, nécessaire d'effectuer.

<sup>1</sup> recensement de probabilités résultant de l'observation d'une population durant une période

<sup>2</sup> l'année 2017 représente l'année de référence statistique des tables actuarielles, les tables VZ 2015 (P2017) étant valables au 1<sup>er</sup> janvier 2017

<sup>3</sup> espérance de rendement moyen à long terme compte tenu d'une marge de sécurité

En CHF	CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Capitaux de prévoyance des membres actifs	1'779'053'405	1'762'681'728	722'042'360	693'175'504
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés	1'644'076'432	1'581'822'997	808'754'818	810'723'200
<b>Capitaux de prévoyance<sup>4</sup></b>	<b>3'423'129'837</b>	<b>3'344'504'725</b>	<b>1'530'797'178</b>	<b>1'503'898'704</b>
Provisions techniques des membres actifs	251'343'456	139'566'116	80'122'876	51'401'812
Provisions techniques des membres pensionnés	115'276'330	62'703'904	47'419'746	31'469'848
<b>Provisions techniques<sup>4</sup></b>	<b>366'619'787</b>	<b>202'270'019</b>	<b>127'542'622</b>	<b>82'871'660</b>
Engagements de prévoyance des membres actifs	2'030'396'861	1'902'247'843	802'165'235	744'577'316
Engagements de prévoyance des membres pensionnés	1'759'352'762	1'644'526'901	856'174'564	842'193'048
<b>Engagements de prévoyance</b>	<b>3'789'749'623</b>	<b>3'546'774'744</b>	<b>1'658'339'800</b>	<b>1'586'770'364</b>
<b>Fortune de prévoyance<sup>4</sup></b>	<b>3'083'467'007</b>	<b>2'950'938'064</b>	<b>1'923'674'168</b>	<b>1'852'497'287</b>
<b>Degré de couverture<sup>5</sup></b>	<b>81.36%</b>	<b>83.20%</b>	<b>116.00%</b>	<b>116.75%</b>
<b>Degré de couverture des membres actifs<sup>6</sup></b>	<b>62.67%</b>	<b>62.71%</b>		



<sup>4</sup> détail au point 5.C de l'annexe aux comptes

<sup>5</sup> rapport entre la fortune de prévoyance et les engagements de prévoyance; pour la CPI « villes et communes » ce degré ne doit pas être inférieur à 68% (degré de couverture initial)

<sup>6</sup> rapport entre la fortune de prévoyance disponible après capitalisation intégrale des engagements de prévoyance des membres pensionnés et les engagements de prévoyance des membres actifs; pour la CPI « villes et communes » ce degré ne doit pas être inférieur à 30% (degré de couverture initial des membres actifs)

## Degrés de couverture

CAP Prévoyance calcule plusieurs degrés de couverture, à savoir un degré de couverture consolidé, et des degrés de couverture distincts, propres à chaque CPI, en fonction de leur système de financement (capitalisation partielle ou complète). Le degré de couverture de CAP Prévoyance, après consolidation des données des 2 CPI, s'élève à **91.91%** à fin 2020 (93.57% en 2019).

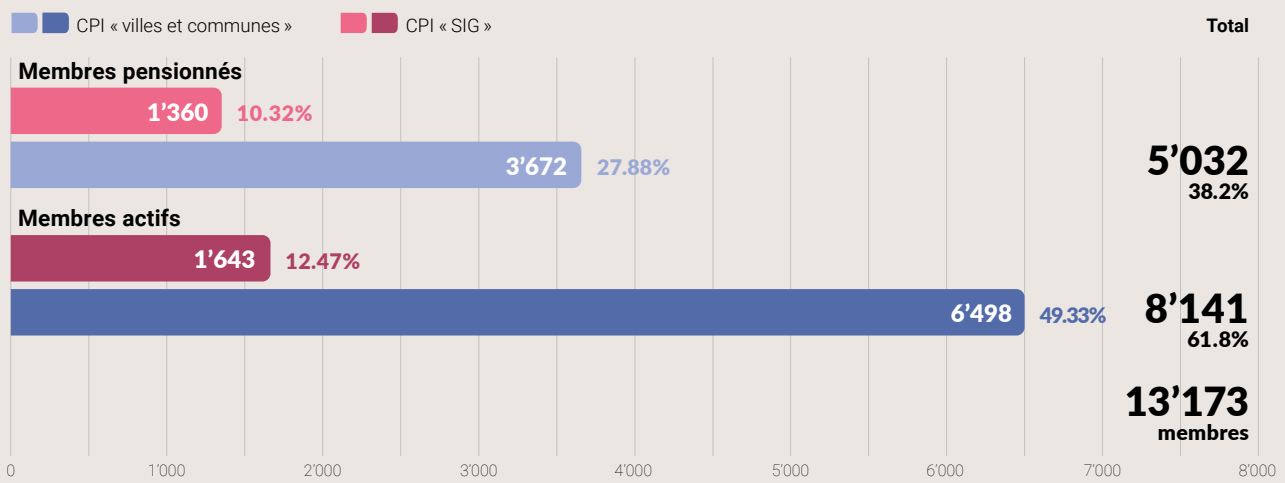
- **Pour la CPI «villes et communes»**, qui applique le système de la capitalisation partielle, trois degrés de couverture sont déterminés, à savoir :
  - un degré de couverture global (membres actifs et pensionnés) correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance, avec un objectif réglementaire fixé à 80% pour 2052. Le degré de couverture global ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 68%. Il était de **81.36%** à fin 2020 (83.20% en 2019);
  - un degré de couverture spécifique aux membres pensionnés correspondant à la capitalisation intégrale des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Il ne doit pas se situer en dessous de 100%, ce qui est le cas fin 2020;
  - un degré de couverture spécifique aux membres actifs, correspondant au rapport entre le solde disponible de la fortune de prévoyance en valeur de liquidation après capitalisation à 100% des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Le degré de couverture des membres actifs ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 30%. Il était de **62.67%** à fin 2020 (62.71% en 2019).
- **Pour la CPI «SIG»**, qui est en capitalisation complète, un seul degré de couverture est déterminé. Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance. Il ne doit pas se situer en dessous de 100%. Il était de **116%** à fin 2020 (116.75% en 2019).

## Effectifs

### Membres affiliés

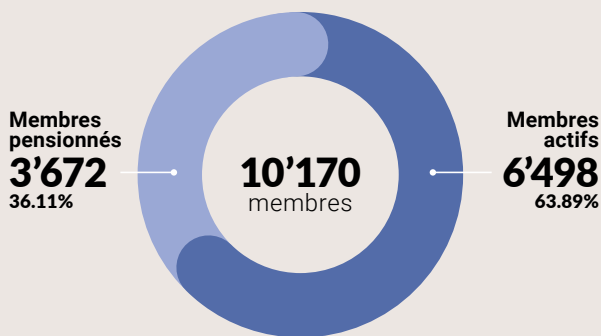
À fin 2020, CAP Prévoyance comptait 54 employeurs affiliés et 13'173 membres assurés (voir point 1.F de l'annexe aux comptes).

## Répartition et rapport démographique des membres actifs et pensionnés



**Rapport démographique**  
Membres actifs / pensionnés : **1.62**

### CPI « VILLES ET COMMUNES »



**Rapport démographique**  
Membres actifs / pensionnés : **1.77**

### CPI « SIG »



**Rapport démographique**  
Membres actifs / pensionnés : **1.21**



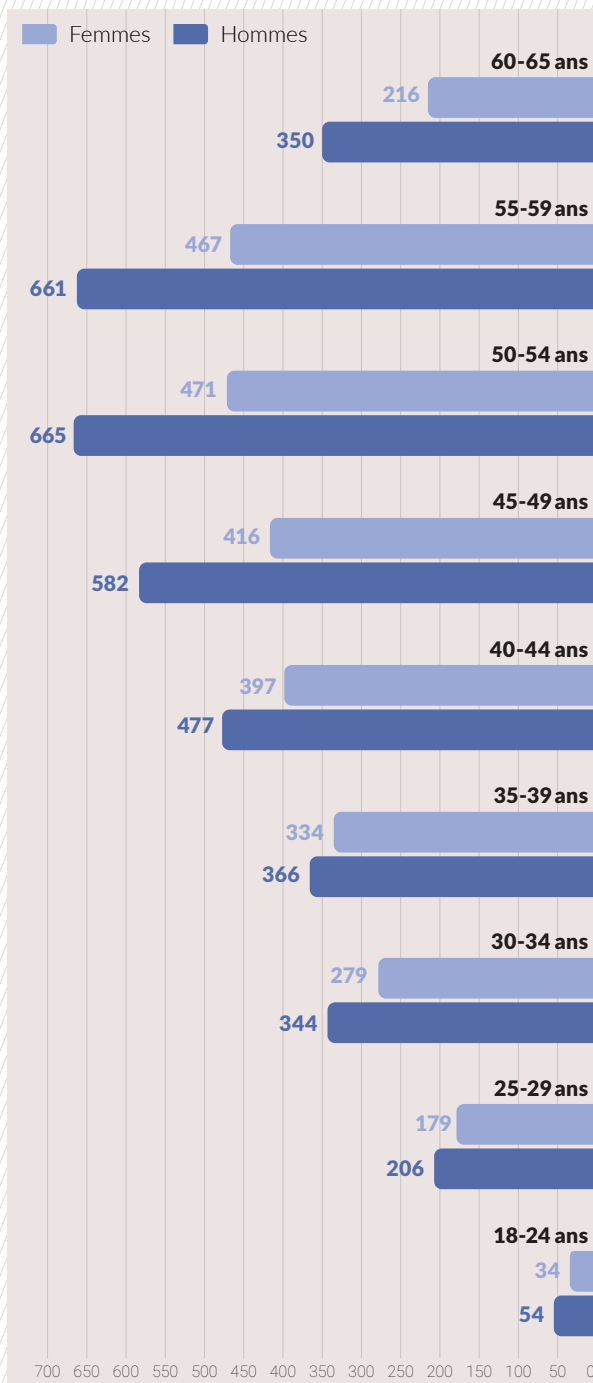




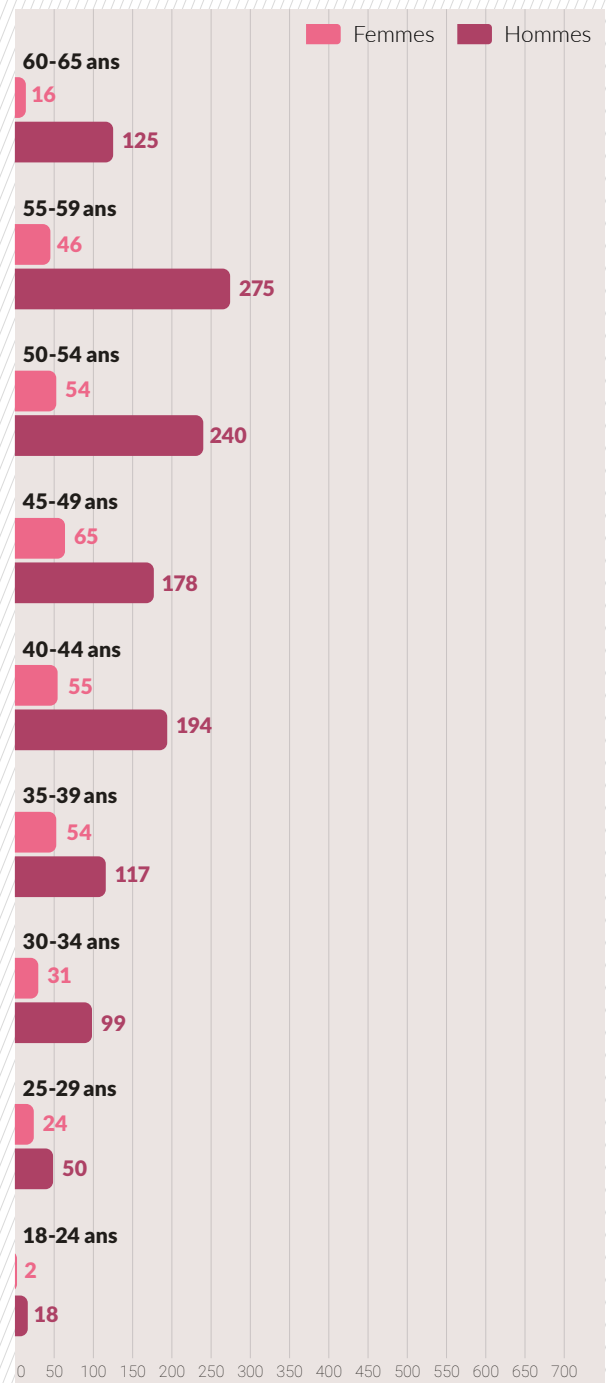
**« Nous privilégions des investissements responsables qui intègrent les enjeux environnementaux et sociaux. »**

## Répartition des membres actifs par sexe et par classe d'âge

CPI « VILLES ET COMMUNES »

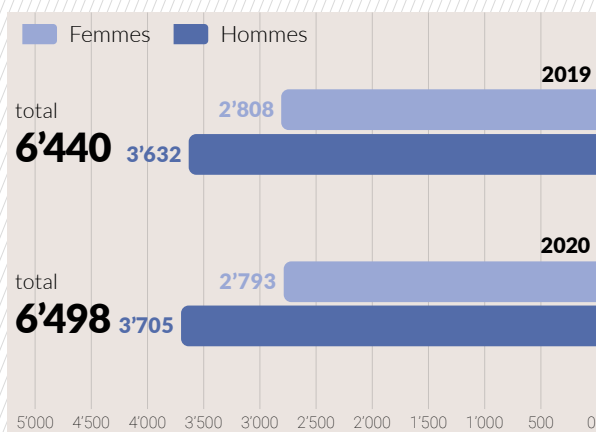


CPI « SIG »

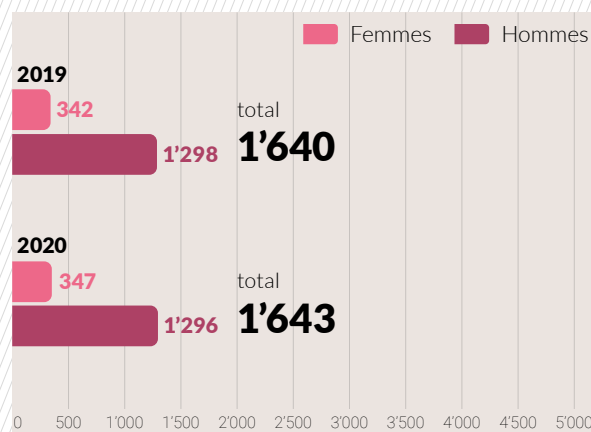


## Évolution de l'effectif des membres actifs et pensionnés

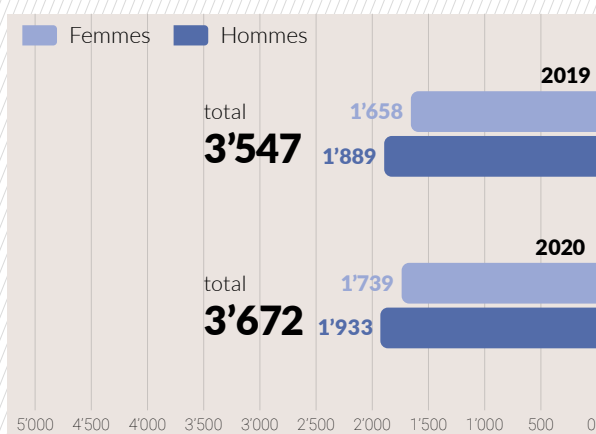
MEMBRES ACTIFS CPI « VILLES ET COMMUNES »



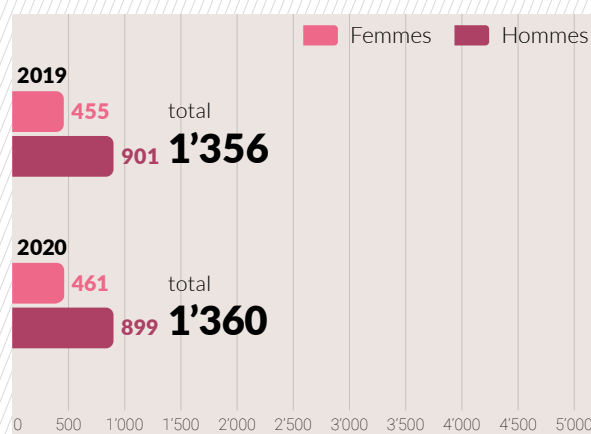
MEMBRES ACTIFS CPI « SIG »



MEMBRES PENSIONNÉS CPI « VILLES ET COMMUNES »



MEMBRES PENSIONNÉS CPI « SIG »



## Caractéristiques moyennes du membre actif

En CHF	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	47 ans 1 mois	46 ans 2 mois	46 ans 8 mois	48 ans 1 mois	45 ans 2 mois	47 ans 6 mois
Salaires de base	95'650	77'362	87'789	120'093	104'460	116'792
Salaires assurés	73'148	59'041	67'085	94'047	81'329	91'361
Prestation de sortie	317'694	221'695	276'431	489'985	317'676	453'594
Avoir de vieillesse LPP	105'704	74'187	92'157	131'696	94'678	123'878
Taux de rente de retraite dès 64 ans	58.70%	57.20%	58.10%	61.70%	62.10%	61.80%
Rente annuelle de retraite dès 64 ans	43'219	33'911	39'218	58'240	49'388	56'370

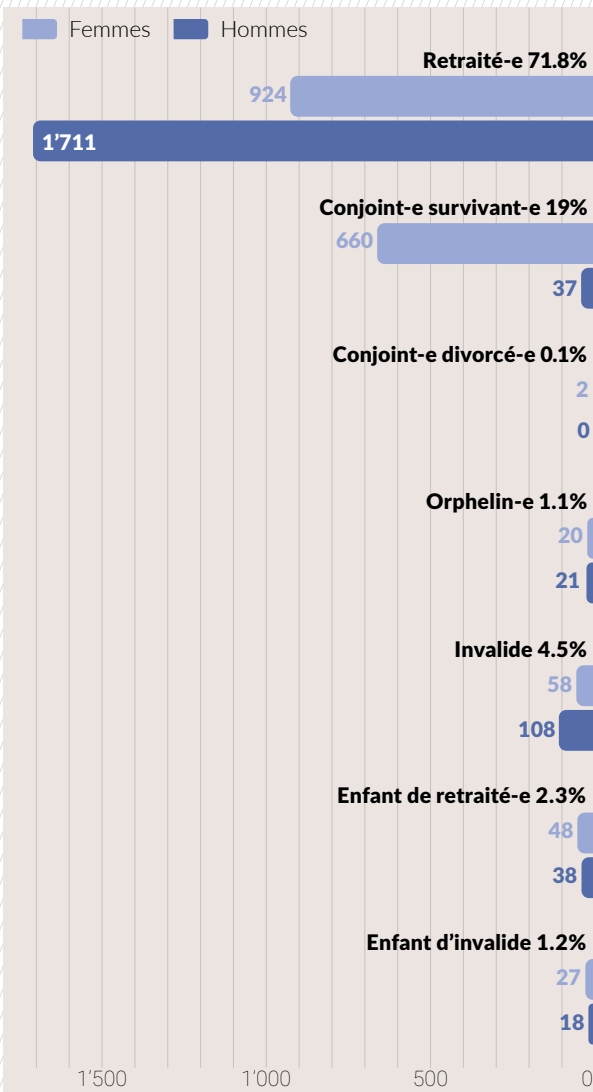


## Caractéristiques moyennes du membre retraité

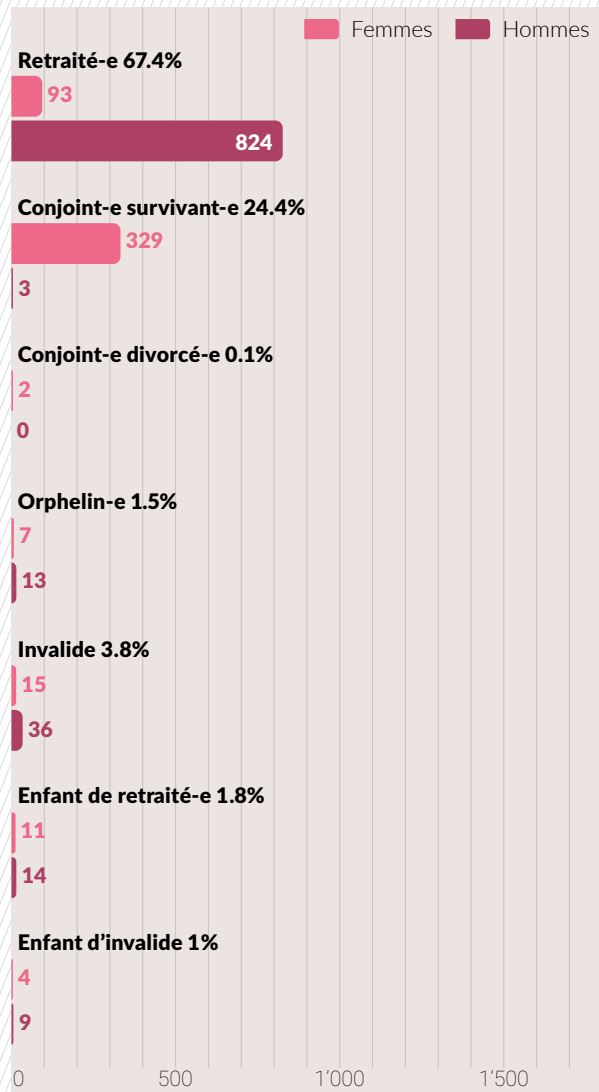
En CHF	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	73 ans 9 mois	72 ans 10 mois	73 ans 6 mois	74 ans 5 mois	71 ans 8 mois	74 ans 2 mois
Rente annuelle de retraite	45'688	27'341	39'254	60'092	37'078	57'758
dont adaptation au renchérissement (indexation)	1'977	920	1'606	3'505	1'119	3'263

## Répartition des membres pensionnés par type de pension et par sexe

CPI « VILLES ET COMMUNES »

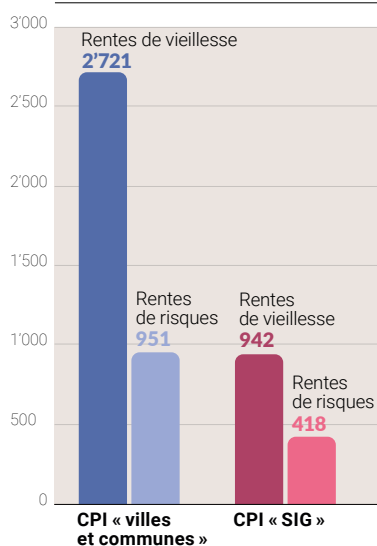


CPI « SIG »

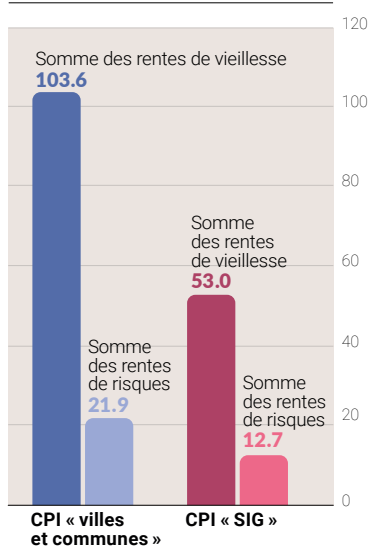


Au 31 décembre 2020, la répartition entre les rentes de vieillesse et les rentes de risques des CPI se présentait comme suit :

#### RENTES DE VIEILLESSE ET DE RISQUES (nbre)



#### SOMMES DES RENTES DE VIEILLESSE ET DE RISQUES (en CHF mios)

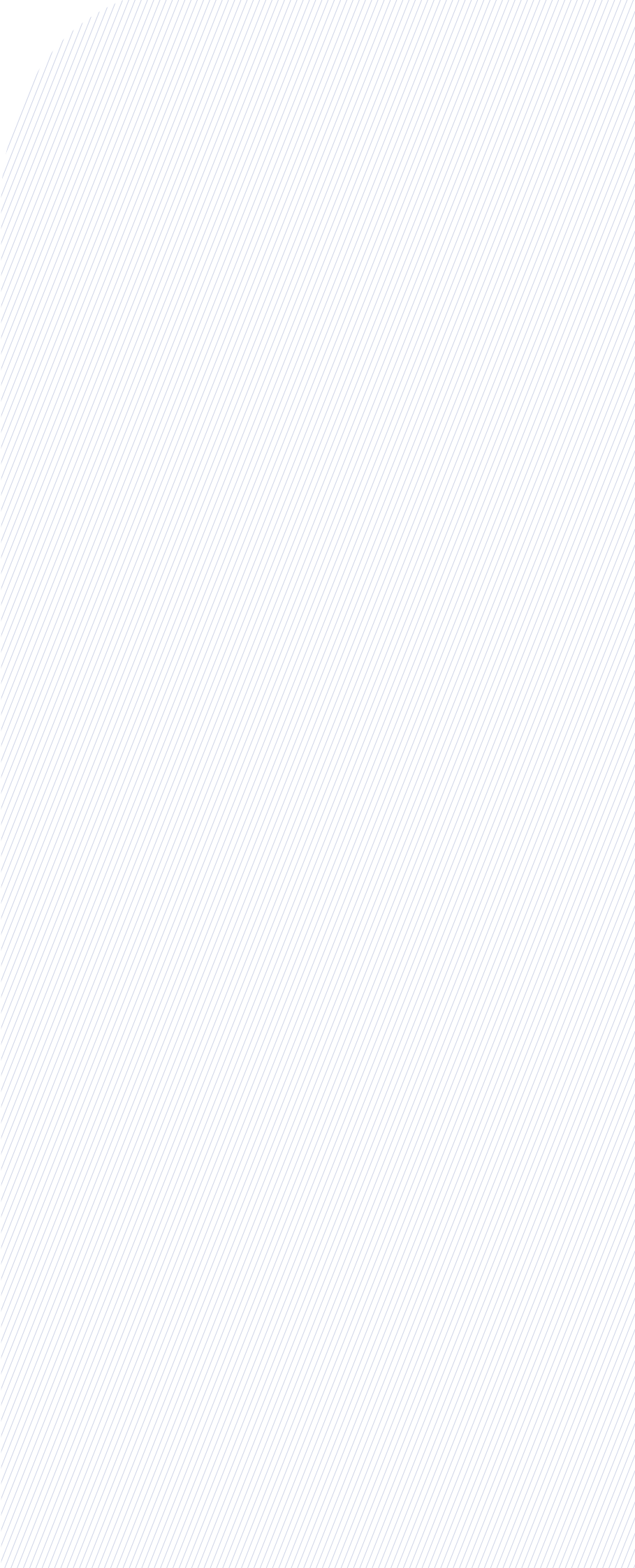


### Encouragement à la propriété du logement

	CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de retraits	60	60	14	17
<i>Dont en Suisse</i>	30	27	7	7
<i>Dont en France</i>	30	33	7	10
Âge moyen	40 ans 7 mois	43 ans 9 mois	42 ans 6 mois	40 ans 3 mois
Retrait moyen	90'894	87'683	86'288	86'262
Somme des retraits	5'453'617	5'260'985	1'208'026	1'466'449



« Votre prévoyance  
s'est constituée dans  
le respect des générations  
futures. »





CAP PRÉVOYANCE  
— **COMPTES**  
**ET ANNEXE**  
**AUX COMPTES**  
**2020 /**

## Bilan au 31 décembre 2020

En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
<b>ACTIF</b>							
<b>Placements</b>							
Liquidités et réalisables à court terme	6.D/7.A	206'470'118	240'564'384	135'154'473	142'159'755	71'315'645	98'404'628
Obligations et créances en CHF	6.D/7.B	265'069'884	234'554'917	169'490'813	153'947'653	95'579'071	80'607'263
<i>Dont dette d'assainissement SIG</i>	7.B	-	-	-	-	-	-
Obligations en devises	6.D	652'785'391	634'034'751	376'931'063	364'789'656	275'854'327	269'245'095
Actions suisses	6.D	1'005'378'950	950'426'232	642'816'997	606'488'571	362'561'953	343'937'661
Actions étrangères et marchés émergents	6.D	932'838'532	873'076'197	569'130'025	532'606'494	363'708'508	340'469'702
Autres placements	6.D/6.E	411'472'490	367'720'938	257'719'315	229'475'782	153'753'174	138'245'156
Immobilier suisse direct	6.D/7.D	1'295'749'159	1'280'356'844	873'334'933	862'960'513	422'414'226	417'396'331
Immobilier suisse indirect	6.D/7.D	80'028'474	75'557'114	-	-	80'028'474	75'557'114
Immobilier étranger indirect	6.D/7.D	185'792'076	191'132'157	83'197'692	85'912'081	102'594'384	105'220'077
<b>Total placements</b>		<b>5'035'585'074</b>	<b>4'847'423'533</b>	<b>3'107'775'312</b>	<b>2'978'340'505</b>	<b>1'927'809'762</b>	<b>1'869'083'028</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>							
Cotisations à encaisser	7.E	7'088'698	6'036'336	2'172'690	1'840'637	4'916'009	4'195'699
Comptes courants régies		516'588	794'622	348'180	535'576	168'408	259'047
Impôt anticipé à récupérer		343'418	616'983	93'238	280'439	250'181	336'545
Autres transitoires		1'907'833	1'375'479	862'987	588'312	1'044'846	787'167
<b>Total compte de régularisation actif</b>		<b>9'856'538</b>	<b>8'823'421</b>	<b>3'477'095</b>	<b>3'244'963</b>	<b>6'379'443</b>	<b>5'578'458</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>							
		-	-	-	-	-	-
<b>Total de l'actif</b>		<b>5'045'441'612</b>	<b>4'856'246'954</b>	<b>3'111'252'406</b>	<b>2'981'585'468</b>	<b>1'934'189'206</b>	<b>1'874'661'486</b>

## Bilan au 31 décembre 2020

En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
<b>PASSIF</b>							
<b>Dettes</b>							
Comptes courants bancaires	7.G	60'179	12'809'996	40'561	51'485	19'618	12'758'511
Prestations de prévoyance à payer	7.H	9'807'477	13'573'718	8'347'319	12'645'975	1'460'158	927'743
Emprunts hypothécaires	6.H	23'290'000	23'290'000	15'697'460	15'697'460	7'592'540	7'592'540
Autres dettes	7.H	1'272'156	313'200	857'433	211'097	414'723	102'103
<b>Total dettes</b>		<b>34'429'812</b>	<b>49'986'914</b>	<b>24'942'773</b>	<b>28'606'017</b>	<b>9'487'039</b>	<b>21'380'897</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	7.I	<b>3'870'625</b>	<b>2'824'689</b>	<b>2'842'626</b>	<b>2'041'387</b>	<b>1'027'999</b>	<b>783'302</b>
<b>Provisions non techniques</b>		-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>							
Capitaux de prévoyance des membres actifs	5.C	2'501'095'764	2'455'857'232	1'779'053'405	1'762'681'728	722'042'360	693'175'504
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés	5.C	2'452'831'250	2'392'546'197	1'644'076'432	1'581'822'997	808'754'818	810'723'200
Provisions techniques	5.C	494'162'409	285'141'679	366'619'787	202'270'019	127'542'622	82'871'660
		<b>5'448'089'423</b>	<b>5'133'545'108</b>	<b>3'789'749'623</b>	<b>3'546'774'744</b>	<b>1'658'339'800</b>	<b>1'586'770'364</b>
Part de financement en répartition (-20%)		-757'949'925	-709'354'949	-757'949'925	-709'354'949	-	-
<b>Total capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>4'690'139'498</b>	<b>4'424'190'159</b>	<b>3'031'799'699</b>	<b>2'837'419'795</b>	<b>1'658'339'800</b>	<b>1'586'770'364</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.C	<b>317'001'677</b>	<b>379'245'192</b>	<b>51'667'309</b>	<b>113'518'269</b>	<b>265'334'368</b>	<b>265'726'923</b>
<b>Fortune libre/découvert</b>							
Situation en début de période		-	-18'040'202	-	-18'040'202	-	-
Excédent de produits/de charges de l'exercice		-	18'040'202	-	18'040'202	-	-
<b>Total fortune libre/découvert</b>	9	-	-	-	-	-	-
<b>Total du passif</b>		<b>5'045'441'612</b>	<b>4'856'246'954</b>	<b>3'111'252'406</b>	<b>2'981'585'468</b>	<b>1'934'189'206</b>	<b>1'874'661'486</b>



## Compte d'exploitation au 31 décembre 2020

En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
<b>Cotisations, apports ordinaires et autres</b>							
Cotisations des salarié-e-s		45'683'418	44'669'342	34'090'281	33'531'235	11'593'137	11'138'107
Cotisations des employeurs		91'362'716	89'322'974	68'176'463	67'046'740	23'186'254	22'276'234
Cotisations rappels des salarié-e-s		8'396'622	6'192'719	4'066'696	3'015'311	4'329'925	3'177'407
Cotisations rappels des employeurs		37'103'523	25'277'254	15'719'084	10'716'935	21'384'439	14'560'320
Primes uniques et rachats		4'707'928	4'067'770	2'640'888	2'375'972	2'067'040	1'691'797
Subsides fonds de garanties		53'137		53'137		-	
<b>Total cotisations, apports ordinaires et autres</b>		<b>187'307'344</b>	<b>169'530'058</b>	<b>124'746'549</b>	<b>116'686'193</b>	<b>62'560'796</b>	<b>52'843'865</b>
<b>Prestations d'entrée</b>							
Apports de libre passage		32'033'688	28'205'469	26'363'698	23'789'442	5'669'990	4'416'027
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL		2'684'103	1'854'471	1'772'207	1'213'723	911'896	640'748
Apports de libre passage à la suite de divorces		1'170'414	219'018	969'090	107'558	201'323	111'460
Apports dans le cadre reprises assurés		-	-	-	-	-	-
<b>Total prestations d'entrée</b>		<b>35'888'204</b>	<b>30'278'958</b>	<b>29'104'995</b>	<b>25'110'723</b>	<b>6'783'209</b>	<b>5'168'235</b>
<b>Total cotisations, apports ordinaires et prestations d'entrée</b>		<b>223'195'548</b>	<b>199'809'017</b>	<b>153'851'543</b>	<b>141'796'916</b>	<b>69'344'005</b>	<b>58'012'100</b>
<b>Prestations réglementaires</b>							
Rentes de vieillesse		-156'004'292	-151'821'303	-101'197'987	-98'933'387	-54'806'305	-52'887'915
Rentes de survivants		-28'303'023	-27'636'636	-16'459'531	-16'310'555	-11'843'492	-11'326'081
Rentes d'invalidité		-6'057'119	-5'524'640	-4'743'865	-4'304'895	-1'313'253	-1'219'745
Autres prestations réglementaires		5'533'852	5'885'903	3'619'489	3'830'656	1'914'363	2'055'247
Prestations en capital à la retraite		-6'651'690	-5'898'984	-5'170'924	-4'207'818	-1'480'766	-1'691'165
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-567'014	-1'682'123	-567'014	-1'161'572	-	-520'551
<b>Total prestations réglementaires</b>		<b>-192'049'286</b>	<b>-186'677'782</b>	<b>-124'519'833</b>	<b>-121'087'572</b>	<b>-67'529'453</b>	<b>-65'590'210</b>
<b>Prestations de sortie</b>							
Prestations de libre passage de sortie		-28'742'963	-24'958'940	-23'496'719	-21'586'923	-5'246'244	-3'372'017
Prestations de libre passage à la suite de divorces		-3'035'456	-2'325'748	-1'961'165	-1'744'720	-1'074'291	-581'028
Versements anticipés pour l'EPL		-6'461'643	-6'727'435	-5'253'617	-5'260'985	-1'208'026	-1'466'449
<b>Total prestations de sortie</b>		<b>-38'240'063</b>	<b>-34'012'123</b>	<b>-30'711'501</b>	<b>-28'592'628</b>	<b>-7'528'562</b>	<b>-5'419'494</b>
<b>Total prestations réglementaires et de sortie</b>		<b>-230'289'348</b>	<b>-220'689'904</b>	<b>-155'231'334</b>	<b>-149'680'200</b>	<b>-75'058'014</b>	<b>-71'009'704</b>
<b>Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>							
Variation nette des capitaux de prévoyance des membres actifs	s.c.	-45'238'532	-290'328'420	-16'371'677	-214'041'818	-28'866'855	-76'286'602
Variation nette des capitaux de prévoyance des membres pensionnés	s.c.	-60'285'053	-141'900'493	-62'253'435	-93'181'607	1'968'382	-48'718'886
Variation nette des provisions techniques	s.c.	-209'020'730	128'544'695	-164'349'768	91'803'162	-44'670'962	36'741'532
Variation part de financement en répartition	s.c.	48'594'976	43'084'052	48'594'976	43'084'052	-	-
<b>Total variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</b>		<b>-265'949'339</b>	<b>-260'600'166</b>	<b>-194'379'904</b>	<b>-172'336'210</b>	<b>-71'569'435</b>	<b>-88'263'956</b>
<b>Charges d'assurance</b>							
Cotisations au fonds de garantie		-739'667	-651'942	-553'098	-518'369	-186'569	-133'574
<b>Résultat net de l'activité de prévoyance</b>		<b>-273'782'806</b>	<b>-282'132'996</b>	<b>-196'312'792</b>	<b>-180'737'862</b>	<b>-77'470'014</b>	<b>-101'395'133</b>

Tous les montants indiqués sont arrondis, ce qui peut donner lieu à des écarts minimes au niveau des totaux.

## Compte d'exploitation au 31 décembre 2020

En CHF	INDEX DE L'ANNEXE	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
		31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
<b>Résultat des placements</b>							
Liquidités et réalisables à court terme	6.J	366'922	-949'041	504'691	-317'887	-137'769	-631'154
Obligations et créances en CHF	6.J	3'131'960	5'751'126	1'955'442	4'048'664	1'176'518	1'702'462
Obligations en devises	6.J	21'425'042	38'419'638	13'663'877	21'837'652	7'761'166	16'581'985
Actions suisses	6.J	56'288'560	228'776'922	37'220'674	146'305'083	19'067'886	82'471'840
Actions étrangères et marchés émergents	6.J	57'631'731	132'548'026	34'777'332	79'803'213	22'854'399	52'744'814
Placements non traditionnels	6.J	40'923'000	51'048'131	26'286'840	32'627'897	14'636'160	18'420'233
Placements immobiliers suisses indirects	6.J	5'312'721	12'101'025	-	-	5'312'721	12'101'025
Placements immobiliers étrangers indirects	6.J	-2'697'078	5'825'615	-1'304'129	1'751'545	-1'392'949	4'074'070
Immobilier suisse direct	7.K	52'845'012	52'889'011	35'617'538	35'647'194	17'227'474	17'241'818
Variation de la valeur financière de l'immobilier suisse direct	6.I	8'890'554	13'712'311	5'992'233	9'242'098	2'898'320	4'470'213
Intérêts sur prestations de sortie		-130'418	-77'733	-121'120	-65'834	-9'298	-11'899
Frais de gestion de fortune mobilière	6.J	-24'323'712	-22'148'470	-14'344'090	-13'023'361	-9'979'622	-9'125'110
Frais de gestion de fortune immobilière	6.J	-5'676'433	-5'576'970	-3'825'916	-3'758'877	-1'850'517	-1'818'092
<b>Total résultat des placements</b>		<b>213'987'860</b>	<b>512'319'590</b>	<b>136'423'371</b>	<b>314'097'386</b>	<b>77'564'489</b>	<b>198'222'204</b>
<b>Variation des provisions non techniques</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres produits</b>	7.L	<b>226'286</b>	<b>324'239</b>	<b>154'927</b>	<b>244'359</b>	<b>71'360</b>	<b>79'879</b>
<b>Autres frais</b>	7.M	<b>-416</b>	<b>-4</b>	<b>-379</b>	<b>-4</b>	<b>-37</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net des placements</b>		<b>214'213'730</b>	<b>512'643'825</b>	<b>136'577'919</b>	<b>314'341'742</b>	<b>77'635'811</b>	<b>198'302'083</b>
<b>Frais d'administration</b>							
Frais d'administration	7.N	-2'467'014	-2'376'879	-1'960'978	-1'890'204	-506'036	-486'676
Honoraires organe de révision	7.N	-80'312	-85'775	-54'130	-57'812	-26'182	-27'963
Honoraires expert en prévoyance	7.N	-101'346	-99'515	-80'509	-79'055	-20'837	-20'460
Émoluments autorité de surveillance	7.N	-25'768	-23'084	-20'470	-18'338	-5'298	-4'746
<b>Total frais d'administration</b>		<b>-2'674'440</b>	<b>-2'585'253</b>	<b>-2'116'088</b>	<b>-2'045'409</b>	<b>-558'352</b>	<b>-539'845</b>
<b>Excédent de produits / de charges avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>-62'243'515</b>	<b>227'925'576</b>	<b>-61'850'960</b>	<b>131'558'471</b>	<b>-392'555</b>	<b>96'367'105</b>
<b>Variation de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	7.O	<b>62'243'515</b>	<b>-209'885'374</b>	<b>61'850'960</b>	<b>-113'518'269</b>	<b>392'555</b>	<b>-96'367'105</b>
<b>Excédent de produits / de charges de l'exercice</b>		<b>-</b>	<b>18'040'202</b>	<b>-</b>	<b>18'040'202</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

# 1. BASES ET ORGANISATION /

## 1.A/ Forme juridique, but et siège social

CAP Prévoyance est une fondation collective constituée par loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève (ci-après SIG).

Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de la Ville de Genève, des SIG et des communes affiliées ainsi que des autres employeurs affiliés conventionnellement contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

Dans ce cadre, elle gère deux caisses de prévoyance internes (CPI), l'une pour la Ville de Genève, les communes affiliées, ainsi que les autres employeurs affiliés conventionnellement, selon le système de la capitalisation partielle, l'autre pour les SIG, selon le système de la capitalisation complète.

Les CPI participent à l'assurance obligatoire prévue par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et appliquent toutes deux un plan de prévoyance en primauté des prestations au sens de l'article 16 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP). Elles sont autonomes et assument elles-mêmes les risques liés à la longévité, au décès et à l'invalidité.

CAP Prévoyance a une durée indéterminée et est inscrite au Registre du commerce. Elle a son siège dans le canton de Genève.

## 1.B/ Enregistrement au Registre de la prévoyance professionnelle et fonds de garantie

CAP Prévoyance remplit les obligations de la LPP et est inscrite au Registre de la prévoyance professionnelle du canton de Genève (ASFIP) depuis le 29 novembre 2013 sous le numéro GE-0058. Elle cotise au Fonds de garantie LPP.

## 1.C/ Indication de la loi, des statuts et des règlements

- a) **Loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 28 juin 2013**, précédée des délibérations des communes affiliées et de la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, entrée en vigueur le 16 novembre 2013.
- b) **Statuts** entrés en vigueur le 16 novembre 2013.
- c) **Règlement de la CPI « villes et communes » relatif au financement et à la garantie de la prévoyance** approuvé par délibérations communales, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- d) **Règlement de prévoyance de la CPI « villes et communes »** du 5 décembre 2013, état au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- e) **Règlement de prévoyance de la CPI « SIG »** du 5 décembre 2013, état au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- f) **Règlement d'encouragement à la propriété du logement** du 5 décembre 2013, état au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- g) **Règlement d'organisation** du 5 décembre 2013, état au 23 juin 2017.
- h) **Règlement de liquidation partielle** du 5 décembre 2013, état au 4 octobre 2019.
- i) **Règlement pour les passifs de nature actuarielle au bilan** du 5 décembre 2013, état au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- j) **Règlement de placement** du 5 décembre 2013, état au 13 décembre 2018.

## 1.D/Organes et droit à la signature

L'organe suprême de CAP Prévoyance est le Conseil de Fondation. Il est composé de 17 membres, soit 8 représentant-e-s des membres actifs, 8 représentant-e-s des employeurs et un représentant des membres pensionnés, avec voix consultative.

En 2020, la composition du Conseil de Fondation était la suivante :

### CONSEIL DE FONDATION

#### Employeurs

##### VILLE DE GENÈVE

BERTOLA-GARRIDO Dalcinda

GOMEZ Alfonso\* (dès le 02.09.2020) *Président*

KREBS Philippe\*

PAGANI Rémy\* (jusqu'au 31.05.2020)

PITTET David (dès le 02.09.2020)

SALERNO Sandrine\* (jusqu'au 31.05.2020) *Présidente*

##### COMMUNES

GOEHRING Marcel\* *Vice-président*

MUMENTHALER François (jusqu'au 27.10.2020)

SAVIGNY Fernand (dès le 28.10.2020)

##### SIG

DEVAUD Daniel\*

MONIN Robert

#### Membres actifs

##### VILLE DE GENÈVE

GENOLET Alexandre

KELLER Simon-Pierre\*

MARTELLA Mauro

TABOURIN Jean-Lou\*

##### COMMUNES

LUZZATTO Christine

RUETTIMANN Patrick\*

##### SIG

CARMINATI Louis\*

FIVAZ Fabien

#### Membres pensionnés (voix consultative)

##### URCAP

FAVRE Jean-Marie

\* Membres ayant le droit de signature collective à deux.

Le Conseil de Fondation a délégué un certain nombre de tâches à son Bureau ainsi qu'à la Commission de placement et à la Commission assurance et juridique, composés, en 2020, des membres suivants :

#### BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

##### Employeurs

###### VILLE DE GENÈVE

GOMEZ Alfonso (dès le 02.09.2020) *Président*

KREBS Philippe

SALERNO Sandrine (jusqu'au 31.05.2020) *Présidente*

###### COMMUNES

GOEHRING Marcel *Vice-président*

###### SIG

DEVAUD Daniel

##### Membres actifs

###### VILLE DE GENÈVE

KELLER Simon-Pierre

TABOURIN Jean-Lou

###### COMMUNES

RUETTIMANN Patrick

###### SIG

CARMINATI Louis

#### COMMISSION DE PLACEMENT

##### Employeurs

###### VILLE DE GENÈVE

KREBS Philippe

PITTET David (dès le 02.09.2020)

SALERNO Sandrine (jusqu'au 31.05.2020)

###### COMMUNES

GOEHRING Marcel

###### SIG

DEVAUD Daniel

##### Membres actifs

###### VILLE DE GENÈVE

GENOLET Alexandre

MARTELLA Mauro *Vice-président*

###### COMMUNES

RUETTIMANN Patrick

###### SIG

FIVAZ Fabien *Président*

#### COMMISSION ASSURANCE ET JURIDIQUE

##### Employeurs

###### VILLE DE GENÈVE

BERTOLA-GARRIDO Dalcinda

KREBS Philippe

###### COMMUNES

MUMENTHALER François (jusqu'au 27.10.2020)

SAVIGNY Fernand (dès le 28.10.2020)

###### SIG

MONIN Robert

##### Membres actifs

###### VILLE DE GENÈVE

KELLER Simon-Pierre

TABOURIN Jean-Lou *Vice-président*

###### COMMUNES

LUZZATTO Christine *Présidente*

###### SIG

CARMINATI Louis



Chaque CPI dispose d'un Comité de gestion dont les tâches sont énumérées dans les statuts, composé des membres suivants en 2020 :

#### COMITÉ DE GESTION CPI « VILLES ET COMMUNES »

##### Employeurs

###### VILLE DE GENÈVE

BERTOLA-GARRIDO Dalcinda

BURRI Olivier

BUZZINI Gionata

GOMEZ Alfonso (*dès le 02.09.2020*)

PAGANI Rémy (*jusqu'au 31.05.2020*)

PITTET David (*dès le 02.09.2020*)

SALERNO Sandrine (*jusqu'au 31.05.2020*)

###### COMMUNES

GOEHRING Marcel

MOREL Anne-Françoise *Vice-présidente  
jusqu'au 25.05.2020*

MUMENTHALER François (*jusqu'au 27.10.2020*)

SAVIGNY Fernand (*dès le 28.10.2020*)

##### Membres actifs

###### VILLE DE GENÈVE

GENOLET Alexandre

KELLER Simon-Pierre

LIAUDET Nicole

MARTELLA Mauro

SCHEFFRE David (*dès le 01.11.2020*)

TABOURIN Jean-Lou *Vice-président dès le 26.05.2020*

ZEIN Maha (*jusqu'au 31.10.2020*)

###### COMMUNES

ALEGRIA Laura (*dès le 01.09.2020*)

LAVANCHY Frank (*jusqu'au 31.08.2020*)

LUZZATTO Christine *Présidente*

RUETTIMANN Patrick

##### Membres pensionnés (voix consultative)

###### URCAP

THOMET Robert

#### COMITÉ DE GESTION CPI « SIG »

##### Employeurs

###### SIG

DEVAUD Daniel

GOLAY Roger

MONIN Robert

MONNAT Jean-Christophe *Vice-président*

##### Membres actifs

###### SIG

BRUGGER Patrick

CARMINATI Louis

FIVAZ Fabien

SCHAUB Patrick *Président*

##### Membres pensionnés (voix consultative)

###### URCAP

FAVRE Jean-Marie

## Droit à la signature

Les membres du Bureau du Conseil de Fondation et les membres de la Direction ont un droit de signature collectif à deux. Les personnes concernées sont inscrites au Registre du commerce. Le Conseil de Fondation peut en outre conférer le droit de signature collectif à deux à des collaborateurs et collaboratrices de CAP Prévoyance.

## Principe de loyauté

CAP Prévoyance, conformément à la législation fédérale, met en œuvre les règles en matière de loyauté et d'intégrité dans la gestion, dont les principes sont inscrits dans le règlement de placement.

Elle applique les directives et la charte de l'ASIP (dont elle est membre) en matière de loyauté dans la gestion. Les mandataires qui agissent pour le compte de CAP Prévoyance en sont informé-e-s et doivent également s'y conformer, ou suivre des principes équivalents.

Tous les membres des instances ainsi que le personnel de CAP Prévoyance sont soumis à ces règles. Ils signent une déclaration de subordination lors de leur entrée en fonction, puis complètent chaque année une déclaration périodique attestant du respect des principes et qui intègre les dispositions fédérales, notamment les articles 51b LPP et 48f à 49a OPP2. Pour l'exercice 2020, toutes les personnes concernées se sont conformées à ces obligations.

## 1.E/Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

**Bernard ROMANENS (expert exécutant) – Pittet Associés SA (titulaire du mandat/cocontractant)**

Organe de révision

**Guy CHERVET – BfB Audit SA**

Conseillers financiers

**Graziano LUSENTI – Lusenti Partners Sàrl**

**Olivier REYMOND – Clarity Partners SA**

Médecin-conseil

**D<sup>re</sup> Marianna LALICATA-GISSELBAEK**

Autorité de surveillance

**Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP)**

Direction des fonds institutionnels Capacity

**FundPartners Solutions SA**

## 1.F/Employeurs affiliés

Employeur	Membres actifs		Membres pensionnés		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Association des communes genevoises	66	0.81%	15	0.30%	81	0.61%
Anières	14	0.17%	9	0.18%	23	0.17%
Avully	7	0.09%	6	0.12%	13	0.10%
Avusy	7	0.09%	1	0.02%	8	0.06%
Bardonnex	9	0.11%	4	0.08%	13	0.10%
Bellevue	20	0.25%	6	0.12%	26	0.20%
Bernex	147	1.81%	49	0.97%	196	1.49%
Aire-la-Ville	3	0.04%	1	0.02%	4	0.03%
Cartigny	5	0.06%	4	0.08%	9	0.07%
Céligny	4	0.05%	0	0.00%	4	0.03%
Chancy	4	0.05%	1	0.02%	5	0.04%
Chêne-Bougeries	79	0.97%	46	0.91%	125	0.95%
Chêne-Bourg	45	0.55%	28	0.56%	73	0.55%
Choulex	9	0.11%	2	0.04%	11	0.08%
Collex-Bossy	9	0.11%	0	0.00%	9	0.07%
Collonge-Bellerive	64	0.79%	21	0.42%	85	0.65%
Cologny	37	0.45%	25	0.50%	62	0.47%
Confignon	34	0.42%	9	0.18%	43	0.33%
Corsier	16	0.20%	7	0.14%	23	0.17%
Dardagny	7	0.09%	5	0.10%	12	0.09%
Fondation Evaux	18	0.22%	0	0.00%	18	0.14%
AFJ Rhône Sud	9	0.11%	5	0.10%	14	0.11%
FCTPL	1	0.01%	0	0.00%	1	0.01%
3 Chêne Culture*	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
Genthod	13	0.16%	4	0.08%	17	0.13%
Grand-Saconnex	86	1.06%	38	0.76%	124	0.94%
Hermance	8	0.10%	6	0.12%	14	0.11%
Jussy	12	0.15%	6	0.12%	18	0.14%
Laconnex	3	0.04%	3	0.06%	6	0.05%
Lancy	254	3.12%	124	2.46%	378	2.87%
Meinier	14	0.17%	10	0.20%	24	0.18%
Meyrin	432	5.31%	185	3.68%	617	4.68%
Onex	176	2.16%	105	2.09%	281	2.13%
Perly-Certoux	14	0.17%	7	0.14%	21	0.16%
Plan-les-Ouates	171	2.10%	35	0.70%	206	1.56%
Pregny-Chambésy	23	0.28%	13	0.26%	36	0.27%
Presinge	6	0.07%	3	0.06%	9	0.07%
Puplinge	12	0.15%	8	0.16%	20	0.15%
Russin	2	0.02%	0	0.00%	2	0.02%
Satigny	29	0.36%	14	0.28%	43	0.33%
Soral **	0	0.00%	1	0.02%	1	0.01%
Thônex	85	1.04%	29	0.58%	114	0.87%
Troinex	15	0.18%	5	0.10%	20	0.15%
Vandœuvres	18	0.22%	9	0.18%	27	0.20%
Vernier	417	5.12%	161	3.20%	578	4.39%
Versoix	113	1.39%	34	0.68%	147	1.12%
Veyrier	65	0.80%	35	0.70%	100	0.76%
Groupement intercommunal Le Sapay	11	0.14%	0	0.00%	11	0.08%
CSSM	18	0.22%	10	0.20%	28	0.21%
OPC Salève	1	0.01%	0	0.00%	1	0.01%
ORCP Voirons	2	0.02%	0	0.00%	2	0.02%
OPC Seymaz	1	0.01%	1	0.02%	2	0.02%
CAP Prévoyance	26	0.32%	5	0.10%	31	0.24%
Ville de Genève	3'857	47.38%	2'577	51.21%	6'434	48.84%
SIG	1'643	20.18%	1'360	27.03%	3'003	22.80%
<b>Total</b>	<b>8'141</b>		<b>5'032</b>		<b>13'173</b>	

\* 3 Chêne Culture ne comporte aucun assuré soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire au 31.12.2020.

\*\*La commune de Soral n'est pas affiliée mais comporte un effectif fermé (membres pensionnés).

## 2. MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS /

	VARIATION ANNUELLE	Consolidé CAP Prévoyance		VARIATION ANNUELLE	CPI « villes et communes »		VARIATION ANNUELLE	CPI « SIG »	
		31.12.2020	31.12.2019		31.12.2020	31.12.2019		31.12.2020	31.12.2019
<b>Membres actifs</b>	61	<b>8'141</b>	<b>8'080</b>	58	<b>6'498</b>	<b>6'440</b>	3	<b>1'643</b>	<b>1'640</b>
<i>Hommes</i>	71	5'001	4'930	73	3'705	3'632	-2	1'296	1'298
<i>Femmes</i>	-10	3'140	3'150	-15	2'793	2'808	5	347	342
<b>Membres pensionnés</b>	129	<b>5'032</b>	<b>4'903</b>	125	<b>3'672</b>	<b>3'547</b>	4	<b>1'360</b>	<b>1'356</b>
<i>Hommes</i>	42	2'832	2'790	44	1'933	1'889	-2	899	901
<i>Femmes</i>	87	2'200	2'113	81	1'739	1'658	6	461	455
<b>Total</b>	190	<b>13'173</b>	<b>12'983</b>	183	<b>10'170</b>	<b>9'987</b>	7	<b>3'003</b>	<b>2'996</b>
<b>Retraité-e-s</b>	97	<b>3'552</b>	<b>3'455</b>	91	<b>2'635</b>	<b>2'544</b>	6	<b>917</b>	<b>911</b>
<i>Hommes</i>	43	2'535	2'492	41	1'711	1'670	2	824	822
<i>Femmes</i>	54	1'017	963	50	924	874	4	93	89
<b>Enfants de retraité-e-s</b>	10	<b>111</b>	<b>101</b>	11	<b>86</b>	<b>75</b>	-1	<b>25</b>	<b>26</b>
<i>Hommes</i>	3	52	49	5	38	33	-2	14	16
<i>Femmes</i>	7	59	52	6	48	42	1	11	10
<b>Invalides</b>	-	<b>217</b>	<b>217</b>	-	<b>166</b>	<b>166</b>	-	<b>51</b>	<b>51</b>
<i>Hommes</i>	-9	144	153	-7	108	115	-2	36	38
<i>Femmes</i>	9	73	64	7	58	51	2	15	13
<b>Enfants d'invalides</b>	-	<b>58</b>	<b>58</b>	2	<b>45</b>	<b>43</b>	-2	<b>13</b>	<b>15</b>
<i>Hommes</i>	2	27	25	1	18	17	1	9	8
<i>Femmes</i>	-2	31	33	1	27	26	-3	4	7
<b>Conjoint-e-s survivant-e-s</b>	25	<b>1'029</b>	<b>1'004</b>	21	<b>697</b>	<b>676</b>	4	<b>332</b>	<b>328</b>
<i>Hommes</i>	3	40	37	2	37	35	1	3	2
<i>Femmes</i>	22	989	967	19	660	641	3	329	326
<b>Conjoint-e-s divorcé-e-s</b>	-	<b>4</b>	<b>4</b>	-	<b>2</b>	<b>2</b>	-	<b>2</b>	<b>2</b>
<i>Hommes</i>	-	0	0	-	0	0	-	0	0
<i>Femmes</i>	-	4	4	-	2	2	-	2	2
<b>Orphelin-e-s</b>	-3	<b>61</b>	<b>64</b>	-	<b>41</b>	<b>41</b>	-3	<b>20</b>	<b>23</b>
<i>Hommes</i>	-	34	34	2	21	19	-2	13	15
<i>Femmes</i>	-3	27	30	-2	20	22	-1	7	8
<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>5'032</b>	<b>4'903</b>	<b>125</b>	<b>3'672</b>	<b>3'547</b>	<b>4</b>	<b>1'360</b>	<b>1'356</b>

## 3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT //

### 3.A / Explication des plans de prévoyance en vigueur en 2020

#### PRESTATIONS

<b>Type de plans</b>	Primauté des prestations
<b>Âge de début d'assurance pour les risques invalidité et décès</b>	1 <sup>er</sup> janvier qui suit le 17 <sup>e</sup> anniversaire
<b>Âge de début d'assurance pour la retraite</b>	1 <sup>er</sup> jour du mois qui suit le 24 <sup>e</sup> anniversaire
<b>Âge ordinaire de la retraite</b>	64 ans
<b>Durée d'assurance possible</b>	40 ans
<b>Rachat d'années d'assurance</b>	Possible sans limite d'âge
<b>Compte individuel d'épargne</b>	Possible pour financer la réduction des prestations en cas de retraite anticipée une fois la durée d'assurance complète acquise, soit une origine des droits de 24 ans
<b>Salaire de base</b>	Il prend en compte le salaire mensuel fixe sur 12 mois et lorsque l'employeur le décide, les éventuels compléments fixes, non soumis à variation, y compris le 13 <sup>e</sup> salaire
<b>Déduction de coordination</b>	25% du salaire de base, mais au maximum la rente de vieillesse simple complète maximum de l'AVS (28'440 en 2020) pondérée au taux d'activité
<b>Salaire assuré</b>	Salaire de base diminué de la déduction de coordination
<b>Rente de retraite à l'âge terme</b>	$1.75\% \times \text{salaire assuré} \times 100\% \times \text{durée d'assurance} \times \text{taux moyen d'activité}$
<b>Facteurs de retraite en cas d'anticipation ou d'ajournement</b>	5% par année d'anticipation ou par année d'ajournement
<b>Rente d'enfant de retraité-e</b>	Montant de la rente pour enfant calculée selon les prestations minimales de la LPP
<b>Rente d'invalidité</b>	$1.75\% \times \text{salaire assuré} \times 100\% \times \text{durée d'assurance projetée jusqu'à 64 ans} \times \text{taux moyen d'activité projeté jusqu'à 64 ans}$
<b>Rente d'enfant d'invalidé</b>	Montant de la rente pour enfant calculée selon les prestations minimales de la LPP
<b>Rente de conjoint-e survivant-e</b>	60% de la rente d'invalidité assurée ou de la rente en cours
<b>Rente d'orphelin-e</b>	20% de la rente d'invalidité assurée ou de la rente en cours
<b>Capital décès</b>	Le droit au capital décès naît lorsqu'il n'existe ni (ex-) conjoint-e survivant-e, ni orphelin-e au sens du plan de prévoyance. Le montant du capital décès d'un membre actif correspond à la prestation de sortie sous déduction des éventuelles créances de la CPI. Le droit au capital décès d'un-e retraité-e ou d'un-e invalide n'existe que pour les rentes en cours depuis moins de 10 ans. Il correspond aux apports effectués par la ou le défunt-e, sous déduction des prestations déjà perçues et des éventuelles créances de la CPI

### 3.B/Financement, méthodes appliquées

Les plans de prévoyance appliqués sont en primauté des prestations. Leur financement est effectué par une cotisation sur le salaire assuré de 8% pour les membres actifs et de 16% pour les employeurs ainsi que par des rappels de cotisations pour toute augmentation du salaire assuré supérieure au renchérissement.

Ces taux sont ramenés à 1% pour les membres actifs âgés de moins de 24 ans, respectivement à 2% pour les employeurs, dès lors que seuls les risques invalidité et décès sont assurés.

Les rappels de cotisations sont financés selon la même répartition de 1/3 – 2/3, avec un plafond maximum de 90% de l'augmentation assurée – pondéré au taux d'activité pour les membres actifs, le solde étant à la charge des employeurs.

La CPI «villes et communes» applique le système de la capitalisation partielle et bénéficie de la garantie des communes affiliées. Son plan de financement, établi conformément aux articles 72a à 72g LPP et 44 OPP2, est soumis à l'Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance, (ci-après l'ASFIP) tous les 5 ans. Un plan de financement a donc à nouveau été soumis à l'ASFIP fin 2019 et, par décision du 17 février 2020, l'ASFIP a approuvé la poursuite de la gestion selon le système de capitalisation partielle (la précédente décision datait du 8 octobre 2014). Un nouveau plan devra être soumis à l'ASFIP d'ici au plus tard le 30 juin 2024 pour un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La CPI «SIG» applique le système de la capitalisation complète.

## 4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES, PERMANENCE /



### 4.A/Confirmation sur la présentation des comptes selon la norme Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de CAP Prévoyance sont présentés, à l'exception des capitaux de prévoyance et des provisions techniques de la CPI «villes et communes», selon la norme Swiss GAAP RPC 26.

L'exception résulte du fait que la CPI «villes et communes» répond aux dispositions relatives au financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public en capitalisation partielle selon les articles 72a à 72g LPP et 44 OPP2.

Cette CPI dispose d'un règlement spécifique relatif au financement et à la garantie de la prévoyance, lequel prescrit notamment que la Caisse est tenue d'assurer son équilibre financier à long terme en tenant compte d'un objectif de taux de couverture de 80% d'ici à 2052.

Conformément au plan de financement approuvé par l'ASFIP, l'objectif réglementaire de CAP Prévoyance est de 80% comme niveau de couverture intégrale (équivalant au degré de couverture de 100% des caisses de droit privé); une réserve de fluctuation de valeurs est donc constituée dès que ce niveau est atteint.

Par conséquent, pour faire correspondre la norme Swiss GAAP RPC 26 avec la réalité réglementaire, les capitaux de prévoyance et provisions techniques de la CPI «villes et communes» sont intégrés au bilan en totalité, puis la part de financement en répartition (20%) est déduite. Cette manière de faire permet de :

- faire ressortir le montant du financement en répartition (20%) résultant du fait que la CPI déroge au principe du bilan en caisse fermée, compte tenu de la garantie des communes affiliées ;
- constituer une réserve de fluctuation de valeurs dès que l'objectif réglementaire est atteint, en lien avec la stratégie de placement (voir points 6.A et 6.C).

Chaque employeur affilié est informé de la part des engagements qui lui incombe.

Pour la CPI «SIG», qui applique le système de la capitalisation complète, les comptes sont présentés intégralement en conformité avec la norme Swiss GAAP RPC 26.

## 4.B/Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation appliqués sont les suivants :

### Titres

- Les titres cotés sont évalués à leur valeur boursière au 31 décembre 2020.
- Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments des fonds institutionnels, comme Capacity, sont calculées par la société de direction du fonds et vérifiées par l'organe de révision du fonds institutionnel concerné.
- Les titres non cotés sont comptabilisés selon la valeur transmise par la banque dépositaire des titres, qui l'établit selon des standards communs en collaboration avec les mandataires concerné-e-s. Au besoin, un audit externe peut être requis.

### Positions en devises étrangères

Les positions en devises étrangères sont évaluées au cours du 31 décembre 2020.

### Instruments dérivés

Les instruments dérivés, utilisés exclusivement dans une optique de couverture, sont évalués à leur valeur de marché.

### Autres créances

Les autres créances sont évaluées à leur valeur de réalisation, déduction faite des éventuels ajustements de valeur. En cas de doute sur la valeur d'une ou plusieurs créances, des corrections de valeurs sont portées à l'actif, afin de réduire les risques de pertes en cas de réalisation des créances.

### Immobilier

Les immeubles sont portés au bilan à la valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée en interne. La méthode utilisée est celle des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF, « Discounted Cash flow »). Cette évaluation interne fait l'objet d'une contre-expertise externe, en principe tous les quatre ans, sur la base d'un échantillon du parc immobilier.

Une provision pour entretien des immeubles subventionnés peut être constituée et ajustée en fonction de l'évolution de l'écart entre les charges budgétisées dans le plan financier et les charges réelles d'exploitation. Le cas échéant, elle est intégrée au passif du bilan dans la rubrique « provisions non techniques ».

Il n'y a pas de provisions non techniques constituée en 2020.

### Matériel et mobilier

Le matériel informatique et le mobilier de bureau sont amortis linéairement à raison de 50% pour le matériel informatique et de 10% pour le mobilier de bureau.

### Engagements de prévoyance

Les engagements de prévoyance portés au bilan correspondent aux données déterminées par CAP Prévoyance et validées par l'expert en prévoyance professionnelle. Ils sont intégrés au bilan, conformément au point 4.A.

Les autres engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

# 5. COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉS DE COUVERTURE /

## 5.A/Nature de la couverture des risques, réassurance

CAP Prévoyance est une institution de prévoyance autonome.

## 5.B/Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels sont réalisés pour chaque CPI avec les bases techniques périodiques VZ 2015 (P2017)\* au taux d'intérêt technique de 2.5%.

\* L'année 2017 représente l'année de référence statistique des tables actuarielles, les tables VZ 2015 (P2017) étant valables au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## 5.C/ Informations actuarielles, degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

### Bilan technique

#### CAPITAUX DE PRÉVOYANCE DES MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Prestations de libre passage (selon nouveaux salaires)	2'383'952'352	2'332'641'251	1'687'236'932	1'665'229'583	696'715'419	667'411'668
Rappels de cotisations des membres actifs	- 7'544'671	8'203'973	3'661'845	3'941'045	3'882'827	4'262'928
Rappels de cotisations des employeurs	- 32'863'542	36'010'393	13'534'471	15'062'743	19'329'071	20'947'650
<b>Prestations de libre passage nettes (PLPN)</b>	<b>= 2'343'544'138</b>	<b>2'288'426'885</b>	<b>1'670'040'617</b>	<b>1'646'225'795</b>	<b>673'503'521</b>	<b>642'201'090</b>
Crédits de rappels des membres actifs	+ 751'379	703'117	728'892	605'334	22'487	97'783
Crédits de rappels des employeurs	+ 3'479'185	3'018'750	3'429'106	2'531'667	50'079	487'083
Comptes individuels d'épargne des membres actifs	+ 153'321'062	163'708'481	104'854'789	113'318'933	48'466'273	50'389'548
Capitaux de prévoyance des membres actifs	= 2'501'095'764	2'455'857'232	1'779'053'405	1'762'681'728	722'042'360	693'175'504
<i>Dont avoir de vieillesse acquis selon la LPP</i>	<i>802'369'327</i>	<i>785'746'717</i>	<i>598'837'727</i>	<i>585'647'848</i>	<i>203'531'600</i>	<i>200'098'869</i>
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés (CPP)	+ 2'452'831'250	2'392'546'197	1'644'076'432	1'581'822'997	808'754'818	810'723'200
<b>Capitaux de prévoyance des membres actifs et pensionnés</b>	<b>= 4'953'927'014</b>	<b>4'848'403'429</b>	<b>3'423'129'837</b>	<b>3'344'504'725</b>	<b>1'530'797'178</b>	<b>1'503'898'704</b>



#### PROVISIONS TECHNIQUES

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Adaptation des bases techniques des membres actifs	41'012'022	32'037'976	29'225'711	23'047'161	11'786'312	8'990'815
Adaptation des bases techniques des membres pensionnés	+ 42'924'547	33'495'647	28'771'338	22'145'522	14'153'209	11'350'125
<b>Adaptation des bases techniques</b>	<b>= 83'936'569</b>	<b>65'533'623</b>	<b>57'997'048</b>	<b>45'192'683</b>	<b>25'939'521</b>	<b>20'340'940</b>
Abaissement du taux d'intérêt technique	+ 387'351'162	194'926'055	288'373'930	136'838'113	98'977'232	58'087'942
Cas d'invalidité en suspens	+ 22'874'677	24'682'001	20'248'808	20'239'223	2'625'869	4'442'778
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>= 494'162'409</b>	<b>285'141'679</b>	<b>366'619'787</b>	<b>202'270'019</b>	<b>127'542'622</b>	<b>82'871'660</b>

## ENGAGEMENTS

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des membres actifs	2'848'000'901	2'646'825'160	2'030'396'861	1'902'247'843	802'165'235	744'577'316
Capitaux de prévoyance et provisions techniques des membres pensionnés +	2'623'343'338	2'486'719'949	1'759'352'762	1'644'526'901	856'174'564	842'193'048
<b>Total des engagements de prévoyance =</b>	<b>5'448'089'423</b>	<b>5'133'545'108</b>	<b>3'789'749'623</b>	<b>3'546'774'744</b>	<b>1'658'339'800</b>	<b>1'586'770'364</b>

## DÉTERMINATION DES FORTUNE DE PRÉVOYANCE EN VALEUR DE LIQUIDATION (ART. 44 OPP2) ET DES DEGRÉS DE COUVERTURE

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Total de l'actif	5'045'441'612	4'856'246'954	3'111'252'406	2'981'585'468	1'934'189'206	1'874'661'486
Dettes -	34'429'812	49'986'914	24'942'773	28'606'017	9'487'039	21'380'897
Compte de régulation passif -	3'870'625	2'824'689	2'842'626	2'041'387	1'027'999	783'302
Provisions non techniques -	-	-	-	-	-	-
<b>Total de la fortune en valeur de liquidation =</b>	<b>5'007'141'175</b>	<b>4'803'435'351</b>	<b>3'083'467'007</b>	<b>2'950'938'064</b>	<b>1'923'674'168</b>	<b>1'852'497'287</b>
<b>Détermination du degré de couverture</b>	<b>91.91%</b>	<b>93.57%</b>	<b>81.36%</b>	<b>83.20%</b>	<b>116.00%</b>	<b>116.75%</b>

### 5.D/Constitution de la provision pour adaptation des bases techniques

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie. Elle a pour but de financer le coût futur du changement des bases techniques qui devrait intervenir chaque 5 ans.

Au 31 décembre 2020, la provision pour adaptation des bases techniques représentait 1.75% des capitaux de prévoyance des membres actifs (non compris les crédits de rappels et les comptes individuels d'épargne) et pensionnés (réserves mathématiques).

Ce taux est augmenté chaque année de 0.35%. L'objectif est d'atteindre un montant équivalent à 1.75% des capitaux de prévoyance des membres actifs et pensionnés avant changement des bases techniques.

Lors du changement des bases techniques, le montant nécessaire est prélevé sur cette provision et les principes futurs de dotation font l'objet d'une nouvelle analyse.



## 5.E/Constitution de la provision pour cas d'invalidité en suspens

La provision pour cas d'invalidité en suspens est destinée à prendre en charge le coût des cas d'incapacité de gain de 6 mois ou plus, connus (ou attendus en fonction de l'expérience) à la date du bilan, mais dont le versement des rentes n'a pas débuté.

La provision pour cas d'invalidité en suspens est calculée chaque année compte tenu de l'effectif des membres actifs décrit ci-dessus. Elle correspond au différentiel entre le capital de prévoyance des membres actifs et le capital de prévoyance des membres invalides en cas de sinistre.

Son montant cible tient compte du pourcentage atteint par la provision pour changement des bases techniques.

## 5.F/Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique

La provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique dans le futur. Elle sert à amortir l'augmentation des engagements de prévoyance consécutive à la baisse du taux d'intérêt technique.

L'objectif de la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique est calculé par l'expert en prévoyance professionnelle. Il tient compte en particulier de la durée courant jusqu'au moment envisagé pour la diminution du taux d'intérêt technique, du niveau de l'adaptation du taux d'intérêt technique envisagé, et de son incidence sur l'évaluation des capitaux de prévoyance et des autres provisions techniques.

L'augmentation annuelle de la provision est mise à la charge de l'exercice comptable concerné.

Lors de la baisse du taux d'intérêt technique, l'augmentation des engagements de prévoyance qui en résulte est prélevée sur la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique. Si la provision est insuffisante, la différence est mise à la charge de l'exercice comptable concerné. Si elle est trop élevée, le solde est dissout.

Tel qu'annoncé dans notre précédent rapport d'activité, sur la base des recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle, les Comités de gestion des CPI, ainsi que le Conseil de Fondation de CAP Prévoyance ont décidé d'abaisser le taux d'intérêt technique des CPI à 2.5% avec effet au 01.01.2020.

Cet abaissement, qui a entraîné une augmentation des capitaux de prévoyance de l'ordre de CHF 243.4 mios pour la CPI « villes et communes » et CHF 104.2 mios pour la CPI « SIG », a été financé en partie par les provisions techniques constituées par les CPI (CHF 242.1 mios pour la CPI « villes et communes » et CHF 103 mios pour la CPI « SIG ») et en partie par leur fortune de prévoyance.

Considérant les nouvelles recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle concernant les taux d'intérêts techniques des CPI, le Conseil de Fondation a décidé de doter la « provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique » de CHF 151.5 mios pour la CPI « villes et communes » et de CHF 40.9 mios pour la CPI « SIG ».

## 5.G/Constitution de la provision pour événements spéciaux

La provision pour événements spéciaux a pour but de tenir compte de toute décision du Comité de gestion ou de tout événement qui amènera la CPI, à court terme, soit à augmenter les capitaux de prévoyance des membres assurés actifs et/ou pensionnés, soit à relever le montant cible des provisions, ou encore à procéder à des versements exceptionnels. Il n'y a pas de provision pour événements spéciaux constituée en 2020.

## 5.H/Expertises actuarielles

Une expertise actuarielle est établie, chaque année, pour chacune des CPI (voir attestations de l'expert en prévoyance professionnelle).

## 6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AUX RÉSULTATS NETS DES PLACEMENTS /

### 6.A/ Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

#### Règlement de placement

Les objectifs, les principes et les instances compétentes en matière d'exécution et de contrôle des placements sont fixés dans les statuts, le règlement d'organisation et le règlement de placement.

Le règlement de placement décrit les principes généraux et les objectifs spécifiques liés à la gestion de la fortune. Il contient des dispositions sur les organes compétents, les processus, l'allocation des actifs, les catégories et instruments de placement, la rémunération des gérant-e-s, les contrôles et évaluations des placements.

Le règlement de placement est complété des annexes suivantes :

- la charte d'investissement socialement responsable (version décembre 2020);
- les principes relatifs à l'exercice des droits d'actionnaire;
- la méthode de constitution et l'objectif cible de la réserve de fluctuation de valeurs;
- les stratégies de placement et d'allocation d'actif des CPI (2018-2022);
- les critères applicables à l'acquisition, la construction, la rénovation, l'entretien, la location et la vente des immeubles détenus en direct.

#### Organisation de l'activité de placement

Le Conseil de Fondation a constitué une Commission de placement pour la gestion des investissements en valeurs mobilières et immobilières. La Commission de placement peut faire appel à des conseillers et conseillères externes. La réalisation des placements mobiliers est confiée à des spécialistes externes avec des mandats spécifiques.

Les Comités de gestion des CPI sont consultés afin de préavisier l'allocation stratégique de la fortune, les budgets annuels de fonctionnement, d'investissements et de trésorerie.

Pour le compte du Conseil de Fondation, l'Administration de CAP Prévoyance assume la gestion des affaires courantes et le suivi des décisions prises par les organes. L'Administration instruit les dossiers et rapporte régulièrement sur les activités de placement.

#### Investissements mobiliers - fonds institutionnel Capacity

Les placements en valeurs mobilières sont répartis entre des solutions de gestion active, qui visent à obtenir des résultats supérieurs aux indices de référence concernés, et de gestion passive, qui ont pour objectif de répliquer l'évolution des indices à moindres coûts. Les solutions de gestion active sont majoritaires et représentent près de 58% du total des valeurs mobilières.

Afin d'assurer une gestion commune des placements mobiliers pour les deux CPI, CAP Prévoyance dispose de deux fonds de placement dédiés: le fonds institutionnel Capacity pour les valeurs mobilières traditionnelles et le fonds institutionnel Capacity II qui correspond à la catégorie « autres fonds de placements alternatifs avec risques particuliers » pour les titres en valeurs immobilières étrangères. Ces deux fonds Capacity sont subdivisés en compartiments pour répondre aux allocations stratégiques propres aux CPI. Seuls les investissements en placements privés (non cotés) étrangers sont gérés séparément, dans l'attente de leur intégration dans un compartiment dédié du fonds Capacity II.

Grâce à une gestion commune des placements, les rendements des portefeuilles respectifs sont optimisés. Les comptes annuels du fonds institutionnel Capacity ont été audités par un organe de révision indépendant qui n'a pas émis de remarques et a recommandé leur approbation. Le fonds Capacity II, lancé vers la fin de l'année 2020, n'a pas encore fait l'objet d'un audit annuel.

La société de direction du fonds est FundPartner Solutions SA. La direction du fonds est responsable de l'administration des fonds, de la gestion des aspects légaux, de la conformité des placements, de la gestion du risque, du contrôle des investissements ainsi que de la comptabilité des titres concernés. Elle est chargée de calculer et de transmettre la valeur nette d'inventaire des parts des compartiments du fonds institutionnel Capacity ainsi que de remettre à CAP Prévoyance un rapport annuel audité du fonds.

Les titres et les compartiments des fonds institutionnels Capacity sont déposés auprès d'un dépositaire global, la banque Pictet & Cie SA à Genève.

Les actifs intégrés aux fonds institutionnels Capacity représentaient CHF 3.37 milliards à fin décembre 2020, soit 92.6% des valeurs mobilières, hors liquidités courantes, et près de 67% de la fortune brute.

### **Investissements immobiliers directs**

Les placements immobiliers directs sont gérés en interne avec l'appui de mandataires spécialisé-e-s, selon les principes et objectifs immobiliers adoptés par le Conseil de Fondation, et sous la responsabilité de la Commission de placement. La gestion et la répartition des tâches sont réglementées. La liste des régies figure à l'appendice 3.

Les nouveaux investissements, ainsi que les budgets de rénovation et d'entretien sont décidés par le Conseil de Fondation sur la base du préavis de la Commission de placement.

### **Gestionnaires de placements mobiliers et agréments**

La liste des gérant-e-s ainsi que leurs agréments figurent à l'appendice 1.

### **Stratégies de placement**

Chaque CPI dispose de sa propre stratégie de placement.

Les stratégies de placement des CPI sont déterminées sur la base d'études de congruence actifs/passifs (études ALM) propres à chacune des CPI. Elles consistent à déterminer les besoins de rendement et à évaluer les tolérances aux risques et les conséquences en termes de placement pour l'équilibre financier propre aux CPI.

Les stratégies de placement en vigueur (stratégies 2018-2022) ont une proportion immobilière de 35%, une part d'investissement en actions située entre 33% et 35% et une part en obligations fixée entre 20% et 25%. Elles sont assorties de paramètres de rendements cibles, de risques attendus et d'objectifs de réserves de fluctuation de valeurs.

Les deux stratégies de placement laissent une place importante aux valeurs réelles que sont les immeubles et les actions, valeurs nécessaires sur le long terme pour satisfaire les besoins de rendement des CPI. Elles sont également basées sur un élargissement de l'univers de placement, tant au niveau géographique qu'au niveau des capitalisations boursières.

Enfin, elles sont assorties d'une gestion de risques afin de réduire l'ampleur des fluctuations des marchés financiers, surtout en période de baisse, et particulièrement en matière d'investissements en devises.

Ces stratégies sont revues en principe tous les 5 ans.

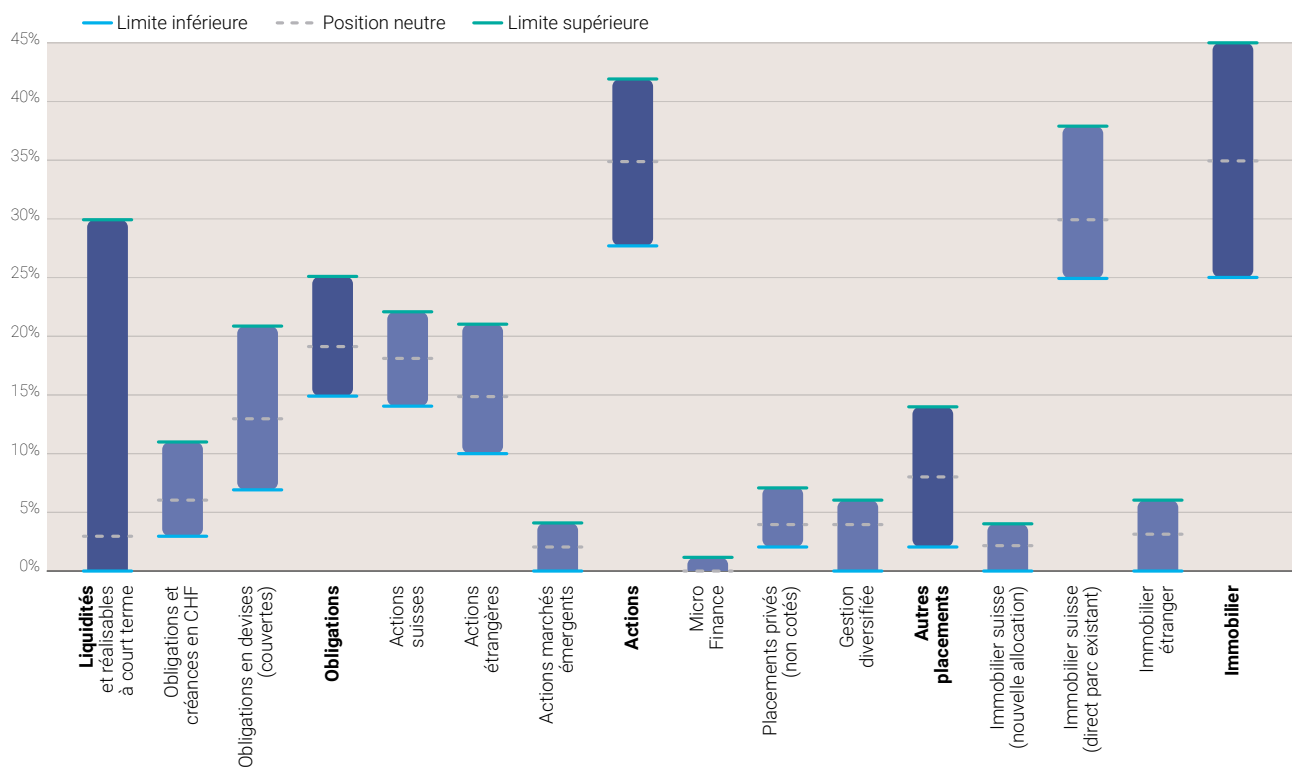
## STRATÉGIE DE PLACEMENT 2018-2022

## CPI « VILLES ET COMMUNES »

Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités et réalisables à court terme	0.0%	3.0%	30.0%
<b>Liquidités</b>	<b>0.0%</b>	<b>3.0%</b>	<b>30.0%</b>
Obligations et créances en CHF	3.0%	6.0%	11.0%
Obligations en devises (couvertes)	7.0%	13.0%	21.0%
<b>Obligations</b>	<b>15.0%</b>	<b>19.0%</b>	<b>25.0%</b>
Actions suisses	14.0%	18.0%	22.0%
Actions étrangères	10.0%	15.0%	21.0%
Actions marchés émergents	0.0%	2.0%	4.0%
<b>Actions</b>	<b>28.0%</b>	<b>35.0%</b>	<b>42.0%</b>
Micro Finance	0.0%	0.0%	1.0%
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	7.0%
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%
<b>Autres placements</b>	<b>2.0%</b>	<b>8.0%</b>	<b>14.0%</b>
Immobilier suisse (nouvelle allocation)	0.0%	2.0%	4.0%
Immobilier suisse (direct parc existant)	25.0%	30.0%	38.0%
Immobilier étranger	0.0%	3.0%	6.0%
<b>Immobilier</b>	<b>25.0%</b>	<b>35.0%</b>	<b>45.0%</b>
<b>Total</b>		<b>100.0%</b>	
<b>Rendement annualisé espéré</b>		<b>3.9%</b>	
<b>Volatilité annualisée anticipée</b>		<b>8.2%</b>	
<b>Objectif RFV (VaR 1 an 99.0%)</b>		<b>21.6%</b>	

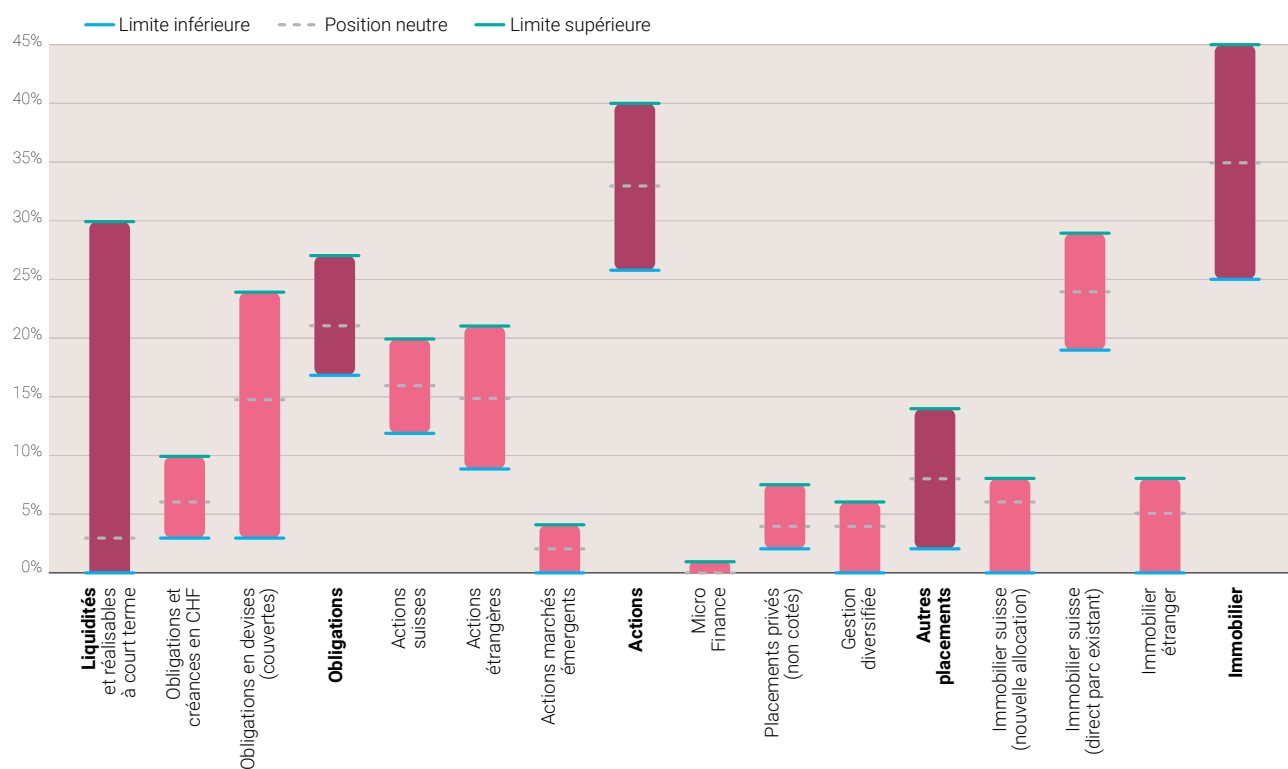


58



## CPI « SIG »

Catégories de placement	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure
Liquidités et réalisables à court terme	0.0%	3.0%	30.0%
<b>Liquidités</b>	<b>0.0%</b>	<b>3.0%</b>	<b>30.0%</b>
Obligations et créances en CHF	3.0%	6.0%	10.0%
Obligations en devises (couvertes)	3.0%	15.0%	24.0%
<b>Obligations</b>	<b>17.0%</b>	<b>21.0%</b>	<b>27.0%</b>
Actions suisses	12.0%	16.0%	20.0%
Actions étrangères	9.0%	15.0%	21.0%
Actions marchés émergents	0.0%	2.0%	4.0%
<b>Actions</b>	<b>26.0%</b>	<b>33.0%</b>	<b>40.0%</b>
Micro Finance	0.0%	0.0%	1.0%
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	7.0%
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%
<b>Autres placements</b>	<b>2.0%</b>	<b>8.0%</b>	<b>14.0%</b>
Immobilier suisse (nouvelle allocation)	0.0%	6.0%	8.0%
Immobilier suisse (direct parc existant)	19.0%	24.0%	29.0%
Immobilier étranger	0.0%	5.0%	8.0%
<b>Immobilier</b>	<b>25.0%</b>	<b>35.0%</b>	<b>45.0%</b>
<b>Total</b>		<b>100.0%</b>	
<b>Rendement annualisé espéré</b>		<b>3.7%</b>	
<b>Volatilité annualisée anticipée</b>		<b>8.0%</b>	
<b>Objectif RFV (VaR 1 an 99.0%)</b>		<b>22.5%</b>	



## 6.B/Extension des possibilités de placement

Conformément à la législation fédérale, les stratégies appliquées font usage des possibilités d'extension des limites de placement autorisées. Ces extensions ont été décidées sur la base des études ALM pour des raisons de diversification et d'optimisation du ratio rendement/risques. Elles concernent de manière consolidée les investissements immobiliers et, pour la CPI « SIG », les placements en devises qui dépassent la limite de 30% définie dans l'OPP2 (voir point 6.D).

Ces extensions ne remettent nullement en cause la pérennité de CAP Prévoyance et des CPI dès lors que les principes d'une répartition appropriée des risques sont respectés. De plus, CAP Prévoyance dispose de compétences internes dévolues à la gestion professionnelle de ce type d'actifs.

Le Conseil de Fondation a considéré que les principes de sécurité et de répartition des risques sont ainsi respectés.

Les placements en devises sont couverts par des programmes de gestion active des risques devises. Au 31 décembre 2020, les expositions nettes en devises de la CPI « SIG » sont supérieures à la limite de 30% (voir point 6.D).

Le Conseil de Fondation a été informé du dépassement de cette limite et, tenant compte de la faible ampleur de ce dépassement, n'a pas jugé utile la mise en place de mesures particulières.

Pour rappel, CAP Prévoyance ne peut pas aliéner librement ses biens immobiliers car leur vente est soumise à l'accord du Conseil d'État, conformément à l'article 98 alinéa 2 de la Constitution genevoise.

## 6.C/ Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Pour compenser la variation de valeurs des placements, une réserve de fluctuation de valeurs est constituée au passif du bilan pour chaque CPI.

Le but de cette réserve est de couvrir les risques inhérents à la stratégie de placement, en limitant les effets de fluctuation de valeurs sur la situation financière.

Les aspects techniques liés à la méthode utilisée pour la détermination et la constitution de la réserve, à l'objectif visé (objectif cible) et aux paramètres techniques appliqués, sont définis dans le cadre des études ALM.

Le calcul et l'objectif cible de la réserve sont déterminés comme suit :

- le montant des réserves à constituer est inscrit au passif des bilans des CPI;
- le niveau de la réserve (objectif cible) est précisé en annexe des bilans des CPI.

Les éléments pris en considération au 31 décembre 2020 pour calculer le niveau de la réserve de fluctuation de valeurs cible de chaque CPI sont :

- les stratégies de placement en vigueur dans le cadre de la détermination de l'allocation des actifs et des passifs (ci-après étude ALM) au 31 décembre;
- les hypothèses sur les rendements et les risques attendus;
- un horizon temps de 1 an;
- les objectifs de rendement minimaux nécessaires pour maintenir à long terme l'équilibre financier respectif des CPI;
- un degré de sécurité de 99%;
- la valeur totale des actifs des CPI au 31 décembre, y compris les immeubles;
- pour la CPI « villes et communes », le degré de couverture initial déterminé par le plan de financement à 40 ans;
- pour la CPI « SIG », les engagements de prévoyance à 100%.

Pour la CPI « villes et communes », la réserve est constituée, dès lors que le degré de couverture de 80% est atteint ou dépassé.

Pour la CPI « SIG », la réserve est constituée, dès lors que le degré de couverture de 100% est atteint ou dépassé.

Cette réserve doit permettre de maintenir, dans le temps, l'objectif de couverture défini dans les statuts. Elle doit être proportionnellement, voire entièrement dissoute, dès lors que le degré de couverture passe en dessous de l'objectif fixé statutairement (80%, respectivement 100%). Inversement, elle doit être reconstituée prioritairement dès lors que l'objectif de couverture est atteint.

Selon les dispositions du règlement de placement en vigueur au 31 décembre 2020 et les calculs effectués lors de la dernière étude ALM, l'objectif de la réserve de fluctuation de valeurs s'élève à 21.6% de la fortune de prévoyance pour la CPI « villes et communes » (CHF 666'028'874.--), et à 22.5% des engagements de prévoyance pour la CPI « SIG » (CHF 373'126'455.--).

Les rendements positifs obtenus au 31 décembre 2020 n'ont pas été suffisants pour compenser l'alimentation des provisions techniques, ce qui a induit une diminution partielle des réserves de fluctuation de valeurs selon les CPI.

Pour la CPI «villes et communes», le solde de cette réserve au 31 décembre 2020 est de CHF 51.7 mios, soit 1.68% de la fortune de prévoyance de la CPI (7.76% de la valeur cible). En conséquence, le faible niveau de la réserve de fluctuation de valeurs limite fortement la capacité de la CPI à faire face aux risques.

Pour la CPI «SIG», le solde de cette réserve au 31 décembre 2020 est de CHF 265.3 mios, soit 16% de la valeur des engagements de prévoyance totaux (71.11% de la valeur cible). Dans le cadre de la stratégie de placement, la réserve de fluctuation de valeurs n'est donc pas totalement constituée, limitant de ce fait la capacité à faire face aux risques.

## 6.D/Présentation des placements par catégorie

### CONSOLIDÉ CAP PRÉVOYANCE

En CHF mios	31.12.2020		31.12.2019		Limite par catégorie	Art. OPP2
Liquidités et réalisables à court terme*	206.5	4.1%	240.6	5.0%		
Placements chez l'employeur sans garantie	–	–	–	–	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	265.1	5.3%	234.6	4.8%		art. 54
Obligations étrangères en CHF	–	–	–	–		
Obligations en devises (couvertes)	652.8	12.9%	634.0	13.1%		
Actions suisses	1'005.4	19.9%	950.4	19.6%	50.0%	art. 54b / art. 55
Actions étrangères et marchés émergents	932.8	18.5%	873.1	18.0%		
Micro Finance	–	–	–	–		
Placements privés (non cotés)	202.5	4.0%	172.0	3.5%	15.0%	art. 55
Gestion diversifiée	209.0	4.1%	195.7	4.0%		
Matières premières	–	–	–	–		
Immobilier suisse	1'375.8	27.3%	1'355.9	27.9%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Immobilier étranger	185.8	3.7%	191.1	3.9%		
Titres hypothécaires, lettres de gages	–	–	–	–	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	9.9	0.2%	8.8	0.2%		
Immobilisations corporelles	–	–	–	–		
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–		art. 56a
<b>Totaux</b>	<b>5'045.4</b>	<b>100.0%</b>	<b>4'856.2</b>	<b>100.0%</b>		

\* La part des liquidités effectivement disponible est de 4.7% (voir point 7.G)

#### Les limites fixées aux articles de l'OPP2 suivantes sont respectées :

- 10% par débiteur/débitrice (art. 54)
- 5% par société (art. 54a)
- 5% par objet (art. 54b)
- 5% en biens immobiliers utilisés à plus de 50% de leur valeur par l'employeur (art. 57 al.3)
- 30% en devises étrangères non couverts (art. 55e)

#### La limite fixée aux articles de l'OPP2 suivante n'est pas respectée mais est conforme à la législation au regard des extensions des possibilités de placement décidées :

- 30% en immobilier (art. 55c), voir extension des possibilités de placement (6.B.)

## CPI « VILLES ET COMMUNES »

En CHF mios	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure	31.12.2020		31.12.2019		Limite par catégorie	Art. OPP2
Liquidités et réalisables à court terme*	0.0%	3.0%	30.0%	135.2	4.3%	142.2	4.8%		
Placements chez l'employeur sans garantie	–	–	–	–	–	–	–	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	3.0%	6.0%	11.0%	169.5	5.4%	153.9	5.2%		art. 54
Obligations étrangères en CHF	–	–	–	–	–	–	–		
Obligations en devises (couvertes)	7.0%	13.0%	21.0%	376.9	12.1%	364.8	12.2%		
Actions suisses	14.0%	18.0%	22.0%	642.8	20.7%	606.5	20.3%	50.0%	art. 54b / art. 55
Actions étrangères et marchés émergents	10.0%	17.0%	25.0%	569.1	18.3%	532.6	17.9%		
Micro Finance	0.0%	0.0%	1.0%	–	–	–	–		
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	7.0%	136.5	4.4%	115.9	3.9%	15.0%	art. 55
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%	121.3	3.9%	113.6	3.8%		
Matières premières	–	–	–	–	–	–	–		
Immobilier suisse	25.0%	32.0%	42.0%	873.3	28.1%	863.0	28.9%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Immobilier étranger	0.0%	3.0%	6.0%	83.2	2.7%	85.9	2.9%		
Titres hypothécaires, lettres de gages	–	–	–	–	–	–	–	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	–	–	–	3.5	0.1%	3.2	0.1%		
Immobilisations corporelles	–	–	–	–	–	–	–		
Instruments financiers dérivés	–	–	–	–	–	–	–		art. 56a
<b>Totaux</b>		<b>100.0%</b>		<b>3'111.3</b>	<b>100.0%</b>	<b>2'981.6</b>	<b>100.0%</b>		

\* La part des liquidités effectivement disponible est de 4.3% (voir point 7.G)

### Les limites fixées aux articles de l'OPP2 suivantes sont respectées :

- 10% par débiteur/débitrice (art. 54)
- 5% par société (art. 54a)
- 5% par objet (art. 54b)
- 5% en biens immobiliers utilisés à plus de 50% de leur valeur par l'employeur (art. 57 al.3)
- 30% en devises étrangères non couverts (art. 55e)

### La limite fixée aux articles de l'OPP2 suivante n'est pas respectée mais est conforme à la législation au regard des extensions des possibilités de placement décidées :

- 30% en immobilier (art. 55c), voir extension des possibilités de placement (6.B.)



## CPI « SIG »

En CHF mios	Limite inférieure	Position neutre	Limite supérieure	31.12.2020		31.12.2019		Limite par catégorie OPP2	Art. OPP2
Liquidités et réalisables à court terme*	0.0%	3.0%	30.0%	71.3	3.7%	98.4	5.2%		
Placements chez l'employeur sans garantie	-	-	-	-	-	-	-	5.0%	art. 57
Obligations et créances en CHF	3.0%	6.0%	10.0%	95.6	4.9%	80.6	4.3%		art. 54
Obligations étrangères en CHF	-	-	-	-	-	-	-		
Obligations en devises (couvertes)	3.0%	15.0%	24.0%	275.9	14.3%	269.2	14.4%		
Actions suisses	12.0%	16.0%	20.0%	362.6	18.7%	343.9	18.3%	50.0%	art.54b / art.55
Actions étrangères et marchés émergents	9.0%	17.0%	25.0%	363.7	18.8%	340.5	18.2%		
Mico Finance	0.0%	0.0%	1.0%	-	-	-	-		
Placements privés (non cotés)	2.0%	4.0%	7.0%	66.0	3.4%	56.1	3.0%	15.0%	art. 55
Gestion diversifiée	0.0%	4.0%	6.0%	87.8	4.5%	82.2	4.4%		
Matières premières	-	-	-	-	-	-	-		
Immobilier suisse	19.0%	30.0%	37.0%	502.4	26.0%	493.0	26.3%	30% dont 10% max. à l'étranger	art. 54b / art. 55
Immobilier étranger	0.0%	5.0%	8.0%	102.6	5.3%	105.2	5.6%		
Titres hypothécaires, lettres de gages	-	-	-	-	-	-	-	50.0%	art. 55
Actifs divers (débiteurs, transitoires)	-	-	-	6.4	0.3%	5.6	0.3%		
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-		
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-		art. 56a
<b>Totaux</b>		<b>100.0%</b>		<b>1'934.2</b>	<b>100.0%</b>	<b>1'874.7</b>	<b>100.0%</b>		

\* La part des liquidités effectivement disponible est de 3.7% (voir point 7.G)

### Les limites fixées aux articles de l'OPP2 suivantes sont respectées :

- 10% par débiteur / débitrice (art. 54)
- 5% par société (art. 54a)
- 5% par objet (art. 54b)
- 5% en biens immobiliers utilisés à plus de 50% de leur valeur par l'employeur (art. 57 al.3)

### Les limites fixées aux articles de l'OPP2 suivantes ne sont pas respectées mais sont conformes à la législation au regard des extensions des possibilités de placement décidées :

- 30% en immobilier (art. 55c), voir extension des possibilités de placement (6.B.)
- 30% en devises étrangères non couverts (art. 55e), voir extension des possibilités de placement (6.B.)

## RÉPARTITION DES ACTIFS AVEC EXPOSITION EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
<b>Placements</b>						
Liquidités et placements à court terme en franc suisse	193'127'735 3.83%	219'240'930 4.51%	126'161'707 4.06%	127'787'748 4.29%	66'966'028 3.46%	91'453'182 4.88%
Liquidités et placements à court terme en monnaies étrangères	13'342'383 0.26%	21'208'847 0.44%	8'992'766 0.29%	14'294'763 0.48%	4'349'617 0.22%	6'914'084 0.37%
Obligations et prêts en franc suisse	265'069'884 5.25%	234'554'917 4.83%	169'490'813 5.45%	153'947'653 5.16%	95'579'071 4.94%	80'607'263 4.30%
Obligations en monnaies étrangères	652'785'391 12.94%	634'034'751 13.06%	376'931'063 12.12%	364'789'656 12.23%	275'854'327 14.26%	269'245'095 14.36%
Actions suisses	1'005'378'950 19.93%	950'426'232 19.57%	642'816'997 20.66%	606'488'571 20.34%	362'561'953 18.74%	343'937'661 18.35%
Actions étrangères	932'838'533 18.49%	873'076'197 17.98%	569'130'025 18.29%	532'606'494 17.86%	363'708'508 18.80%	340'469'702 18.16%
Placements diversifiés en franc suisse	87'786'800 1.74%	115'490'120 2.38%	50'930'784 1.64%	67'003'144 2.25%	36'856'016 1.91%	48'486'976 2.59%
Placements diversifiés en monnaies étrangères	121'229'389 2.40%	80'255'846 1.65%	70'332'985 2.26%	46'561'507 1.56%	50'896'404 2.63%	33'694'339 1.80%
Placements privés en franc suisse	0 0.00%	0 0.00%	0 0.00%	0 0.00%	0 0.00%	0 0.00%
Placements privés en monnaies étrangères	202'456'300 4.01%	172'089'579 3.54%	136'455'546 4.39%	115'988'377 3.89%	66'000'754 3.41%	56'101'203 2.99%
Immeubles et immobilier indirect suisse	1'375'777'633 27.27%	1'355'913'958 27.92%	873'334'933 28.07%	862'960'513 28.94%	502'442'700 25.98%	492'953'445 26.30%
Immobilier indirect en monnaies étrangères	185'792'076 3.68%	191'132'157 3.94%	83'197'692 2.67%	85'912'081 2.88%	102'594'384 5.30%	105'220'077 5.61%
<b>Total des placements</b>	<b>5'035'585'074 99.80%</b>	<b>4'847'423'533 99.82%</b>	<b>3'107'775'312 99.89%</b>	<b>2'978'340'505 99.89%</b>	<b>1'927'809'762 99.67%</b>	<b>1'869'083'028 99.70%</b>
<b>Autres actifs</b>						
Débiteurs, actifs transitoires et actifs de fonctionnement	9'856'538 0.20%	8'823'421 0.18%	3'477'095 0.11%	3'244'963 0.11%	6'379'443 0.33%	5'578'458 0.30%
<b>Total de la fortune déterminante</b>	<b>5'045'441'612 100.00%</b>	<b>4'856'246'954 100.00%</b>	<b>3'111'252'406 100.00%</b>	<b>2'981'585'468 100.00%</b>	<b>1'934'189'206 100%</b>	<b>1'874'661'486 100.00%</b>
<b>Exposition brute en monnaies étrangères (avant couverture)</b>	<b>2'108'444'072 41.79%</b>	<b>1'971'797'377 40.60%</b>	<b>1'245'040'078 40.02%</b>	<b>1'160'152'877 38.91%</b>	<b>863'403'994 44.64%</b>	<b>811'644'501 43.30%</b>

## COMPARAISON AVEC L'ALLOCATION STRATÉGIQUE

### CPI « villes et communes »

Il ressort des tableaux précédents que toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement.

Seules les liquidités et les actions dépassent les points neutres de la stratégie.

L'exposition globale brute en devises étrangères dépasse la limite globale de 30% de l'OPP2, avec une exposition brute de 40.0% (CHF 1'245.0 mios). Cependant ces placements en devises sont, dans une proportion de près de 27.7% (CHF 345.4 mios), couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et/ou totalement couverts contre le risque de change.

Ainsi, l'exposition des placements en devises, qui ne fait pas l'objet de couverture, est de CHF 899.6 mios, soit 72.3% de l'exposition totale en devises, ou 28.9% de la fortune globale. Dans le cas de la CPI « villes et communes », les dispositions de l'OPP2 relatives à la limite globale maximale de 30% sont respectées (voir point 6.B).

### CPI « SIG »

Il ressort des tableaux précédents que toutes les catégories d'actifs respectent les limites définies par la stratégie de placement.

Les liquidités, les actions ainsi que la gestion diversifiée dépassent les points neutres de la stratégie, tous les autres placements se situent proches des points neutres.

L'exposition globale brute en devises étrangères dépasse la limite globale de 30% de l'OPP2, avec une exposition brute de 44.6% (CHF 863.4 mios).

Ces placements en devises sont, dans une proportion de près de 31.5% (CHF 271.6 mios), couverts par des programmes de gestion active des devises (currency overlay), et/ou totalement couverts contre le risque de change. Ainsi, l'exposition des placements en devises qui ne fait pas l'objet de couverture est de CHF 591.8 mios, soit 68.5% de l'exposition totale en devises, ou 30.6% de la fortune globale. Dans le cas de la CPI « SIG », les dispositions de l'OPP2 relatives à la limite globale maximale de 30% sont dépassées (voir point 6.B).

De manière consolidée, l'exposition des placements en devises qui ne fait pas l'objet de couverture est de CHF 1'491.4 mios, soit 70.7% de l'exposition totale en devises, ou 29.6% de la fortune globale. Ainsi, pour CAP Prévoyance, de manière consolidée, les dispositions de l'OPP2 relatives à la limite globale maximale de 30% en devises étrangères sont respectées.



## 6.E/Engagements de versements complémentaires

Le total des engagements complémentaires a diminué de CHF 2.5 mios par rapport au 31 décembre 2019. Les différents appels de fonds pour de nouveaux investissements effectués en 2020 en placements privés (non cotés)

ont été inférieurs aux distributions encaissées. Cette baisse des engagements complémentaires a été compensée par l'évolution des valorisations des investissements en cours, ce qui permet ainsi de rester proche de la position neutre de la stratégie de placement pour cette classe d'actif.

Véhicules de placement	Engagements en devises		Engagements exprimés en CHF	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Placements privés (non cotés) en CHF	4'225'000	0	4'225'000	0
Placements privés (non cotés) en CAD	138'263	773'327	95'932	577'482
Placements privés (non cotés) en JPY	115'718	240'866	991	2'146
Placements privés (non cotés) en USD	23'077'723	25'441'325	20'399'553	24'636'107
Placements privés (non cotés) en EUR	38'520'768	41'452'276	41'662'522	45'057'380
Placements privés (non cotés) en GBP	1'620'323	3'270'817	1'957'869	4'195'869
Placements privés (non cotés) en DKK	26'359'425	214'425	3'830'101	31'191
Placements privés (non cotés) en NOK	0	0	0	0
Placements privés (non cotés) en AUD	2'281'063	2'514'088	1'555'913	1'710'659
<b>Total des engagements complémentaires</b>			<b>73'727'881</b>	<b>76'210'835</b>

## 6.F/ Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les opérations avec des instruments dérivés doivent être enregistrées et prises en compte dans la répartition de la fortune selon l'article 56a OPP2.

Toutes ces opérations concernent des placements effectués en direct et sont couvertes, soit par des liquidités, soit par les sous-jacents exigés par les dispositions légales.

La plupart des mandats de gestion active des devises ont été intégrés dans les compartiments des fonds institutionnels Capacity, et les opérations sont dès lors effectuées sous le contrôle de la société de direction du fonds, hormis en ce qui concerne les placements privés (non cotés).

Au 31 décembre 2020, les opérations ouvertes dans le cadre des fonds institutionnels Capacity sont intégrées dans les valeurs nettes d'inventaire communiquées par le dépositaire des parts de compartiments concernés.

En ce qui concerne les placements privés (non cotés), effectués hors du fonds institutionnel Capacity II, des opérations en devises étaient ouvertes à la date de clôture et laissaient apparaître un gain non réalisé de CHF 161'151.-- au 31 décembre 2020. Ces opérations ouvertes sont détaillées dans le tableau ci-après.

### Placements privés (non cotés)

Échéance	Date de transaction	Exposition longue		Exposition courte		Non réalisé en CHF
26.02.21	22.12.20	CHF	-8'941'157	USD	10'126'000	0
26.02.21	16.12.20	CHF	8'974'295	USD	-10'126'000	33'138
26.02.21	10.12.20	CHF	-8'964'001	USD	10'126'000	-22'844
26.02.21	07.12.20	CHF	9'024'853	USD	-10'126'000	83'696
26.02.21	01.12.20	CHF	-9'140'234	USD	10'126'000	-199'077
26.02.21	26.11.20	CHF	9'168'673	USD	-10'126'000	227'516
		CHF	122'429	USD	0	122'429
26.02.21	21.12.20	CHF	-2'079'190	GBP	1'764'000	0
26.02.21	17.12.20	CHF	2'117'911	GBP	-1'764'000	38'722
		CHF	38'722	GBP	0	38'722
<b>Total placements privés (non cotés)</b>						<b>161'151</b>

## 6.G/ Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Il n'y a aucun prêt de titres en direct en cours à la date de clôture, conformément au règlement de placement.

## 6.H/Emprunts hypothécaires

En date des 15 décembre 2000, 31 octobre 2003, 10 octobre 2007 et 28 avril 2009, la Banque Cantonale de Genève a accordé des prêts commerciaux pour respectivement CHF 8.2 mios, CHF 3.2 mios, CHF 7.2 mios et CHF 4.7 mios.

Ces prêts sont destinés au financement des immeubles subventionnés sis chemin du Gué 65 à 65d à Lancy, route d'Hermance 6-8 à Collonge-Bellerive, chemin de Montfleury 27-29 à Versoix et rue Marie-Brechbühl 2b-2c, à Genève. Le taux moyen de ces prêts en 2020 est de 2.24%. Ces quatre prêts, d'un montant total de CHF 23.3 mios, ont été accordés en blanc. Toutefois, la banque s'est réservé le droit d'exiger des cédules hypothécaires en premier rang à première réquisition.

L'utilisation des fonds étrangers pour le financement d'immeubles (prêts hypothécaires) n'est légalement admise que de manière marginale et temporaire.

Dans ce cadre légal, CAP Prévoyance utilise le financement hypothécaire pour les opérations immobilières susmentionnées bénéficiant du régime de subventions étatiques, pour une durée limitée (20 ans).

Ces financements hypothécaires ne représentent que 1.80% de la valeur économique des immeubles inscrite au bilan.

## 6.I/Valeur économique des immeubles

La valeur économique des immeubles est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (méthode DCF, «Discounted Cash flow»). S'inspirant de théories financières classiques, cette valeur correspond à la somme des flux futurs de l'actif ramenée à sa valeur actuelle. En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, la valeur économique figure dans les comptes.

Le calcul est effectué au moyen d'un taux de capitalisation qui correspond au taux de performance minimal requis par l'investissement en fonction des risques et opportunités qui en découlent.

Il est déterminé selon «le coût moyen pondéré du capital» prenant en compte un rendement idéal des fonds propres et le coût des fonds étrangers (hypothèques) tel que le pratiquerait usuellement un propriétaire.

Conformément au Règlement de placement, l'évaluation des immeubles effectuée en interne fait régulièrement l'objet de contre-expertises établies sur des échantillons variables du parc immobilier. La dernière contre-expertise a été réalisée en 2020 sur un échantillon représentant plus de 30% du parc immobilier. L'appréciation externe des divers-e-s expert-e-s mandaté-e-s a permis de confirmer la solidité de la méthodologie ainsi que la fiabilité des données et des analyses effectuées. De manière générale, elle a également permis de constater que le parc immobilier est estimé en lien avec une vision conservatrice à long terme, conduisant à une politique de location et d'entretien raisonnable. Dès lors, l'évaluation effectuée en interne est généralement plus prudente, puisque moins liée aux fluctuations du marché.

Sur la base notamment des taux de capitalisation ajustés et validés annuellement par l'organe de révision, la valeur au bilan des immeubles au 31 décembre 2020 s'élève à CHF 1'295'749'159.-- (CHF 1'280'356'844.-- en 2019). Elle correspond à la valeur économique des immeubles calculée de CHF 1'294'889'000.--, augmentée de CHF 860'159.-- correspondant aux frais de différentes études en cours. Les taux de capitalisation, pondérés en fonction du nombre de bâtiments appartenant à chacune des catégories, varient entre 3.34% et 4.56% (variation 2019, entre 3.48% et 4.61%).

La variation de la valeur économique des immeubles, incluant les plus-values comptabilisées, est de CHF 14'897'000.--, représentant une augmentation de 1.16% par rapport à l'exercice précédent. Dans un environnement persistant de taux d'intérêts hypothécaires historiquement bas, ce résultat est le reflet, notamment, des investissements réalisés sur les immeubles et de la mise en œuvre de la stratégie locative. Toutefois, les difficultés de location durables concernant les surfaces de bureaux et de commerces risquent d'affecter à l'avenir certaines valeurs du portefeuille immobilier.

## 6.J/Détail des résultats des placements mobiliers et transparence des coûts

L'estimation des frais de gestion des titres qui ne sont pas directement facturés à CAP Prévoyance (TER: Total Expense Ratio des placements collectifs) résulte des informations communiquées par la direction du fonds institutionnel Capacity, dépositaire des titres, ainsi que des gérant-e-s concerné-e-s. Ces données ont été utilisées pour compléter les tableaux ci-dessous:

### CONSOLIDÉ CAP PRÉVOYANCE

En CHF	Résultat net								
	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	Total
Rendements bruts	12'135	-176'872	-	-	-	187'681	-	1'147'458	1'170'402
Intérêts nets c/c	-14'383	-	-	-11	-	-10'429	-	-255	-25'078
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Rendements bruts</b>	<b>-2'248</b>	<b>-176'872</b>	<b>-</b>	<b>-11</b>	<b>-</b>	<b>177'251</b>	<b>-</b>	<b>1'147'203</b>	<b>1'145'323</b>
Gains/pertes nets sur titres	393'960	-91	-	-	-	14'967'909	-	1'378'666	16'740'444
Réévaluations de titres	-122'679	2'765'571	21'425'042	56'288'570	57'631'731	36'109'654	5'312'721	-3'987'109	175'423'502
Provision titres	-	543'352	-	-	-	-	-	-	543'352
<b>Résultat de cours sur titres</b>	<b>271'281</b>	<b>3'308'832</b>	<b>21'425'042</b>	<b>56'288'570</b>	<b>57'631'731</b>	<b>51'077'563</b>	<b>5'312'721</b>	<b>-2'608'443</b>	<b>192'707'298</b>
Gains et pertes de change	120'460	-	-	-	-	1'765'046	-	51'820	1'937'326
Réévaluations de change	-22'571	-	-	-	-	-12'096'861	-	-1'287'658	-13'407'090
<b>Résultat de change</b>	<b>97'889</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-10'331'814</b>	<b>-</b>	<b>-1'235'838</b>	<b>-11'469'764</b>
Frais de gestion*	-1'058'039	-	-	-	-	-1'656'799	-	-157'805	-2'872'643
Frais bancaires	-10'321	-	-	-	-	-62'589	-	-	-72'909
Honoraires de custodian	-8'554	-	-	-	-	-53'740	-19'820	-49'354	-131'466
Frais sur placements collectifs	-110'095	-568'367	-3'150'331	-1'767'653	-5'726'781	-7'511'311	-841'360	-1'570'796	-21'246'694
<b>Frais d'administration titres</b>	<b>-1'187'008</b>	<b>-568'367</b>	<b>-3'150'331</b>	<b>-1'767'653</b>	<b>-5'726'781</b>	<b>-9'284'438</b>	<b>-861'180</b>	<b>-1'777'954</b>	<b>-24'323'712</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-820'086</b>	<b>2'563'592</b>	<b>18'274'712</b>	<b>54'520'907</b>	<b>51'904'950</b>	<b>31'638'562</b>	<b>4'451'541</b>	<b>-4'475'032</b>	<b>158'059'145</b>

\* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 1'058'039.-- (voir point 7.N).

## CONSOLIDÉ CPI « VILLES ET COMMUNES »

En CHF	Résultat net								Total
	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	
Rendements bruts	6'994	-116'218	-	-	-	126'726	-	773'403	790'905
Intérêts nets c/c	-9'335	-	-	-11	-	-6'915	-	-115	-16'375
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Rendements bruts</b>	<b>-2'340</b>	<b>-116'218</b>	<b>-</b>	<b>-11</b>	<b>-</b>	<b>119'811</b>	<b>-</b>	<b>773'288</b>	<b>774'530</b>
Gains/pertes nets sur titres	391'039	-61	-	-	-	10'087'810	-	293'944	10'772'732
Réévaluations de titres	1'305	1'705'502	13'663'877	37'220'685	34'777'332	22'999'118	-	-1'504'338	108'863'481
Provision titres	-	366'219	-	-	-	-	-	-	366'219
<b>Résultat de cours sur titres</b>	<b>392'345</b>	<b>2'071'660</b>	<b>13'663'877</b>	<b>37'220'685</b>	<b>34'777'332</b>	<b>33'086'928</b>	<b>-</b>	<b>-1'210'394</b>	<b>120'002'432</b>
Gains et pertes de change	129'899	-	-	-	-	1'233'386	-	34'929	1'398'214
Réévaluations de change	-15'213	-	-	-	-	-8'153'284	-	-901'953	-9'070'450
<b>Résultat de change</b>	<b>114'687</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-6'919'899</b>	<b>-</b>	<b>-867'023</b>	<b>-7'672'235</b>
Frais de gestion*	-713'118	-	-	-	-	-1'049'181	-	-	-1'762'299
Frais bancaires	-6'975	-	-	-	-	-40'365	-	-	-47'340
Honoraires de custodian	-5'765	-	-	-	-	-36'220	-	-22'209	-64'195
Frais sur placements collectifs	-9'723	-367'965	-1'798'725	-1'167'969	-3'533'636	-4'942'376	-	-649'864	-12'470'257
<b>Frais d'administration titres</b>	<b>-735'581</b>	<b>-367'965</b>	<b>-1'798'725</b>	<b>-1'167'969</b>	<b>-3'533'636</b>	<b>-6'068'142</b>	<b>-</b>	<b>-672'073</b>	<b>-14'344'090</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-230'890</b>	<b>1'587'477</b>	<b>11'865'152</b>	<b>36'052'705</b>	<b>31'243'696</b>	<b>20'218'698</b>	<b>-</b>	<b>-1'976'202</b>	<b>98'760'636</b>



\* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 713'118.-- (voir point 7.N).

## CONSOLIDÉ CPI « SIG »

En CHF	Résultat net								Total
	Liquidités et réalisables à court terme	Obligations et créances en CHF	Obligations en devises (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Autres placements	Placements immobiliers suisses indirects	Placements immobiliers étrangers indirects	
Rendements bruts	5'141	-60'654	-	-	-	60'955	-	374'055	379'496
Intérêts nets c/c	-5'048	-	-	-	-	-3'514	-	-140	-8'703
Revenus divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Rendements bruts</b>	<b>92</b>	<b>-60'654</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>57'441</b>	<b>-</b>	<b>373'915</b>	<b>370'793</b>
Gains/pertes nets sur titres	2'921	-30	-	-	-	4'880'099	-	1'084'722	5'967'713
Réévaluations de titres	-123'985	1'060'069	7'761'166	19'067'886	22'854'399	13'110'536	5'312'721	-2'482'771	66'560'021
Provision titres	-	177'133	-	-	-	-	-	-	177'133
<b>Résultat de cours sur titres</b>	<b>-121'064</b>	<b>1'237'172</b>	<b>7'761'166</b>	<b>19'067'886</b>	<b>22'854'399</b>	<b>17'990'636</b>	<b>5'312'721</b>	<b>-1'398'049</b>	<b>72'704'866</b>
Gains et pertes de change	-9'439	-	-	-	-	531'661	-	16'890	539'112
Réévaluations de change	-7'358	-	-	-	-	-3'943'577	-	-385'705	-4'336'640
<b>Résultat de change</b>	<b>-16'798</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-3'411'916</b>	<b>-</b>	<b>-368'815</b>	<b>-3'797'528</b>
Frais de gestion*	-344'921	-	-	-	-	-607'618	-	-157'805	-1'110'344
Frais bancaires	-3'346	-	-	-	-	-22'224	-	-	-25'570
Honoraires de custodian	-2'788	-	-	-	-	-17'519	-19'820	-27'145	-67'272
Frais sur placements collectifs	-100'372	-200'403	-1'351'606	-599'684	-2'193'145	-2'568'935	-841'360	-920'932	-8'776'437
<b>Frais d'administration titres</b>	<b>-451'428</b>	<b>-200'403</b>	<b>-1'351'606</b>	<b>-599'684</b>	<b>-2'193'145</b>	<b>-3'216'296</b>	<b>-861'180</b>	<b>-1'105'881</b>	<b>-9'979'622</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-589'197</b>	<b>976'115</b>	<b>6'409'560</b>	<b>18'468'202</b>	<b>20'661'254</b>	<b>11'419'864</b>	<b>4'451'541</b>	<b>-2'498'830</b>	<b>59'298'509</b>

\* La rubrique « Frais de gestion » comprend les frais généraux et d'administration imputés aux valeurs mobilières, pour un total de CHF 344'921.-- (voir point 7.N).



## Frais de gestion

### Fortune mobilière

Il ressort notamment des tableaux les éléments suivants :

#### CPI « VILLES ET COMMUNES »

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières (voir point 7.N) s'élève à CHF 14'344'090.--. Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation;
- ce total représente 0.66% de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière pour 2020 (0.66% en 2019);
- le total des frais estimés concernant les placements collectifs s'élève à CHF 12'450'257.-- (CHF 11'266'648.-- en 2019);
- sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100%.

#### CPI « SIG »

- le total estimé des frais de gestion de la fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières (voir point 7.N) s'élève à CHF 9'979'622.--. Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation;
- ce total représente 0.68% de l'évaluation pondérée de la fortune mobilière pour 2020 (0.66% en 2019);
- le total des frais estimés concernant les placements collectifs s'élève à CHF 8'776'437.-- (CHF 7'846'204.-- en 2019);
- sur la base des informations recueillies, le taux de transparence des frais de gestion de la fortune mobilière est de 100%.

### Fortune immobilière investissement direct

- Le total des frais de gestion relatifs au parc immobilier détenu en direct par CAP Prévoyance s'élève à CHF 5'676'433.-- (CHF 5'576'970.-- en 2019), dont 53% de ce montant est lié aux frais de régies et le solde aux frais de l'Administration imputés aux valeurs immobilières (voir point 7.N). Ces frais de gestion sont intégrés au compte d'exploitation et ventilés à raison de 67.4% pour la CPI « villes et communes » et 32.6% pour la CPI « SIG » conformément à leur part respective du parc immobilier.
- Ce total représente 0.44% de l'évaluation pondérée de la fortune immobilière pour 2020.

## Frais de gestion et TER consolidés

De manière consolidée, la totalité des frais de gestion de fortune, y compris les frais de l'Administration imputés aux valeurs mobilières et immobilières, s'élève donc pour la CPI « villes et communes » à CHF 18'170'006.-- (CHF 16'782'238.-- en 2019) et pour la CPI « SIG » à CHF 11'830'139.-- (CHF 10'943'202.-- en 2019).

En 2020, ces totaux représentent respectivement 0.60% (0.59% en 2019) de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI « villes et communes », et 0.62% (0.61% en 2019) de l'évaluation pondérée de la fortune globale de la CPI « SIG ».

Le TER consolidé de CAP Prévoyance est de 0.61% (0.60% en 2019).

Malgré les mesures mises en œuvre pour optimiser les coûts de gestion au sein de certains compartiments de fonds Capacity, cette évolution s'explique par les hausses constatées aux niveaux des classes d'actifs les moins liquides (placements privés et immobilier étranger indirect) tant en termes absolus qu'en termes relatifs.

## Rétrocessions

Conformément aux dispositions du règlement de placement, dans le cadre de placements collectifs, CAP Prévoyance n'investit en principe pas dans des véhicules de placement qui prévoient des rétrocessions. En 2020, à l'intérieur du fonds institutionnel Capacity, des rétrocessions ont néanmoins été versées dans le cadre d'investissements de type fonds de fonds, ou en lien avec des rabais consentis contractuellement avec les gérants concernés. Les rétrocessions ainsi reversées au fonds institutionnel Capacity se sont élevées à CHF 172'113.-- (CHF 161'601.-- en 2019). Elles ont été intégrées aux TER communiqués par la direction du fonds.

## Transparence des frais

Le Conseil de Fondation a pris note que le taux de transparence des frais de gestion de la fortune est de 100% et s'est prononcé sur la continuité de sa politique en matière de placement, selon art 48a al. 3 OPP2.

## 6.K/ Rendements nets par catégorie de placement

### CPI « VILLES ET COMMUNES »

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Valeurs mobilières</b>		
<i>Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne</i>	4.89%	14.64%
Liquidités	-0.31%	-0.49%
Obligations suisses	0.66%	2.50%
Obligations devises	2.84%	5.83%
Actions suisses	5.94%	31.50%
Actions étrangères et marchés émergents	6.82%	19.70%
Autres placements	5.84%	8.48%
Immobilier étranger indirect	-2.84%	3.88%
<b>Valeurs immobilières détenues en direct*</b>		
Revenus annuels nets / (valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets)	4.45%	4.92%
<b>Rendement global de la fortune</b>		
Revenus annuels nets / (fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels)	<b>4.56%</b>	<b>11.82%</b>

### CPI « SIG »

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Valeurs mobilières</b>		
<i>Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne</i>	4.29%	13.90%
Liquidités	-0.31%	-0.49%
Obligations suisses	0.66%	2.50%
Obligations devises	3.01%	6.01%
Actions suisses	5.37%	31.27%
Actions étrangères et marchés émergents	6.77%	19.55%
Autres placements	6.00%	8.95%
Immobilier suisse indirect	5.89%	18.36%
Immobilier étranger indirect	-4.23%	4.46%
<b>Valeurs immobilières détenues en direct*</b>		
Revenus annuels nets / (valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets)	4.45%	4.92%
<b>Rendement global de la fortune</b>		
Revenus annuels nets / (fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels)	<b>4.17%</b>	<b>11.90%</b>

\* Ce calcul tient compte des revenus nets des immeubles (+3.73%) et de la mise à jour de la valeur économique des immeubles (+0.72%), hors investissements et plus-values comptabilisées.

## 6.L/Exercice des droits de vote – conformité avec l'ORab

La mise en place des mesures d'actionnariat actif (exercice des droits de vote, engagement) par CAP Prévoyance permet d'appréhender les risques extra-financiers résiduels et renforce sa démarche globale en matière de durabilité.

Ainsi, CAP Prévoyance exerce le plus largement possible ses droits d'actionnaire par le biais d'un mandat avec la Fondation Ethos, en suivant ses directives, et en collaboration avec la banque Pictet & Cie SA à Genève, dépositaire global des titres. Dans le cas où l'exercice direct des droits de vote n'est pas possible, des solutions sont trouvées avec les gérant-e-s concerné-e-s afin de s'assurer que les droits de vote sont exercés.

Près de 60% de l'activité de l'exercice des droits de vote concernent des sociétés suisses et européennes.

En 2020, les droits de vote ont été effectués de la manière suivante :

### Actions suisses

- 239 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 4'121 résolutions soumises au vote ;
- 21% des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives à la politique de rémunération des entreprises concernées, à des augmentations de capital, au rejet de résolutions d'actionnaires ou encore d'élections de membres de Conseils d'administration.

### Actions étrangères

- 420 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 6'536 résolutions soumises au vote ;
- 24% des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives à la gouvernance, l'élection de membres de Conseils d'administration, à la politique de rémunération des entreprises concernées, au rejet de fusions/acquisitions, ainsi que des projets de relocalisation.

Le rapport annuel détaillé sur l'exercice des droits de vote concernant les sociétés suisses ainsi que le rapport sur les actions étrangères sont disponibles sur le site internet de CAP Prévoyance.

## 7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION /

### 7.A/ Comptes courants en banques et dépôts à court terme

Ces postes sont constitués du disponible sur les comptes courants, de dépôts à court terme auprès de la Banque Cantonale de Genève et de Postfinance, ainsi que des liquidités en attente de placement dans les portefeuilles sous mandats.

### 7.B/Obligations et créances en franc suisse

#### Hypotheka

En 2020, les procédures liées à la Fondation Hypotheka étaient toujours en cours et suivies de près. Ces procédures sont longues et complexes.

Suite à la réception d'amortissements partiels, pour un montant cumulé de CHF 353'107.--, le solde nominal des prêts octroyés par CAP Prévoyance via la Fondation Hypotheka a diminué en cours d'année et s'élève à CHF 969'149.-- au 31 décembre 2020, alors qu'il était de CHF 1'322'256.-- l'année précédente. Un seul prêt n'a toujours pas été intégralement remboursé et fait l'objet d'une procédure de recouvrement en l'absence d'accord trouvé avec le débiteur.

Pour tenir compte des risques d'évaluation des prêts octroyés par la Fondation Hypotheka, une correction de valeur a été constituée dès 2013 au bilan sur la base de leur solde nominal.

Cette correction de valeur s'élève à CHF 1'000'000.-- au 31 décembre 2020 afin de compenser le solde nominal résiduel comptabilisé à cette même date.

#### Prêts divers

Les prêts octroyés aux membres assurés par CAP Prévoyance pour les rachats d'années d'affiliation sont intégrés au bilan dans les obligations et créances en franc suisse. Au 31 décembre 2020, le solde de ces prêts s'élève à CHF 100'092.-- pour la CPI « villes et communes ». Il n'y avait aucun prêt en cours pour la CPI « SIG ».

### 7.C/Portefeuilles titres

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur valeur boursière au 31 décembre 2020.

Les valeurs nettes d'inventaire des compartiments du fonds institutionnel Capacity sont calculées sur la base des valeurs boursières des actifs concernés.

Pour la répartition des portefeuilles titres par gestionnaire, ainsi que leur agrément voir tableau « Répartition par gestionnaire des placements mobiliers » à l'appendice 1.

### 7.D/Placements immobiliers

Les placements immobiliers suisses et étrangers indirects sont portés au bilan à la valeur de marché.

Les valeurs immobilières détenues en direct sont détaillées, par immeuble, à l'appendice 2.

## 7.E/Débiteurs / Actifs transitoires

Le compte de régularisation actif est composé des débiteurs (CHF 7'948'705.--) et des actifs transitoires (CHF 1'907'833.--).

Le détail par CPI figure dans les tableaux suivants :

Débiteurs	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
En CHF						
Impôt anticipé suisse à récupérer	343'418	616'983	93'238	280'439	250'181	336'545
Cotisations à encaisser	7'088'698	6'036'336	2'172'690	1'840'637	4'916'009	4'195'699
Régies	516'588	794'622	348'180	535'576	168'408	259'047
<b>Total</b>	<b>7'948'705</b>	<b>7'447'942</b>	<b>2'614'108</b>	<b>2'656'651</b>	<b>5'334'597</b>	<b>4'791'291</b>

Actifs transitoires	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
En CHF						
Intérêts courus sur obligations	517'942	158'434	120'355	109'923	397'586	48'512
Produits à recevoir	1'271'601	1'217'044	662'904	478'389	608'697	738'655
Charges payées d'avance	118'290	–	79'727	–	38'563	–
<b>Total</b>	<b>1'907'833</b>	<b>1'375'479</b>	<b>862'987</b>	<b>588'312</b>	<b>1'044'846</b>	<b>787'167</b>

## 7.F/Pertes sur débiteurs

En application de la norme Swiss GAAP RPC 26, un ajustement de correctif de valeur supplémentaire a été constitué afin de couvrir les risques de pertes sur les loyers à encaisser. À fin 2020, son niveau était de CHF 469'088.-- (fin 2019 = CHF 560'247), soit une diminution de CHF 91'159.--.

## 7.G/Comptes courants en banques (passif)

Il s'agit d'une part de découverts temporaires au 31 décembre 2020 sur les comptes courants sous mandats de gestion et d'autre part du résultat de mouvements de liquidités opérés entre les deux CPI afin de limiter les effets des intérêts négatifs.

Ces mouvements de liquidités tiennent compte des seuils dont bénéficie CAP Prévoyance auprès de ses partenaires, en dessous desquels aucun intérêt négatif n'est facturé.

Les intérêts négatifs représentent en 2020 CHF 149'063.--, soit CHF 16'375.-- pour la CPI « villes et communes » et CHF 132'688.-- pour la CPI « SIG ». Grâce aux mesures prises et aux accords passés avec les partenaires bancaires de CAP Prévoyance, le taux négatif moyen a été limité à -0.07%.

## 7.H/ Créanciers

Les dettes, hors emprunts hypothécaires et comptes courants bancaires, sont réparties de la façon suivante :

Créanciers	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Fournisseurs	1'272'156	306'443	857'433	206'542	414'723	99'900
Régies	–	6'757		4'554		2'203
Prestations de libre passage et pensions à verser	9'807'477	13'573'718	8'347'319	12'645'975	1'460'158	927'743
<b>Total</b>	<b>11'079'633</b>	<b>13'886'918</b>	<b>9'204'752</b>	<b>12'857'072</b>	<b>1'874'881</b>	<b>1'207'688</b>

## 7.I/ Passifs transitoires

La composition du compte de régularisation passif est la suivante :

Passifs transitoires	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
Charges à payer	3'171'330	1'438'860	2'432'843	1'119'515	738'487	319'345
Frais de gestion	103'604	311'791	47'071	175'040	56'532	136'751
Produits reçus d'avance	595'691	1'074'038	362'712	746'832	232'979	327'206
<b>Total</b>	<b>3'870'625</b>	<b>2'824'689</b>	<b>2'842'626</b>	<b>2'041'387</b>	<b>1'027'999</b>	<b>783'302</b>

## 7.J/ Provisions non techniques

Au 31 décembre 2020, il n'y a pas de provisions non techniques.

## 7.K/ Charges et revenus des immeubles gérés en direct

Les immeubles détenus par CAP Prévoyance et gérés en commun pour le compte des CPI ont dégagé un revenu brut de CHF 52'845'011.-- avant déduction des frais de gestion et après déduction des charges d'exploitation ainsi que des coûts de réparations prélevés sur le compte « Gros Travaux ».

Le revenu net, avant déduction des coûts de réparations prélevés sur le compte « Gros Travaux », s'élève à CHF 50'809'238.--.

## 7.L/ Autres produits

Ce poste comprend notamment les commissions de perception de l'impôt à la source, le différentiel entre la TVA encaissée et la TVA reversée, les encaissements liés aux frais de dossiers pour l'accession à la propriété, les prestations refacturées aux employeurs ainsi que des intérêts versés à CAP Prévoyance pour encaissement de factures avec retard.

## 7.M/ Autres frais

Ce poste comprend des différences d'arrondis en lien avec la facturation de cotisations, le traitement de prestations de libre passage ainsi que des différences entre les impôts anticipés remboursés et ceux qui avaient été déclarés.

## 7.N/ Frais généraux et d'administration

Les prestations fournies par le personnel de l'Administration relatives à la gestion et à l'entretien des immeubles ont été prises en compte

dans les charges d'exploitation des immeubles. Il a été procédé de la même manière pour les prestations de l'Administration relatives à la gestion des valeurs mobilières.

En CHF	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2019
<b>Frais d'administration des instances de la Fondation et charges du personnel</b>	4'106'048	4'128'440	2'942'068	2'965'844	1'163'980	1'162'596
<i>./. Imputation aux immeubles</i>	-2'225'377	-2'207'267	-1'499'904	-1'487'698	-725'473	-719'569
<i>./. Imputation aux valeurs mobilières</i>	-430'576	-398'950	-290'208	-268'892	-140'368	-130'058
	<b>1'450'094</b>	<b>1'522'223</b>	<b>1'151'955</b>	<b>1'209'254</b>	<b>298'139</b>	<b>312'969</b>
<b>Frais généraux</b>	2'349'933	1'968'597	1'707'474	1'431'746	642'459	536'851
Honoraires organe de révision	80'312	85'775	54'130	57'812	26'182	27'963
Honoraires expert en prévoyance	101'346	99'515	80'509	79'055	20'837	20'460
Émoluments autorité de surveillance	25'768	23'084	20'470	18'338	5'298	4'746
<i>./. Imputation aux immeubles</i>	-705'551	-558'731	-475'542	-376'585	-230'010	-182'146
<i>./. Imputation aux valeurs mobilières</i>	-627'462	-555'208	-422'910	-374'211	-204'553	-180'998
	<b>1'224'345</b>	<b>1'063'030</b>	<b>964'133</b>	<b>836'155</b>	<b>260'213</b>	<b>226'876</b>
<b>Total</b>	<b>2'674'440</b>	<b>2'585'253</b>	<b>2'116'088</b>	<b>2'045'409</b>	<b>558'352</b>	<b>539'845</b>

Conformément à la législation fédérale, les organes de CAP Prévoyance perçoivent une indemnité pour leur activité et suivent des formations. Pour 2020, le montant net total des indemnités et frais de formation s'est élevé à CHF 118'929.--.

**Les frais d'administration par membre<sup>1</sup> s'élèvent à CHF 187.28<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> actif et pensionné

<sup>2</sup> CHF 183.04.-- en 2019

## 7.0/Variation des réserves de fluctuation de valeurs

---

Le résultat net des placements 2020, y compris la variation de la valeur financière des immeubles, a été positif mais n'a pas été suffisant pour compenser la variation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques. Cela a impliqué une diminution des degrés de couverture des CPI au 31 décembre 2020.

Conformément au point 4.A ci-avant, les réserves de fluctuation de valeurs des deux CPI ont été partiellement réduites des montants suivants :

**CHF -61'850'960.--**  
**CPI «villes et communes» (-54.5%)**

**CHF -392'555.--**  
**CPI «SIG» (-0.2%).**



## 8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE /

Le rapport d'activité 2019, accompagné des attestations de l'expert en prévoyance professionnelle, du rapport de l'organe de révision et de l'extrait du procès-verbal du Conseil de Fondation approuvant les comptes 2019, ont été adressés à l'Autorité de surveillance (ASFIP) le 17 juillet 2020.

Par courrier du 5 mai 2021, l'ASFIP a demandé que le point 2 de l'annexe aux comptes (membres actifs et pensionnés) soit complété avec les motifs de variations annuelles. Les variations par type de pensions ont été précisées dans le tableau.

## 9. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE /

### Liquidation partielle

---

Néant.

### Procédures judiciaires en cours

---

CAP Prévoyance participe à diverses procédures dans le cadre de l'affaire Hypotheka pour laquelle une correction de valeur a été constituée au bilan (voir point 7.B).

Les quelques autres procédures judiciaires en cours en 2019 relèvent essentiellement du droit du bail, de la prévoyance professionnelle ou du domaine immobilier et ne sont pas de nature à influencer les comptes, quelle que soit l'issue des procédures.



## 10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN /

Néant.



CAP PRÉVOYANCE  
— **APPENDICES** /



## Appendice 1 / (1/4)

### RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Montants indiqués à la valeur boursière (en CHF)

<b>CONSOLIDÉ CAP PRÉVOYANCE</b>	<b>Classe d'actifs</b>	<b>Investissements</b>	<b>Liquidités</b>	<b>Dépôts à court terme</b>	<b>Total</b>
Banque Cantonale de Genève, CCP	Gestion trésorerie	-	103'199'293	-	103'199'293
CAPACITY – gestion liquidités	Gestion trésorerie	-	2'684'290	83'105'374	85'789'664
<b>Liquidités et réalisables à court terme</b>		<b>-</b>	<b>105'883'583</b>	<b>83'105'374</b>	<b>188'988'957</b>
CAPACITY – obligations suisses	Obligations en CHF	265'000'734	-	-	265'000'734
Hypotheka*	Hypothèques	969'058	-	-	969'058
Prêts divers	Divers	100'092	-	-	100'092
<b>Obligations suisses et créances en CHF</b>		<b>266'069'884</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>266'069'884</b>
CAPACITY – obligations étrangères	Obligations monde hors Suisse	515'035'249	-	-	515'035'249
CAPACITY – obligations étrangères gouvernementales	Obligations monde hors Suisse gov.	137'750'142	-	-	137'750'142
<b>Obligations en devises</b>		<b>652'785'391</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>652'785'391</b>
CAPACITY – actions suisses	Actions suisses	800'076'347	-	-	800'076'347
CAPACITY – actions suisses small & mid caps	Actions suisses	205'302'603	-	-	205'302'603
<b>Actions suisses</b>		<b>1'005'378'950</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1'005'378'950</b>
CAPACITY – actions étrangères	Actions monde hors Suisse	437'310'624	-	-	437'310'624
CAPACITY – actions étrangères rendement absolu	Actions monde hors Suisse rend. ABS	383'913'246	-	-	383'913'246
CAPACITY – actions marchés émergents	Actions marchés émergents	111'614'662	-	-	111'614'662
<b>Actions étrangères</b>		<b>932'838'532</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>932'838'532</b>
CAPACITY – gestion diversifiée	Classes d'actifs diversifiés	209'016'189	-	-	209'016'189
Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Placements privés non cotés	55'850'765	1'256'595	10'434'915	67'542'275
Pictet Alternative Advisors	Placements privés non cotés	76'035'369	1'941'618	914'753	78'891'740
1875 Finance	Placements privés non cotés	69'541'989	1'698'275	-	71'240'264
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	-	1'144'972	-	1'144'972
AIP Infrastructure II	Immobilier étranger indirect	1'028'178	29'855	-	1'058'032
<b>Autres placements</b>		<b>411'472'490</b>	<b>6'071'314</b>	<b>11'349'668</b>	<b>428'893'472</b>
BCV	Immobilier suisse indirect	80'028'474	-	-	80'028'474
<b>Immobilier suisse indirect</b>		<b>80'028'474</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>80'028'474</b>
Capacity II inst. tit. immo	Immobilier étranger indirect	185'792'076	-	-	185'792'076
<b>Immobilier étranger indirect</b>		<b>185'792'076</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>185'792'076</b>
<b>Total</b>		<b>3'534'365'797</b>	<b>111'954'897</b>	<b>94'455'042</b>	<b>3'740'775'736</b>

\* Avant prise en compte de la correction de valeur (voir point 7.B).

## Appendice 1 / (2/4)

### RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Montants indiqués à la valeur boursière (en CHF)

<b>CPI « VILLES ET COMMUNES »</b>	<b>Classe d'actifs</b>	<b>Investissements</b>	<b>Liquidités</b>	<b>Dépôts à court terme</b>	<b>Total</b>
Banque Cantonale de Genève, CCP	Gestion trésorerie	–	92'346'851	–	92'346'851
CAPACITY – gestion liquidités	Gestion trésorerie	–	1'522'549	29'502'770	31'025'320
<b>Liquidités et réalisables à court terme</b>		<b>–</b>	<b>93'869'400</b>	<b>29'502'770</b>	<b>123'372'171</b>
CAPACITY – obligations suisses	Obligations en CHF	169'411'575	–	–	169'411'575
Hypotheka*	Hypothèques	653'145	–	–	653'145
Prêts divers	Divers	100'092	–	–	100'092
<b>Obligations suisses et créances en CHF</b>		<b>170'164'813</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>170'164'813</b>
CAPACITY – obligations étrangères	Obligations monde hors Suisse	291'188'756	–	–	291'188'756
CAPACITY – obligations étrangères gouvernementales	Obligations monde hors Suisse gov.	85'742'308	–	–	85'742'308
<b>Obligations en devises</b>		<b>376'931'063</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>376'931'063</b>
CAPACITY – actions suisses	Actions suisses	500'120'480	–	–	500'120'480
CAPACITY – actions suisses small & mid caps	Actions suisses	142'696'517	–	–	142'696'517
<b>Actions suisses</b>		<b>642'816'997</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>642'816'997</b>
CAPACITY – actions étrangères	Actions monde hors Suisse	265'733'158	–	–	265'733'158
CAPACITY – actions étrangères rendement absolu	Actions monde hors Suisse rend. ABS	228'012'217	–	–	228'012'217
CAPACITY – actions marchés émergents	Actions marchés émergents	75'384'650	–	–	75'384'650
<b>Actions étrangères</b>		<b>569'130'025</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>569'130'025</b>
CAPACITY – gestion diversifiée	Classes d'actifs diversifiés	121'263'769	–	–	121'263'769
Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Placements privés non cotés	37'643'416	846'945	7'033'133	45'523'493
Pictet Alternative Advisors	Placements privés non cotés	51'247'839	1'308'650	616'544	53'173'033
1875 Finance	Placements privés non cotés	46'871'301	1'144'637	–	48'015'938
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	–	771'711	–	771'711
AIP Infrastructure II	Immobilier étranger indirect	692'992	20'122	–	713'114
<b>Autres placements</b>		<b>257'719'315</b>	<b>4'092'066</b>	<b>7'649'676</b>	<b>269'461'057</b>
BCV	Immobilier suisse indirect	–	–	–	–
<b>Immobilier suisse indirect</b>		<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Capacity II inst. tit. immo	Capacity II inst. tit. immo	83'197'692	–	–	83'197'692
<b>Immobilier étranger indirect</b>		<b>83'197'692</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>83'197'692</b>
<b>Total</b>		<b>2'099'959'905</b>	<b>97'961'466</b>	<b>37'152'446</b>	<b>2'235'073'818</b>

\* Avant prise en compte de la correction de valeur (voir point 7.B).

## Appendice 1 / (3/4)

### RÉPARTITION PAR GESTIONNAIRE DE PLACEMENTS MOBILIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Montants indiqués à la valeur boursière (en CHF)

CPI « SIG »	Classe d'actifs	Investissements	Liquidités	Dépôts à court terme	Total
Banque Cantonale de Genève, CCP	Gestion trésorerie	–	10'852'443	–	10'852'443
CAPACITY – gestion liquidités	Gestion trésorerie	–	1'161'740	53'602'604	54'764'344
<b>Liquidités et réalisables à court terme</b>		<b>–</b>	<b>12'014'183</b>	<b>53'602'604</b>	<b>65'616'787</b>
CAPACITY – obligations suisses	Obligations en CHF	95'589'158	–	–	95'589'158
Hypotheka*	Hypothèques	315'913	–	–	315'913
Prêts divers	Divers	–	–	–	–
<b>Obligations suisses et créances en CHF</b>		<b>95'905'071</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>95'905'071</b>
CAPACITY – obligations étrangères	Obligations monde hors Suisse	223'846'493	–	–	223'846'493
CAPACITY – obligations étrangères gouvernementales	Obligations monde hors Suisse gov.	52'007'834	–	–	52'007'834
<b>Obligations en devises</b>		<b>275'854'327</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>275'854'327</b>
CAPACITY – actions suisses	Actions suisses	299'955'867	–	–	299'955'867
CAPACITY – actions suisses small & mid caps	Actions suisses	62'606'085	–	–	62'606'085
<b>Actions suisses</b>		<b>362'561'953</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>362'561'953</b>
CAPACITY – actions étrangères	Actions monde hors Suisse	171'577'466	–	–	171'577'466
CAPACITY – actions étrangères rendement absolu	Actions monde hors Suisse rend. ABS	155'901'029	–	–	155'901'029
CAPACITY – actions marchés émergents	Actions marchés émergents	36'230'013	–	–	36'230'013
<b>Actions étrangères</b>		<b>363'708'508</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>363'708'508</b>
CAPACITY – gestion diversifiée	Classes d'actifs diversifiés	87'752'420	–	–	87'752'420
Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Placements privés non cotés	18'207'349	409'650	3'401'782	22'018'782
Pictet Alternative Advisors	Placements privés non cotés	24'787'530	632'967	298'210	25'718'707
1875 Finance	Placements privés non cotés	22'670'688	553'638	–	23'224'326
Edmond de Rothschild AM	Gestion de devises	–	373'261	–	373'261
AIP Infrastructure II	Immobilier étranger indirect	335'186	9'733	–	344'919
<b>Autres placements</b>		<b>153'753'174</b>	<b>1'979'249</b>	<b>3'699'992</b>	<b>159'432'415</b>
BCV	Immobilier suisse indirect	80'028'474	–	–	80'028'474
<b>Immobilier suisse indirect</b>		<b>80'028'474</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>80'028'474</b>
Capacity II inst. tit. immo	Immobilier étranger indirect	102'594'384	–	–	102'594'384
<b>Immobilier étranger indirect</b>		<b>102'594'384</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>102'594'384</b>
<b>Total</b>		<b>1'434'405'891</b>	<b>13'993'431</b>	<b>57'302'596</b>	<b>1'505'701'918</b>

\* Avant prise en compte de la correction de valeur (voir point 7.B).

## Appendice 1 / (4/4)

### LISTE DES GÉRANT-E-S ET AGRÈMENTS

Classe d'actifs	Gestionnaire	Style de gestion	Autorité de régulation
Liquidités courantes	Banque Cantonale de Genève		FINMA
	Banque Pictet & Cie SA		FINMA
	Postfinance SA		FINMA
CAPACITY Placements courts termes	Pictet Asset Management SA	Gestion active	FINMA
CAPACITY Obligations suisses	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
	Crédit Suisse	Gestion active	FINMA
	UBS Asset Management SA	Gestion indicielle	FINMA
Hypothèques	Fondation Hypotheka	Gestion active	ASFIP
CAPACITY Obligations étrangères	Candriam Belgium SA	Gestion indicielle	FSMA
	Ellipsis Asset Management SA	Gestion active	AMF
	Fisch Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion active	FINMA
	Millennium Global Investments Ltd	Gestion active	FCA
	Piguet Galland & Cie SA	Gestion active	FINMA
	Pimco Europe LTD	Gestion active	FCA
	Union Bancaire Privée, UBP SA	Gestion active	FINMA
	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
CAPACITY Obligations étrangères gouvernementales	Candriam Belgium SA	Gestion passive	FSMA
	Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
CAPACITY Actions suisses	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion indicielle	FINMA
	Pictet Asset Management SA	Gestion indicielle	FINMA
	Banque Cantonale de Genève	Gestion active	FINMA
CAPACITY Actions suisses small & mid caps	GAM Investment Management (Switzerland) SA	Gestion active	FINMA
	Vontobel Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	VV Vermögensverwaltung AG	Gestion active	FINMA
	Banque Cantonale de Genève	Gestion indicielle	FINMA
CAPACITY Actions étrangères	Banque J. Safra-Sarasin SA	Gestion active	FINMA
	Candriam Belgium SA	Gestion active	FSMA
	Capital International Sàrl	Gestion active	FINMA
	Invesco Asset Management Deutschland Sàrl	Gestion active	BaFin
	Mesirow Financial Investment Management Inc.	Gestion active	SEC
	Wellington Management Company LLP	Gestion active	SEC
	Banque Profil de Gestion SA (division Dynagest)	Gestion active	FINMA
	Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	Gestion indicielle	FINMA
CAPACITY Actions étrangères rendement absolu	Mesirow Financial Investment Management Inc.	Gestion active	SEC
	Mirabaud Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Pictet Asset Management SA	Gestion semi-indicielle	FINMA
	De Pury Pictet Turrettini & Cie	Gestion active	FINMA
	Mesirow Financial Investment Management Inc.	Gestion active	SEC
	Pictet Asset Management SA	Gestion semi-indicielle	FINMA
CAPACITY Actions marchés émergents	Vontobel Asset Management SA (ex banque Vontobel SA)	Gestion active	FINMA
	Edmond de Rothschild Asset Management (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Ethenea Independent Investors (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	UBS Asset Management SA	Gestion indicielle	FINMA
CAPACITY Gestion diversifiée	Vontobel Asset Management SA	Gestion active	FINMA
	Banque Cantonale Vaudoise	Gestion active	FINMA
	1875 Finance	Gestion active	FINMA
	AFIAA	Gestion active	CHS-PP
CAPACITY II Immobilier étranger indirect	AXA Investment Managers Suisse SA	Gestion active	FINMA
	Crédit Suisse	Gestion active	FINMA
	Edmond de Rothschild (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	UBS Asset Management SA	Gestion active	CHS-PP
	Swiss Finance & Property Group	Gestion active	CHS-PP
	Zürich Invest SA	Gestion active	FINMA
	1875 Finance	Gestion active	FINMA
	AIP Management P/S	Gestion active	Danish FSA
Placements privés (non cotés)	Edmond de Rothschild (Suisse) SA	Gestion active	FINMA
	Flexstone Partners (ex Euro Private Equity)	Gestion active	CHS-PP
	Pictet Alternative Advisors	Gestion active	FINMA

## Appendice 2 / (1/3)

### DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES (EN CHF)

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.2020	Plus-value en 2020	Variation	Valeur au 31.12.2020	État locatif au 31.12.2020	Gros travaux 2020
Jacques-Dalphin 7	1913-1914	1921	5'604'000	44'174	144'826	5'793'000	294'857	16'096
Pont-Neuf 27	1914	1921	2'533'000	31'002	111'998	2'676'000	150'326	20'668
Cluse 29-31	1911-1912	1924	5'915'000	8'750	55'250	5'979'000	356'784	7'382
Verte 5-7-9	1913-1914	1924	10'667'000	41'618	376'382	11'085'000	661'708	30'830
Lausanne 111	1913-1914	1924	6'435'000	173'711	415'289	7'024'000	354'417	74'028
Montchoisy 55	1916-1917	1924	3'947'000	24'975	574'025	4'546'000	251'628	24'895
Édouard-Racine 1	1914	1925	3'870'000	154'347	58'653	4'083'000	246'396	145'438
Frontenex 37	1911-1912	1926	4'245'000	163'746	184'254	4'593'000	260'520	63'862
Saint-Jean 86	1910-1911	1926	7'193'000	9'504	338'496	7'541'000	390'005	6'336
Henri-Dunant 15	1905	1927	7'089'000	48'723	75'277	7'213'000	359'112	22'787
Merle-d'Aubigne 5	1916	1927	6'475'000	180'396	713'604	7'369'000	374'898	81'201
Chêne 13	1906	1928	2'596'000	6'048	130'952	2'733'000	161'640	4'865
Candolle 24	1885	1938	6'951'000	21'149	397'851	7'370'000	344'604	11'616
Aïre 58-60 / Camille-Martin 2	1939	1939	8'355'000	34'386	456'614	8'846'000	519'416	22'924
Camille-Martin 2a-2b	2016	2016	9'885'000	-	123'000	10'008'000	524'700	-
Théodore-Weber 15-17	1938-1940	1939	12'080'000	25'321	712'680	12'818'000	699'764	34'080
Taconnerie 2	1940	1940	2'445'000	7'875	191'125	2'644'000	188'178	5'250
Plainpalais 7	1860	1945	6'191'000	-	351'000	6'542'000	350'292	-
Eaux-Vives 14	1928	1945	5'031'000	4'280	436'720	5'472'000	304'572	2'708
Corraterie 10 à 14	1834	1946	45'899'000	2'755	-1'447'755	44'454'000	1'996'902	1'837
Veyrier 15	1934	1948	5'036'000	5'119	332'881	5'374'000	308'949	3'412
Quai du Rhône 2	début XX <sup>e</sup> siècle	1949	7'054'000	22'135	126'865	7'203'000	409'880	16'351
Athénée 44	1950	1952	6'378'000	61'631	620'369	7'060'000	586'991	32'877
Frontenex 35	1911-1912	1952	3'684'000	65'971	346'029	4'096'000	229'377	28'273
Pâquis 43-45-47	1952	1954	9'291'000	32'282	87'718	9'411'000	609'058	30'293
Pâquis 47bis	1952	1957	2'455'000	946	4'054	2'460'000	121'680	880
Vidollet 13-15	1950	1956	23'324'000	97'156	97'844	23'519'000	1'382'110	49'486
Franck-Thomas 20-22 / Rosemont 1-3-3a	1955	1956	7'474'000	43'321	-27'321	7'490'000	671'844	28'880
Wendt 38-40	1910	1959	5'777'000	7'896	226'104	6'011'000	381'938	5'264
Crozet 22 à 28	1960	1960	26'669'000	228'972	-164'972	26'733'000	1'608'656	151'128
Bergalonne 12 / Maraichers 57	début XX <sup>e</sup> siècle	1963	5'085'000	18'653	242'347	5'346'000	290'913	12'435
Prévost-Martin 55-57 / Pîtres 2	1968	1968	7'803'000	84'671	206'329	8'094'000	571'129	46'711



## Appendice 2 / (2/3)

### DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES (EN CHF)

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.2020	Plus-value en 2020	Variation	Valeur au 31.12.2020	État locatif au 31.12.2020	Gros travaux 2020
Communes-Réunies 64 à 74	1967-1968	1968	46'875'000	295'205	639'795	47'810'000	3'323'130	199'416
Stade 9 à 15	1969	1970	11'758'000	–	13'000	11'771'000	650'200	–
Meyrin 12-12a-12b	1964	1970	20'954'000	242'559	158'442	21'355'000	1'218'465	115'037
Édouard-Racine 12 / Schaub 29	1956	1970	9'342'000	95'270	-50'270	9'387'000	539'592	40'830
Deux-Communes 4-6	1971-1972	1971	18'721'000	236'985	11'015	18'969'000	1'085'214	192'722
Saint-Julien 22-24	1971-1973	1971	10'493'000	23'202	199'798	10'716'000	729'129	12'804
Pontets 3	1971	1972	18'003'000	346'971	-137'971	18'212'000	1'186'344	198'550
Pontets 3bis	1971	1992	18'351'000	378'860	-147'860	18'582'000	1'215'796	247'747
Bois-de-la-Chapelle 13	1973-1975	1975	31'987'000	530'634	37'366	32'555'000	2'065'126	237'245
Môle 38-38b-40	1964	1978	17'105'000	70'518	638'482	17'814'000	1'070'630	42'588
Clochettes 16-18	1978	1979	25'522'000	31'724	530'276	26'084'000	1'521'071	20'359
Tour-de-Champel 1	1979	1979	9'532'000	29'596	269'404	9'831'000	571'589	19'378
Frontenex 34	1968	1980	17'559'000	27'962	353'038	17'940'000	1'153'785	18'396
Gutenberg 2	1965-1970	1983	10'016'000	27'331	219'669	10'263'000	580'164	15'721
Artisans 2	1982	1983	9'593'000	24'943	465'057	10'083'000	641'024	16'629
Filature 19-21	1982	1983	8'578'000	69'361	172'640	8'820'000	456'709	33'025
Armes 12 à 16	1982	1983	19'328'000	–	246'000	19'574'000	1'033'080	–
Micheli-du-Crest 14	1983	1983	5'764'000	5'476	207'524	5'977'000	346'848	3'650
Hugo-De-Senger 8	1979-1980	1984	1'219'000	–	62'000	1'281'000	94'080	–
Ami-Argand 9-11	1978-1979	1984	13'975'000	83'546	78'454	14'137'000	869'856	55'762
Bachet 8 à 12	1984	1985	33'454'000	200'419	211'582	33'866'000	1'853'878	114'689
Chabrey 11 à 15	1985	1985	17'501'000	68'148	129'852	17'699'000	1'113'520	45'432
Frontenex 126	1985	1985	5'448'000	5'430	61'570	5'515'000	327'480	3'620
Clochettes 6	1985-1986	1986	11'054'000	219'924	-171'924	11'102'000	646'374	204'469
Fontenette 25	1987	1987	5'618'000	27'904	270'096	5'916'000	349'394	19'298
Terrassiere 45 à 51	1981	1987	19'218'000	80'702	478'298	19'777'000	1'216'895	64'873
Fontaine 6-8 / Pont-de-Ville 22-24	1985	1988	24'394'000	42'954	711'046	25'148'000	1'715'401	28'636
Vieux-Marché 4	1986-1988	1986	8'981'000	21'587	-106'587	8'896'000	557'118	19'092
Adrien-Jeandin 29 à 37	1989	1989	25'377'000	42'475	-82'475	25'337'000	1'700'524	25'433
Quartier-Neuf 12-14	1968	1990	2'706'000	7'137	23'863	2'737'000	186'540	5'358
Genève 134-136	1990-1991	1991	11'754'000	–	91'000	11'845'000	692'744	–
Bugnons 2	1973	1991	8'026'000	4'308	140'692	8'171'000	458'982	2'588

## Appendice 2 / (3/3)

### DÉTAIL DES VALEURS IMMOBILIÈRES (EN CHF)

Immeubles	Année de construction	Année d'acquisition	Valeur au 01.01.2020	Plus-value en 2020	Variation	Valeur au 31.12.2020	État locatif au 31.12.2020	Gros travaux 2020
Europe 55-57	1991-1992	1992	16'620'000	-	100'000	16'720'000	1'086'652	-
Europe 59-61	1991-1992	1992	15'323'000	-	107'000	15'430'000	1'011'345	-
Pré-Gentil 72 à 74b	1992	1992	14'872'000	14'037	27'963	14'914'000	824'786	8'862
Merley 10	1978	1993	6'097'000	-	56'000	6'153'000	319'812	-
Bernex 382	1978	1993	4'222'000	-	19'000	4'241'000	228'342	-
Délices 2-4-4b	1953-1955	1993	30'838'000	34'050	111'950	30'984'000	1'589'949	23'350
Champ-Claude 3-3a-3b	1993-1994	1993	13'797'000	275'774	-90'774	13'982'000	838'875	139'577
Gradelle 22-40	1963	1994	72'660'000	230'243	961'757	73'852'000	4'357'601	162'722
Clair-Matin 36 à 40	1993-1994	1993	19'261'000	66'418	129'582	19'457'000	1'104'060	50'414
Clair-Matin 22-24	1994-1995	1994	9'323'000	48'954	-45'954	9'326'000	614'678	44'851
Peney 61-63	1994-1995	1993	9'087'000	-1'011	175'011	9'261'000	553'002	-674
Gilbert Trolliet 2 à 8	1994-1995	1993	26'875'000	45'605	19'395	26'940'000	1'527'641	28'007
Villard 2 à 4b	1994-1996	1994	20'641'000	70'789	-75'789	20'636'000	1'258'278	35'146
Saint-Georges 79 à 87	1995-1997	1995	37'550'000	17'467	-352'467	37'215'000	2'177'294	12'815
Fayards 268-270	1994-1996	1994	15'884'000	12'318	-325'318	15'571'000	1'027'893	8'212
Le Corbusier 13b	1996-1997	1996	7'324'000	7'705	-139'705	7'192'000	394'828	5'136
Europe 13-15-17	1994-1997	1994	21'431'000	68'442	-72'442	21'427'000	1'271'122	56'088
Ami-Argand 23-25	1999-2000	1998	13'412'000	25'241	49'759	13'487'000	795'172	17'013
Avallons 56-58-60	1994-1996	1995	9'796'000	13'635	3'365	9'813'000	576'045	9'090
Centre commercial (1/6)	1995-1998	1995	19'387'000	102'671	-325'671	19'164'000	1'180'698	-
Lyon 97 (bureaux Charmilles)	1995-1998	1995	18'960'000	2'184	-1'203'184	17'759'000	1'164'860	1'168
Lyon 111	1995-2002	1995	15'375'000	-	167'000	15'542'000	1'132'946	-
Lyon 93	1995-1998	1999	14'362'000	2'841	-1'410'841	12'954'000	747'827	1'510
Salomon-Penay 33-35	1990	1999	5'200'000	-	70'000	5'270'000	337'800	-
Gué 65 à 65d	1999-2000	2000	14'912'000	5'657	-578'657	14'339'000	861'728	3'772
Hermance 6-8	2002-2003	2003	6'438'000	-	-726'000	5'712'000	315'192	-
Roche 2-2bis	env. 1915	2003	14'444'000	35'005	805'995	15'285'000	817'739	22'031
Montfleury 27-29	2005-2007	2007	16'396'000	22'784	-169'784	16'249'000	848'370	15'322
Marie-Brechbuhl 2b-2c	2007-2008	2009	17'863'000	12'998	-617'998	17'258'000	789'755	10'108
<b>TOTAL</b>			<b>1'279'992'000</b>	<b>6'006'446</b>	<b>8'890'554</b>	<b>1'294'889'000</b>	<b>76'888'203</b>	<b>3'640'660</b>

Note

Différence de CHF 860'159.-- avec la valeur au 31 décembre 2020 au bilan correspondant à des frais d'études (voir point 6.I de l'annexe).

## Appendice 3 /

---

### LISTE DES RÉGIES AU 31 DÉCEMBRE 2020

---

BROLLIET SA

BRUN Édouard & Cie SA

BURGER Rodolphe SA

COMPTOIR IMMOBILIER SA

M3 REAL ESTATE SA

NAEF IMMOBILIER GENÈVE SA

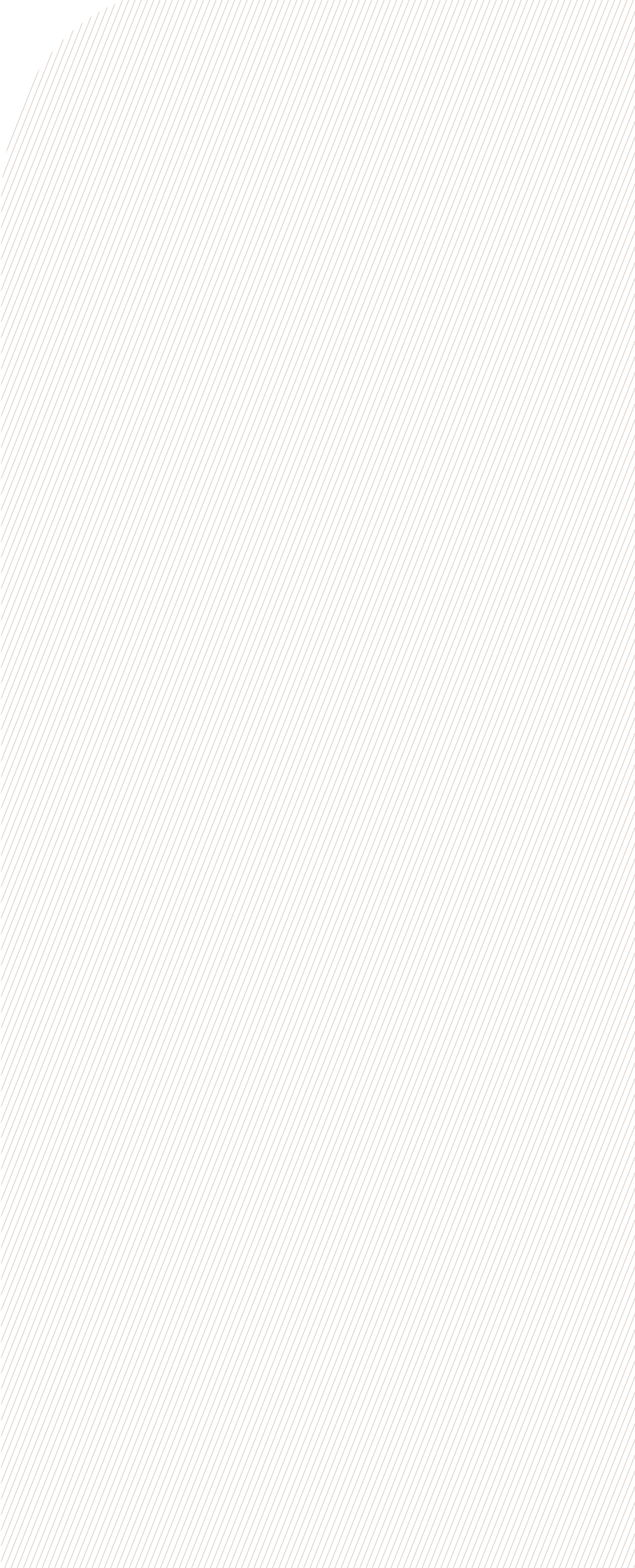
PILET & RENAUD SA

RÉGIE DU RHÔNE SA

ROSSET & CIE SA

SOCIÉTÉ PRIVÉE DE GÉRANCE SA

TOURNIER Bertrand



CAP PRÉVOYANCE  
— **ATTESTATIONS  
DE L'EXPERT  
EN PRÉVOYANCE  
PROFESSIONNELLE  
ET RAPPORT DE  
L'ORGANE  
DE RÉVISION /**

## ATTESTATIONS DE L'EXPERT EN PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE




---

**EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2020**


---

**CAP - CPI Ville de Genève et communes**

Les développements et analyses effectués nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 81.4 %, un degré de couverture global de 80 % et un degré de couverture des actifs de 62.7 %, la CPI respecte, à la date de l'expertise, les DF IPDP et le plan de financement approuvé par l'autorité de surveillance.
- Les provisions techniques constituées à fin 2020 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- Les bases techniques appliquées par la CPI sont jugées adéquates à la date de l'expertise. Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.5 % à fin 2019. Notre évaluation nous conduit toutefois à recommander un abaissement supplémentaire du taux technique à 2.0 %. La provision pour abaissement du taux d'intérêt technique a été renforcée dans ce sens à fin 2020 ; le taux d'intérêt technique implicite appliqué pour le provisionnement des engagements de prévoyance est ainsi de 2.0 % à fin 2020.
- L'équilibre financier structurel de la CPI est globalement assuré compte tenu du niveau de performance attendu par la CPI et du plan de prévoyance en vigueur.

**PITTET ASSOCIÉS SA, Cocontractante**


Pittet Associés SA  
Signature électronique qualifiée - Droit suisse

**BERNARD ROMANENS**

Directeur  
Expert agréé LPP (exécutant)

Genève, le 22 juin 2021



Pittet Associés SA  
Signature électronique qualifiée - Droit suisse

**SÉBASTIEN VIQUERAT**

Fondé de pouvoir  
Expert agréé LPP



## EXPERTISE ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2020

### CAP - CPI Services industriels de Genève

Les développements et analyses effectués nous autorisent à attester que :

- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales à la date de l'expertise.
- Avec un degré de couverture légal de 116.0 %, la CPI est en mesure de garantir ses engagements à la date de l'expertise.
- Les provisions techniques constituées à fin 2020 sont conformes aux exigences réglementaires. Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- Les bases techniques appliquées par la CPI sont jugées adéquates à la date de l'expertise. Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.5 % à fin 2019. Notre évaluation nous conduit toutefois à recommander un abaissement supplémentaire du taux d'intérêt technique à 2.0 %. La provision pour abaissement du taux d'intérêt technique a été renforcée dans ce sens à fin 2020 ; le taux d'intérêt technique implicite appliqué pour le provisionnement des engagements de prévoyance est ainsi de 2.1 % à fin 2020.
- L'équilibre financier structurel de la CPI est globalement assuré compte tenu du niveau de performance attendu par la CPI et du plan de prévoyance en vigueur.



#### PITTET ASSOCIÉS SA, Cocontractante



Pittet Associés SA  
Signature électronique qualifiée - Droit suisse

#### BERNARD ROMANENS

Directeur  
Expert agréé LPP (exécutant)

Genève, le 22 juin 2021



Pittet Associés SA  
Signature électronique qualifiée - Droit suisse

#### SÉBASTIEN VIQUERAT

Fondé de pouvoir  
Expert agréé LPP

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

BfB Audit SA  
Avenue des Baumettes 23  
Case postale 183  
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46  
Téléfax +41 (0)21 641 46 40  
E-mail : contact@bfvd.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la  
**CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public  
de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève  
et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres  
employeurs affiliés conventionnellement  
Genève**



En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

#### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.





### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.


Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons également vérifié la correcte ségrégation du patrimoine et des résultats entre les deux Caisses de Prévoyance Internes.

Les comptes annuels de la Caisse de Prévoyance Interne « Ville de Genève et communes » présentent un excédent de passif de CHF 706.3 millions, y compris CHF 757.9 millions concernant la part de financement en répartition, et un degré de couverture de 81.36 % calculé selon l'article 44 alinéa 1 OPP2. Ce taux est supérieur au taux de couverture initial de 68 % et à celui défini dans le chemin de financement approuvé par l'Autorité de surveillance.


Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 18 juin 2021

### BfB Audit SA



Guy Chervet  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Jean Triboulet  
Expert-réviseur agréé

### Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe

# CAP PRÉVOYANCE

CAP PRÉVOYANCE

Rue de Lyon 93 – Case postale 123 – 1211 Genève 13

T 022 338 10 10

[info@cap-prevoyance.ch](mailto:info@cap-prevoyance.ch)

[www.cap-prevoyance.ch](http://www.cap-prevoyance.ch)



### **CONTACT / À VOTRE DISPOSITION**

Les équipes de CAP Prévoyance sont volontiers à votre disposition pour répondre à toutes les interrogations que vous pourriez avoir. Vous avez la possibilité de nous contacter par téléphone au **022 338 10 10** (heures de bureau), ou par courriel à l'adresse [info@cap-prevoyance.ch](mailto:info@cap-prevoyance.ch).

Enfin, le site internet [www.cap-prevoyance.ch](http://www.cap-prevoyance.ch) fournit toutes les informations utiles concernant votre institution de prévoyance.

**CAP** /// PRÉVOYANCE